

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
REMERCIEMENTS	3
TABLE DES MATIÈRES	4
INTRODUCTION	6
LA DÉMOCRATIE, UNE DÉFINITION	10
<i>LES DÉFINITIONS CONCEPTUELLES ET DESCRIPTIVES :</i>	12
<i>LEUR DÉFINITION ET LEUR COMPLÉMENTARITÉ</i>	12
<i>LA DÉFINITION DESCRIPTIVE DE LA DÉMOCRATIE</i>	16
<i>LES PILIERS DE LA PRATIQUE DÉMOCRATIQUE</i>	16
<i>LES ÉLÉMENTS IMPLICITES DE LA PRATIQUE DÉMOCRATIQUE</i>	18
<i>LA DÉMOCRATIE COMME UNE « STRUCTURE DE L'ESPRIT » (FRAME OF MIND)</i>	22
<i>CONCLUSION</i>	24
<i>LA DÉFINITION CONCEPTUELLE DE LA DÉMOCRATIE</i>	25
<i>LA LIBERTÉ</i>	26
<i>L'ÉGALITÉ</i>	39
<i>LA JUSTICE</i>	51
<i>LE TRIO LIBERTÉ-ÉGALITÉ-JUSTICE</i>	67
<i>UNE DÉFINITION DE LA DÉMOCRATIE</i>	69
POUR UNE MEILLEURE DÉMOCRATIE	73
<i>DE L'INDIVIDUALISME</i>	75
<i>LES PROBLÈMES INTERNES ACTUELS DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE :</i>	76
<i>IMPLICITES SOUTENANT L'INDIVIDUALISME DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE</i>	84
<i>CONCLUSION</i>	90
<i>POUR UNE MEILLEURE DÉMOCRATIE</i>	92
<i>OBJECTIFS ET IDÉAUX DE LA STRONG DEMOCRACY</i>	94
<i>DÉFI DE CETTE NOUVELLE DÉMOCRATIE : DONNER NAISSANCE À UN PEUPLE CITOYEN</i>	102
<i>LA RÉALISATION DE LA DÉMOCRATIE AU SENS FORT</i>	106
<i>IMPACTS D'UNE RÉFLEXION SUR LA DÉMOCRATIE</i>	116
ÉPILOGUE FINAL	118
BIBLIOGRAPHIE	120

« Instruire la démocratie, ranimer s'il se peut ses croyances, purifier ses mœurs, régler ses mouvements, substituer peu à peu la science des affaires à son inexpérience, la connaissance de ses vrais intérêts à ses aveugles instincts; adapter son gouvernement aux temps et aux lieux; le modifier suivant les circonstances et les Hommes; tel est le premier des devoirs imposé de nos jours à ceux qui dirigent la société. Il faut une science politique nouvelle à un monde nouveau.

Mais c'est à quoi nous ne songeons guère : placés au milieu d'un fleuve rapide, nous fixons obstinément les yeux vers quelques débris qu'on aperçoit sur le rivage, tandis que le courant nous entraîne et nous pousse à reculons vers les abîmes. »

Alexis de Tocqueville
De la démocratie en Amérique

« J'avoue que dans l'Amérique j'ai vu plus que l'Amérique; j'y ai cherché une image de la démocratie elle-même, de ses penchants, de son contexte, de ses préjugés, de ses passions; j'ai voulu la connaître, ne fût-ce que pour savoir du moins ce que nous devions espérer ou craindre d'elle. »

Alexis de Tocqueville
De la démocratie en Amérique

INTRODUCTION

La démocratie. Ce système politique qui a vu le jour au cœur de la Grèce antique et qui s'est actualisé pendant la période Moderne tend de plus en plus à s'internationaliser. En effet, depuis les cinquante dernières années, une grande partie des énergies sur le plan de la politique internationale s'est concentrée sur un effort de démocratisation de la planète. Portant avec elle les idéaux de justice, d'égalité et de liberté, la démocratie est le symbole de la libération des peuples relativement à des agents oppresseurs. Vue de l'extérieur, elle semble le meilleur moyen pour une population de voir à ce qu'un gouvernement travaille pour le bien de la communauté. Cependant, un constat inverse est posé par plusieurs peuples démocratiques. Le manque de pouvoir que détiennent les citoyens, les scandales financiers impliquant les deniers publics, le sentiment de courtisanerie en période électorale ne sont que quelques facteurs contribuant à une grande déception et une grande impuissance par rapport aux institutions politiques. Ainsi, la démocratie fait naître à la fois de grands espoirs pour les peuples soumis à des dictatures de toutes sortes ou vivant au sein de jeunes démocraties, mais aussi de grandes désillusions pour ceux la côtoyant depuis longtemps. Ce double rapport traduit bien l'écart qui existe entre l'idéal et la réalité démocratique.

Les contextes politiques internationaux et nationaux ont besoin d'une réflexion critique sur ce sujet, car nous, les actuels et futurs citoyens, avons besoin d'avoir une idée juste sur ce qu'est la démocratie. Le faible taux de participation aux élections et le manque de confiance manifesté par les citoyens par rapport au politique mettent bien en évidence que le système démocratique est mal compris, mais surtout mal expliqué. De plus en plus, ce système nous est révélé de manière partielle en mettant en valeur seulement certains aspects plus populaires ou plus accrocheurs. Il arrive souvent que l'on ramène le concept même de démocratie à ses valeurs partielles, à sa pratique ou à son fonctionnement. L'erreur souvent commise est de prendre la partie pour le tout. Des descriptions réductrices pleuvent à travers les médias et même par la bouche de nos politiciens. Ces discours sont très dangereux pour l'existence même de la démocratie.

L'importance d'une définition claire et complète est à la base de sa survie, car tous ses citoyens ont accès à sa vie politique, soit comme représentant ou comme électeur. Ceci implique que tous doivent saisir l'essence de ce qu'elle est et ce qu'elle implique. Un tel travail est cependant difficile à accomplir, car ce régime politique est l'un, sinon le système le plus complexe. Plusieurs principes, plusieurs valeurs entrent en jeu, élevant du coup le degré de difficulté de compréhension et la possibilité d'établir une définition claire. C'est pour cette raison que des efforts doivent être faits pour rendre cette complexité accessible, sans pour autant rendre le concept simplét.

La présente démarche se veut donc une redécouverte de la démocratie, une réflexion pour mieux la cerner, la comprendre. Ce travail de redécouverte nous amènera à élaborer des sujets qui sembleront être des évidences pour ceux vivant dans un régime démocratique. Cependant, les plus grandes évidences sont souvent les connaissances les moins bien comprises et qui se veulent beaucoup plus complexes qu'elles ne paraissent. C'est aussi lorsque nous sommes à même d'apprécier la complexité de ces idées que nous pouvons découvrir toutes leurs richesses et leurs beautés. Cette étude est ainsi une tentative d'embrasser les notions fondamentales de la démocratie. Le mot « embrasser » décrit bien notre entreprise, car dans son sens figuré il signifie « saisir par la vue dans toute son étendue ».¹ Notre cheminement a donc les mêmes intentions que Tocqueville avait dans son *De la démocratie en Amérique* quand il mentionne dans l'introduction : « J'avoue que dans l'Amérique j'ai vu plus que l'Amérique; j'y ai cherché une image de la démocratie elle-même, de ses penchants, de son caractère, de ses préjugés, de ses passions; j'ai voulu la connaître, ne fût-ce que pour savoir du moins ce que nous devions espérer ou craindre d'elle ».² Nous croyons qu'en faisant prendre conscience des valeurs et des enjeux de la démocratie, nous pourrons défaire certains faux préjugés à la base du sentiment de désillusion des citoyens. Notre mission est donc un rétablissement des espoirs que nous pouvons fonder en la démocratie.

En plus de cet exercice de retour aux sources, le présent travail offre aussi une réflexion sur les moyens de rendre nos démocraties plus fortes. En effet, l'actuel système fait preuve de faiblesses. Celles-ci sont reliées au désengagement politique de la part des citoyens. Ainsi, dans l'espoir de redonner de la vitalité à la vie démocratique de nos sociétés, nous nous efforcerons de penser la démocratie différemment.

¹ Dictionnaire Robert

² Tocqueville. *De la démocratie en Amérique*, p. 51

Pour atteindre ces objectifs, nous allons définir, dans une première partie, ce qu'est la démocratie dans ses faits et dans ses idéaux. Dans une seconde partie, nous allons procéder à une remise en question de ses principes. Ceci nous permettra de poser un diagnostic sur l'une des faiblesses présentes dans le système actuel. Cette démarche nous conduira à réfléchir sur le thème de l'avenir de la démocratie et de ce qu'elle devrait être afin qu'elle soit encore plus actualisée dans nos sociétés.

Finalement, cette étude se veut avant tout une réflexion posée non pas par un étudiant en philosophie, mais par un citoyen qui se questionne en ce début de millénaire sur sa société, ses concitoyens et son identité culturelle. Ayant toujours vécu au sein d'une société occidentale démocratique, j'ai eu le réflexe, comme tous, de considérer ce contexte politique comme acquis à tout jamais, mais ayant pris conscience de sa vulnérabilité et de son instabilité, j'ai voulu me lancer dans ce travail dans le but de faire valoir à tous ce qu'implique la vie démocratique et de faire constater aussi tout ce que ses valeurs apportent à la fois aux individus et aux populations. Dans cette recherche, j'ai voulu sonder nos racines afin de savoir qui nous étions fondamentalement et ce que nous aurions à perdre si nous ne prenons pas soin de ce système si précaire.

I

LA DÉMOCRATIE, UNE DÉFINITION

LA DÉMOCRATIE, UNE DÉFINITION

Poser une définition de la démocratie semble au premier abord un travail relativement simple. On a tendance souvent à définir un système politique par son fonctionnement. Ainsi, la démocratie serait un régime politique à l'intérieur duquel le citoyen exerce un droit de vote. Ce dernier déterminant celui qui le représentera au sein du Parlement. Cette définition, quoique brève, exprime bien ce que peut représenter un aspect de ce qu'est la démocratie moderne. Cependant, on ne peut point la ramener à son seul fonctionnement, car par elle se véhicule une multitude d'idéaux. Ces derniers ont vu le jour principalement en occident lors des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Plusieurs penseurs s'inspirant des régimes démocratiques de l'Antiquité voulaient établir une société à l'intérieur de laquelle il pourrait y avoir une plus grande liberté, une meilleure justice, une égalité des chances et une participation au politique de tout le peuple. La croyance au potentiel humain était très grande. Ainsi, plusieurs révolutions (dont la Révolution américaine de 1787 et la Révolution française de 1789) se firent dans le but de créer une société libre et juste. La forme que prirent ces démocraties est diverse, mais les fondements de son fonctionnement et les valeurs véhiculées sont similaires.

Une fois ces régimes mis en place, d'autres philosophes continuèrent leur réflexion sur le système démocratique et constatèrent quelquefois des écarts entre les idéaux projetés et la réalité. Ainsi, ces derniers définirent la démocratie à partir d'autres critères, en empruntant une autre démarche. Ces deux manières de considérer ce sujet se sont souvent opposées dans la conception des idéaux fondamentaux de ce système politique et dans la forme qu'ils doivent prendre dans la réalité. Cette double manière de poser la démocratie vient donc complexifier notre étude.

Afin d'être capables éventuellement de bien étudier le phénomène de la démocratie, nous allons dans un premier temps exposer la démarche de ces deux courants et leur opposition pour ensuite voir comment et pourquoi il est possible de les

concilier. Cette démarche nous permettra de mettre la table à la construction d'une définition la plus complète possible de la démocratie.

Chapitre premier

Les définitions conceptuelles et descriptives : leur définition et leur complémentarité

Par un mouvement d'actions et de réactions, il est devenu possible de définir la démocratie à partir de deux méthodes différentes. Retraçons de manière un peu plus détaillée la démarche de ces deux courants. Dès le début de la période moderne, la démocratie s'est construite à partir de différents penseurs qui se sont penchés sur la conception de l'être humain et du politique. De nouvelles valeurs sociales et politiques virent le jour. Cette époque se caractérise aussi par un retour au savoir antique que les Grecs avaient développé. Ce renouveau vint alimenter les réflexions sur l'Homme et la société. Les premières sociétés démocratiques modernes furent donc cogitées à partir de nouveaux objectifs sociaux et d'anciens idéaux grecs. Ainsi, la démarche des intellectuels de l'époque était théorique, c'est-à-dire que leur entreprise se fondait sur une étude conceptuelle de la démocratie. Ce faisant, leurs prémisses étaient souvent fondées sur certaines conceptions de l'Homme et de la société. Ces études permirent de développer des concepts, tels que la souveraineté populaire avec J.J. Rousseau et la liberté avec J.S. Mill. La démocratie fut donc définie dans un premier temps par son cadre théorique.

Par la suite, vers le milieu du XIX^e siècle, lorsque des sociétés démocratiques furent de plus en plus présentes dans différentes régions, une deuxième vague de penseurs politiques se plaça en réaction aux premiers. Voyant en effet que plusieurs idéaux n'étaient qu'à demi réalisés, ils décidèrent de critiquer les modèles de leurs prédecesseurs non pas par leur cohérence, mais par leur concordance avec la réalité. Probablement influencés par la méthode scientifique et constatant qu'il existait un grand écart entre le modèle et sa réalisation, ils ont été portés à pousser du revers de la main cette manière de définir la démocratie. Ce mouvement a donné naissance à la définition de la démocratie de manière descriptive. Ainsi, au lieu de projeter des idéaux, ils tentèrent plutôt de définir la démocratie en la décrivant. Leur démarche avait pour but

d'assembler dans leur description ce qu'un modèle démocratique devait contenir de manière essentielle dans son fonctionnement, afin qu'on puisse lui attribuer cette qualité. Le cadre de ces recherches était donc empirique. Nous pourrions classer dans cette catégorie des auteurs, tels que E.F.M. Durbin (1906-1948) et J.A. Schumpeter (1883-1950). Cette méthode est encore très populaire quand vient le temps de définir la démocratie.

Nous voici donc devant deux manières d'étudier la démocratie : l'une conceptuelle et l'autre empirique. Que faire par rapport à ce dilemme? Quelle option choisir? Une réponse intéressante nous est fournie par le philosophe italien Giovanni Sartori dans son ouvrage intitulé *Théorie de la démocratie*. L'idée qu'il nous propose est qu'en fait ces deux démarches sont nécessaires à la mise sur pied d'une définition complète. Malgré les oppositions marquantes quant à leurs méthodes et à leurs concepts clefs, elles se montrent complémentaires et doivent être considérées ainsi, car l'une et l'autre ne dévoilent qu'une partie de ce qu'est la démocratie.

Dès le début de son ouvrage, il pose deux types de définitions possibles de cette forme du politique : l'une qu'il nomme descriptive, qui correspond à l'étude empirique des régimes politiques, et l'autre normative, qui correspond à une analyse plutôt théorique des concepts et des idées propres au système démocratique. Il démontre la complémentarité de ces idées de par les objectifs et les rôles que chacun remplit dans la constitution de cette notion. Une courte analyse du terme « démocratique » nous le fera bien comprendre.

Le terme « démocratie » a comme origine le grec ancien « δημοκατία » qui est la juxtaposition de deux termes : « δῆμος » qui a comme signification le peuple et « κράτος » qui signifie de manière physique, surtout la force, mais de manière plus figurée la puissance, la souveraineté.³ Ainsi, par sa terminologie, le terme « démocratie » désigne le pouvoir du peuple, sa souveraineté. Il serait donc possible de la définir comme un régime politique dans lequel le peuple étant au pouvoir est souverain, mais cette définition ne fait que régler un problème de terminologie. Nous ne savons point comment se manifeste la souveraineté du peuple. En plus de ne pas savoir comment elle se réalise, nous ne savons même pas ce qu'elle est. Nous pourrions donc continuer notre recherche en définissant ce concept. Cette démarche nous amènerait probablement à exposer une quantité incroyable de termes. Serions-nous plus avancés?

³ Dictionnaire grec-français. E. Pessonneaux.

Dans un sens oui et dans un autre non. D'un côté, tout le langage conceptuel poserait une bonne base pour l'étude du concept de démocratie. D'un autre côté, nous ne saurions toujours point comment se manifeste la chose, comment elle se matérialise, comment elle prend forme dans le monde concret. Comme le dit si bien Sartori : « La question n'est pas seulement : Que signifie le mot? mais aussi : Quelle est la chose? ».⁴ Une fois que la seconde question est posée, nous nous devons d'aller voir à quoi correspondent dans la réalité les concepts qui ont été élaborés. Ainsi, deux objectifs ressortent de cette analyse des approches. La définition descriptive a comme objet le fonctionnement même du régime démocratique. Elle se veut un moyen de mettre en place les caractéristiques fondamentales que doit posséder un système démocratique dans son fonctionnement pour être qualifié ainsi. La définition normative, elle, a pour but d'éclaircir le cadre conceptuel de la notion démocratie. Cependant, Sartori ne se contente point de limiter la définition normative à ce seul défrichage. Elle possède aussi une fonction persuasive, c'est-à-dire qu'elle a comme mission de pointer du doigt les idéaux auxquels aspire la démocratie. C'est elle qui fixe les buts, ce vers quoi la démocratie doit tendre. Vus de cette manière, les deux types de définitions sont complémentaires. « Ce qu'est la démocratie ne peut pas être isolé de ce qu'elle devrait être ».⁵ Cependant, il faut bien établir les distinctions entre celles-ci, car il suffirait de peu pour qu'il y ait confusion. Ainsi, comme le mentionne Sartori, pour partir du bon pied, il faut avoir à l'esprit ces trois propositions de base pour bien démarrer une étude sur la démocratie. « Premièrement, qu'une distinction durable doit être faite entre les buts et la réalité de la démocratie; » car l'un et l'autre font référence à deux réalités différentes, l'une physique et l'autre intellectuelle. « En second lieu, que cette distinction ne doit pas être mal comprise, parce que, évidemment, les idéaux et les réalisations sont en interactions; » en effet, un système politique sans assise conceptuelle, sans visée, sans valeur le sous-jacent est vide de sens et inversement toute idée qui n'a pas de référent est tout aussi vide. « Troisièmement, la définition normative et la définition descriptive de la démocratie, toutes complémentaires qu'elles soient, ne doivent pas être confondues », car les réalisations physiques ne peuvent point définir un idéal démocratique, autant que les visées démocratiques ne peuvent point définir comment un régime se déploie dans la réalité. Ainsi, pour être capables d'embrasser ce

⁴ Giovanni SARTORI. *Théorie de la démocratie*, p. 3

⁵ Ibid. p.4

⁶ Ibid. p. 4 et 5

qu'est la notion de démocratie dans son ensemble, nous devons tenir compte de ses réalités physiques et conceptuelles. Telle sera donc notre démarche. Dans un premier temps, nous définirons la démocratie de manière descriptive. Nous mettrons ainsi en évidence ce que doit comprendre ce régime politique dans sa fonctionnalité. Par la suite, nous dégagerons les valeurs et les idées clefs qui sous-tendent ces pratiques et qui composent le concept de démocratie. Par cette démarche, il nous sera possible de mettre sur pied une définition complète, tenant compte de tous les aspects de ce système politique. Ceci nous permettra de comprendre toute la profondeur, la complexité et les implications du régime démocratique.

Chapitre second

La définition descriptive de la démocratie

Chez la majorité des auteurs qui définissent la démocratie de manière descriptive, leur étude se fait à l'intérieur d'un régime particulier. Comme nous l'avons mentionné précédemment, notre démarche ne veut pas analyser des singularités, mais plutôt donner un point de vue qui se veut universel. Ainsi, notre définition descriptive se construira à partir des éléments essentiels des différentes pratiques démocratiques pour ensuite les analyser. Ce travail se déployera en deux temps. Dans un premier mouvement, nous fonderons les piliers de ce système politique, pour ensuite faire ressortir différents éléments qui lui sont implicites.

LES PILIERS DE LA PRATIQUE DÉMOCRATIQUE

La caractéristique principale du modèle démocratique est la participation des citoyens au politique. Elle se manifeste par les élections. Lorsqu'un gouvernement voit son mandat terminé, la population est appelée à se choisir de nouveaux représentants locaux ainsi qu'un nouveau chef pour diriger le pays, l'État, la ville, etc. Ceux étant invités à participer à la vie politique doivent répondre à certains critères très généraux, tels que : posséder la citoyenneté de l'endroit, être majeurs et demander d'être sur les listes électorales. Ainsi, les seuls groupes exclus sont habituellement les mineurs, les étrangers et ceux ne demandant pas d'être sur les listes électorales. Au terme de ce choix populaire, le candidat ayant soit le plus amassé de votes, soit obtenu la majorité se voit remettre le pouvoir pour une période de temps déterminée. La souveraineté du peuple se matérialise donc par la sélection de représentants et non pas par la direction des affaires publiques. Le vieil idéal disant que le peuple est au pouvoir de manière directe ne peut point correspondre aux modèles démocratiques contemporains. Il se trouve même très difficile à réaliser, étant donné les préoccupations et le nombre des citoyens, la grosseur et l'étendue des villes et des pays d'aujourd'hui et la complexité

des problèmes politico-économiques. Le rôle que le peuple détient est un contrôle du pouvoir par le choix de son gouvernement et, par le fait même, des grandes orientations des politiques nationales et internationales. Cette grande distinction met en relief que les démocraties actuelles sont de type représentatif et qu'ainsi le pouvoir exercé par le peuple passe par le contrôle de ceux possédant le pouvoir et non pas par la possession du pouvoir en lui-même.

Dans les autres critères essentiels du système démocratique, nous retrouvons l'égalité politique des citoyens entre eux. Lors d'un suffrage universel, chaque vote doit avoir le même poids que les autres dans la balance des décisions. Ceci implique dans un premier temps que tous les adultes répondant aux critères de sélection peuvent exercer leur droit de vote. De plus, leur voix doit aussi n'être exprimée qu'une fois, mais surtout cela implique que les votes ont entre eux la même valeur. Il n'existe donc pas de caste ou de classe où les votes ont une plus grande valeur. Deux conséquences découlent donc de cette conception du suffrage universel. La première est que, dans le cas d'élection, la Chambre des représentants doit refléter proportionnellement l'opinion de la population.⁷ La seconde est qu'un pouvoir s'attribue ou une décision se prend par le poids de la majorité numérique. C'est cette notion d'égalité et la participation au pouvoir des citoyens qui font que plusieurs auteurs posent la démocratie comme d'Ussel l'a fait : « La démocratie sera donc le système social qui aura l'égalité pour principe, avec la participation de tous au gouvernement. Le pouvoir, dans ces sociétés, appartiendra aux majorités numériques. »⁸

Le dernier pilier de ce trio est le cadre légal dans lequel la démocratie s'exerce. Trop souvent oubliée dans les définitions descriptives, cette caractéristique est pourtant centrale, car elle est la structure fondamentale à la fois de la société et du pouvoir. En effet, la loi soumet d'abord la population dans un certain code d'actions, mais aussi elle est le chef suprême de la société, car même les élus sont soumis à elle en tant que citoyens et en tant que dirigeants. Toute la pratique du pouvoir est astreinte à un code de lois faisant en sorte que des abus soient évités. Tel que le propose J. Roland Pennock⁹, que ce soit par rapport aux citoyens ou aux dirigeants, les principes de la loi peuvent se regrouper en cinq règles. Premièrement, la violation d'une loi marque la seule raison pour punir ou pour détenir un individu. Deuxièmement, la loi doit être la même pour

⁷ H.B. MAYO. *An introduction to Democratic Theory*. pp. 60-70

⁸ Philibert d'USSEL. *La démocratie et ses conditions morales*. p. 72

⁹ J. Roland PENNOCK. *Liberal Democracy*. pp. 97-100

tous. Troisièmement, la violation d'une loi doit être prouvée selon des procédures jugées justes et impartiales. Quatrièmement, la pénalité encourue doit être raisonnable par rapport à la violation commise. Dernièrement et surtout, la loi doit se montrer juste et impartiale envers tous et qu'ainsi aucune discrimination ne soit faite par elle. Nous reviendrons plus tard sur les notions de justice et d'égalité dans la section de la définition idéologique de la démocratie.

LES ÉLÉMENTS IMPLICITES DE LA PRATIQUE DÉMOCRATIQUE

De ces piliers qui fondent la démocratie, il est possible de mettre en relief certains autres critères qui, tout en étant implicites, caractérisent bien ce régime politique.

L'un de ceux-ci est la compétition de partis politiques dans l'obtention du pouvoir. En effet, le régime démocratique presuppose au minimum deux partis convoitant le pouvoir. Par leurs idées, leurs programmes, leurs visées sociales et politiques, ces partis tentent de convaincre l'électorat de leur supériorité, le tout dans un cadre de réflexion qui se veut libre. Cette caractéristique, bien qu'elle semble bénigne, est d'une extrême importance pour discerner les vrais régimes démocratiques et ceux se faisant passer comme tels, car plusieurs gouvernements à tendance totalitaire se sont dits démocrates, car ils avaient été choisis par le peuple. Mais soit qu'ils aient été élus sans qu'il y ait opposition ou que cette dernière ait été tenue au silence, soit que ceux-ci aient pris le pouvoir par une révolte militaire soutenue par le peuple. Dans de tels cas, le terme « choix » n'est pas considéré dans un cadre ou dans un contexte démocratique, mais dans un sens général. Cela permet aussi de distinguer les gouvernements communistes et les démocratiques. Bien qu'il y ait seulement un parti politique officiel ayant le pouvoir dans les pays communistes, il est cependant possible de tenir des élections afin de connaître le successeur du parti et, par le fait même, du pays. Par ce critère, il serait tentant d'inclure ce type de régime politique parmi ceux qui sont démocratiques. Ce qui nous empêche de procéder à un tel regroupement est le cadre dans lequel ce choix est fait. L'élection communiste se produit à l'intérieur même du parti. Ce faisant, l'ouverture du débat n'est pas entière, car il reste dans le cadre d'un pouvoir communiste. Il est possible que deux chefs aient des idées complètement opposées, des programmes très différents au sein d'une telle élection, mais elle ne sort

jamais de son cadre. Tandis que la démocratie, par sa pleine ouverture au débat, nous donne la possibilité d'émettre des idées autres que démocrates. Ainsi, dans plusieurs pays démocratiques, nous retrouvons des partis politiques communistes et marxistes. Une telle chose serait impensable sous un régime communiste. Cette ouverture est rendue possible par l'importance que revêt la liberté en démocratie, thème que nous élaborerons dans la définition idéologique de la démocratie.

Il est cependant possible de critiquer ce critère d'ouverture politique en démocratie. Souvent, les populations font mention que le choix qu'ils ont lors des élections est trop minime et orienté dans des directions similaires. Ce faisant, les citoyens se trouveraient devant un faux choix. L'une des raisons étant que les candidats représentant les partis importants proviennent la plupart du temps du même milieu social composé des favorisés, des mêmes écoles prestigieuses, etc. Il serait alors difficile d'avoir des partis possédant des idées opposées et, ainsi, l'ouverture du débat mentionnée précédemment ne serait que du verbiage et la réflexion ne sortirait pas de son cadre. D'un côté, il est vrai de dire que la similarité de la provenance et le parcours de nos représentants peuvent être des éléments favorisant une uniformisation des visées politiques. Cependant, ce lien ne se montre pas nécessaire. Les convictions d'un individu, sa conception de l'Homme et de la société ne dépendent pas seulement du milieu de fréquentation. C'est ce qui fait en sorte que deux candidats ayant des parcours similaires peuvent être chefs de partis opposés idéologiquement.

Malgré tout, si la population s'avère insatisfaite devant le peu de choix politiques, elle possède le droit d'ouvrir le débat par l'organisation d'une opposition ou d'un parti reflétant de nouvelles idées, de nouvelles visées sociales. Ce droit est une autre caractéristique de la démocratie. Il rend possible que tous les citoyens aient soit des options politiques qui correspondent à leur idéal social, soit la possibilité d'organiser une opposition politique qui peut aspirer au grand honneur ou former une opposition au parti au pouvoir. Cette manifestation d'une opposition peut même passer par l'élection d'un candidat indépendant, c'est-à-dire qui n'est affilié à aucun parti politique. Ce droit donne la possibilité d'un vrai choix lors d'élections, car des partis possédant différentes visées peuvent se manifester. C'est ainsi qu'au Canada, par exemple, il existe des partis à tendance libérale, conservatrice, néo-démocrate, environnementaliste, marxiste, etc. Parmi ceux-ci ont été élus, lors des élections de 2004, des députés libéraux, conservateurs, néo-démocrates et même des indépendants

(au nombre de 3).¹⁰ Cette grande représentativité manifeste une autre valeur implicite au système démocratique. Celle-ci est le droit d'être représenté de manière équitable au sein du Parlement. En effet, l'un des objectifs même de la démocratie est la représentation de tous de manière proportionnelle au sein de la chambre élective. J.S. Mill traduit bien cela en disant : « The pure idea of democracy, according to its definition, is the government of the whole people by the whole people, equally represented. »¹¹ Il poursuit plus loin en mentionnant : « In a really equal democracy, every or any section would be represented, not disproportionately, but proportionately. A majority of the electors would always have a majority of the representatives; but a minority of the electors would always have a minority of the representatives. »¹² Ainsi, la Chambre des représentants doit refléter les idées d'une population. Cette manière de faire permet, lors des débats entre les élus, de garantir la représentation d'une grande partie des groupes sociaux, ethniques ou idéologiques qui composent la société et de leur donner un droit de parole. Cependant, l'adhésion d'un projet de loi se votant de manière démocratique entre les représentants a comme conséquence que les minorités peuvent n'avoir que peu de poids dans la balance car, comme l'a mentionné Mill, le courant majoritaire dans une population possédera toujours la majorité de la Chambre des représentants. Ce manque de poids se voulant équitable peut cependant se révéler comme une dictature de la majorité. Toutefois, ce genre d'abus peut souvent être contré par des procédures légales. Plusieurs pays démocratiques se sont dotés d'une charte établissant certains droits et certaines libertés permettant à chacun des citoyens de ne pas être reclus, discriminé et brimé par rapport à d'autres groupes sociaux, d'autres individus composant la population. Une telle charte fut adoptée au Canada en 1982.¹³ Cette dernière assure à tous les citoyens les libertés fondamentales, telles que la liberté de conscience, de religion, de penser, d'opinion, d'expression, de réunion et d'association. Elle garantit aussi l'égalité politique et légale de chacun des citoyens. Elle peut même accorder certains droits aux minorités. Par exemple, la Charte canadienne reconnaît deux langues officielles (le français et l'anglais). Par cette reconnaissance, que ce soit à travers les services gouvernementaux et l'éducation, le Canada assure l'accessibilité de la langue minoritaire partout au pays et donne le droit à chacun des citoyens de vivre dans la communauté en parlant sa langue maternelle. Une

¹⁰ <http://www.parl.gc.ca/>

¹¹ J.S. MILL. *Considerations on Representative Government*. p. 53

¹² J.S. MILL. Ibid. p.53-54

¹³ <http://lois.justice.gc.ca/fr/charte/index.html>

telle charte se veut donc une barrière contre les abus de pouvoir qu'une majorité pourrait imposer et permet de donner un recours légal aux minorités composant la collectivité. Donc, afin d'assurer une bonne représentativité et d'éviter les débordements d'un gouvernement, le légal doit quelquefois pallier le politique.

Cette liberté politique, cette possibilité de participation au politique et cette reconnaissance des minorités mettent en évidence une attitude plutôt particulière au régime démocratique : celle de la tolérance. En effet, tout ce mécanisme et cette manière de faire impliquent dans un premier temps que l'opposition a droit d'exister dans un tel système. Toutes décisions ou orientations prises par le gouvernement peuvent être contestées publiquement, toutes oppositions peuvent s'organiser politiquement. Peu de régimes donnent la possibilité de permettre ce genre de pratique. La plupart du temps, dans d'autres systèmes politiques, elle se trouve refoulée, intimidée, isolée, déportée quand elle se fait trop forte sur les groupes de dirigeants, mais tel n'est pas le cas dans un régime démocratique. L'opposition se trouve être un élément constituant la démocratie et son fonctionnement sous-entend la tolérance. Les élections périodiques des représentants révèlent encore plus ce trait de caractère des démocraties. En effet, le terme « élection » implique, comme nous l'avons vu, une compétition pour accéder au pouvoir. Une telle formulation nous fait chausser les souliers de l'aspirant alors que, pour le détenteur du pouvoir, une élection représente plutôt une compétition afin de ne pas perdre son pouvoir. Ainsi, une élection n'est pas simplement une lutte au pouvoir, mais aussi la capacité de laisser le pouvoir en cas de défaite. Le système démocratique garde en son sein la défaite comme une possibilité. Plus qu'une possibilité, elle est partie prenante de la vie politique que nous devons tolérer. Elle doit être vécue sans violence et dans le respect de l'adversaire, c'est-à-dire qu'aucune résistance ne doit être faite pour empêcher un parti gagnant de prendre sa place si la victoire fut honnête. Tel un sport, la démocratie possède des règles que nous devons respecter et auxquelles nous devons nous soumettre. Cette soumission à la volonté populaire n'est pas seulement une norme pour nos dirigeants politiques, mais elle l'est aussi pour tous les citoyens qui soutiennent les représentants élus ou défaits. La même chose se produit lorsque l'on consulte la population par référendum. Ainsi, le gain ou la défaite, soit du pouvoir ou d'un débat d'idées, doit se faire de manière pacifique; si tel n'est pas le cas, elle ne sera pas reconnue. Dans ces luttes d'alternance politique réside donc une règle implicite, un « fair-play » démocratique. Comme le mentionne Seymour Martin Lipset, sans cette lutte pacifique pour le pouvoir, sans la reconnaissance des vainqueurs par les vaincus,

sans la reconnaissance des droits des vaincus sur les vainqueurs, il pourrait n'y avoir aucune démocratie stable et même vivable.¹⁴ Et pour que cette attitude soit possible, il faut qu'une vertu comme la tolérance soit bien ancrée dans les mentalités des citoyens de cette société.

LA DÉMOCRATIE COMME UNE « STRUCTURE DE L'ESPRIT » (FRAME OF MIND)

La présence de dispositions, telle la tolérance chez les citoyens de démocratie, a fait en sorte que des auteurs ont tenté de définir ce système politique comme un « frame of mind », un état d'esprit. Zevedei Barbu est l'un de ceux voulant démontrer que ce qui caractérise fondamentalement le régime démocratique ne se trouve pas seulement dans ses institutions ou dans son schème conceptuel, mais plutôt dans son climat culturel.¹⁵ Il y aurait donc une manière de vivre en démocratie qui nous distinguerait à un point tel qu'il faudrait en tenir compte dans la construction d'une définition. Voici comment se traduit la préoccupation de Barbu en ses propres mots : « They need also certain institutions which allow them to take a share in the making of their society. But they need something more than this; they need a specific *frame of mind*, that is, certain experiences, attitudes, prejudices, and beliefs shared by them all, or by a large majority. »¹⁶ De ces attitudes ou de ces croyances qui forment notre manière de penser, il nous en expose quatre. La première est la capacité de concevoir notre société comme en constante évolution. Les changements fréquents de gouvernement et la liberté d'expression que la population possède feraient en sorte que nous développerions une habileté à vivre et à penser dans une société en mouvance continue. La manière de vivre en démocratie nous amènerait donc à développer notre adaptabilité, autant intellectuelle que sociopolitique. Non seulement nous apprendrions à vivre ou à penser dans un tel contexte, mais nous aurions aussi la croyance que nous pouvons, en tant qu'individus, être un facteur direct de changement. Ainsi, par cette seconde attitude, la société resplendirait ou s'effriterait selon le type d'implication que nous ferions. C'est peut-être cela qui nous motiverait à nous impliquer dans notre milieu pour en faire un monde meilleur. La participation des citoyens à différents comités locaux, régionaux ou

¹⁴ Seymour Martin LIPSET. « Some Social Requisites of Democracy; Economic Development and Political Legitimacy » *American Political Science Review*, LIII (March 1959), p. 71

¹⁵ Zevedei BARBU. *Democracy and dictatorship*. Grove Press, Inc., New-York: Grove Press, Inc. And London: Routledge & Kegan Paul, Ltd., 1956, pp. 53

¹⁶ Ibid. pp. 13

autres afin de trouver des solutions à certaines problématiques sociales pourrait être un exemple de ce comportement. Pour traduire ce second trait de caractère, Barbu l'expose en disant : « Each individual is a maker of his own society.»¹⁷ Le troisième trait se rapporte plus à la relation que nous avons avec l'autorité. Comme nous l'avons vu, le régime démocratique implique une délégation du pouvoir. Ce faisant, nous aurions conscience que la possession du pouvoir est, dans un premier temps, quelque chose de relatif et d'instable. Les élections sont un bon exemple de cela, car tout pouvoir délégué n'est pas, dans la majorité des cas, absolu et indéfini. Au contraire, les mandats, comme nous l'avons vu précédemment, sont déterminés dans le temps. La conscience de cette précarité nous pousserait, dans un second temps, à considérer la partie qui a concédé le pouvoir. Cela ferait en sorte de ne pas pratiquer le pouvoir de manière absolue. La dernière de ces croyances exposée par Barbu est la confiance en la raison. Elle se trouve en fait à être complémentaire à la première. Cette dernière voulait que les citoyens des démocraties aient une habileté spéciale à s'adapter aux changements constants. La confiance en la raison selon l'auteur roumain aurait pour rôle d'amener la stabilité et l'ordre à travers tous ces mouvements de la société. Ainsi, de manière implicite, toute l'évolution ou les changements que produit la démocratie devraient en fait se fonder sur des principes de la raison. Donc, malgré toute cette mouvance apparente, la raison servirait de règle d'action et assurerait de cette manière la stabilité de la démocratie.

Outre la tolérance, l'adaptabilité, la croyance en l'individu comme un agent positif dans la construction en la société, notre rapport au pouvoir et notre confiance en la raison, il serait possible de joindre à ces attitudes l'esprit de partenaire qui habite les populations démocratiques.¹⁸ Il se manifesterait par la volonté d'intégration. Que ce soit au niveau des valeurs, des buts sociaux ou des intérêts, l'ouverture qu'apporte le régime démocratique donnerait l'occasion de travailler avec un effort commun dans la réalisation de la société. Cela sortirait l'individu de sa passivité et le ferait participer à sa collectivité. Cette coopération des individus ayant pour but l'intégration des intérêts et des objectifs sociaux serait une autre attitude implicite qui caractériserait la pratique de la démocratie.

¹⁷ Ibid. pp. 16

¹⁸ REJAL. *Democracy. The Contemporary Theories*. p. 195

CONCLUSION

Ainsi, la définition descriptive de la démocratie se pose comme une participation des citoyens au politique. Par les élections, ils choisiront ceux qui les représenteront et qui exercent le pouvoir. Lors de ce choix, chacun des votes exprimés a la même valeur quantitative, ce qui a comme conséquence que le poids de la majorité numérique décidera des vainqueurs. Ce scrutin a aussi comme objectif une représentation équitable des votes comptabilisés. Cette participation inclut de même la possibilité de contester les politiques entreprises par un tel gouvernement, soit par l'organisation d'une opposition politique officielle ou par la manifestation publique de son mécontentement. De plus, la pratique de ce pouvoir et la participation à celui-ci doivent se faire dans un cadre où la loi possède une autorité suprême. Ainsi, tous, autant les dirigeants que les citoyens, y sont soumis. Afin qu'une telle pratique du politique soit possible, certains comportements ou attitudes se trouvent présupposés. Tel que nous l'avons vu précédemment, la tolérance est un élément fondamental sur lequel repose toute la dynamique politique et sociale du régime démocratique; la capacité de vivre dans une certaine instabilité politique et de la comprendre comme un pouvoir relatif en sont d'autres et la possibilité de se voir comme un agent positif de changement nous poussant ainsi à s'unir avec la collectivité dans la construction de notre société sont tous des attitudes nécessaires au fonctionnement et à l'établissement de la démocratie.

De par cette étude, il nous a été permis de constater que la démocratie contient des éléments particuliers quant à sa pratique, mais plus que cela, nous avons découvert que ces pratiques sous-entendaient un certain état d'esprit, une certaine mentalité sociopolitique implicite. Ce constat ne forme qu'un premier pas vers une recherche plus approfondie sur les valeurs que contient la démocratie. Le prochain chapitre propose d'expliquer le cadre conceptuel qui sous-tend les pratiques démocratiques.

Chapitre troisième

La définition conceptuelle de la démocratie

L'étude du cadre conceptuel de la démocratie se révèle être un élément essentiel dans la composition d'une définition complète. Ces concepts sont en fait les valeurs sur lesquelles reposent toutes les pratiques sociales et politiques. Ainsi, la définition idéologique se veut un moyen de dégager les implicites qui fondent une manière de faire, une manière de vivre, une manière de penser l'Homme et sa société. Comme le fait remarquer Alain Mougniotte, les valeurs dans un régime politique comportent un double rôle.¹⁹ Dans un premier temps, elles sont dynamogènes. Elles nous poussent ainsi vers l'action, elles nous animent dans notre conduite, nos objectifs personnels et sociaux. Elles sont ce vers quoi, en tant qu'individus et en tant que collectivité, nous aspirons. Elles fondent nos pratiques politiques, nos institutions, elles structurent même notre pensée. D'un autre côté, les valeurs sont régulatrices, car elles constituent un barème pour ainsi évaluer le bien-fondé de nos actions, nos projets, nos objectifs personnels ou collectifs. Elles sont des guides, des repères sociaux. Ce double rôle permet d'établir et de conserver une continuité dans nos actions et dans notre société. En ces valeurs est constitué notre passé, parce que nous y voyons les choix que nous avons faits, notre présent, par le fait qu'elles guident nos actions et notre futur, car elles représentent ce vers quoi nous nous dirigeons. L'étude du cadre conceptuel nous permettra donc de mettre à jour les idéaux majeurs qui, à la fois, orientent et régularisent notre société.

Afin d'atteindre cet objectif, nous allons exposer les trois valeurs fondamentales qui structurent la démocratie : la liberté, l'égalité, la justice. L'étude de celles-ci permettra de saisir toute l'étendue et l'importance de chacune dans la réalisation du projet démocratique. Une fois ces concepts éclaircis, nous pourrons poser la définition idéologique et la comprendre dans toute sa complexité.

¹⁹ Alain MOUGNIOTTE. *Éduquer à la démocratie*. p. 35

LA LIBERTÉ

La liberté inspire un respect universel.²⁰ On se bat pour l'obtenir, on se défend pour la préserver. Elle est ce vers quoi les peuples et les individus qui les composent aspirent. On se libère d'un empire, d'un tyran, d'une force économique oppressante, d'un système politique injuste, d'envahisseurs, bref de tout ce qui asservit un peuple. Ceux qui la transportent et qui se battent pour cette idée sont des idoles et, quand ils meurent, ils deviennent des martyrs.²¹ Mais quand nous tenons de tels combats, pourquoi le faisons-nous? Que voulons-nous obtenir? La liberté!, vous me répondrez. D'accord, mais qu'est-ce que la liberté? Qu'est-ce que l'on recherche tant dans cette liberté? Qu'est-elle? De quoi est-elle composée? Quels sont ses enjeux? Pourquoi est-elle si importante dans les aspirations d'un peuple? De telles questions sont primordiales quand une société a le désir de se libérer ou de préserver sa liberté. Sartori a énoncé au sujet de la démocratie qu'elle devenait ce qu'on en pense.²² Par cette idée, il voulait dans un premier temps démontrer que la définition de ce système politique nous permettait de constater son potentiel, ses dangers et ainsi orienter correctement notre conception de cette idée. Dans un second temps, il mettait en relief qu'une mauvaise conception de ce régime politique nous ferait adopter des idées fausses et des mauvaises pratiques politiques ayant comme conséquence ultime une négation des principes démocratiques. Nous croyons qu'un tel énoncé peut aussi démontrer l'importance que revêt la définition de la liberté ou de tout autre concept structurant une société. Tout comme la démocratie, la liberté poussée à son extrême peut se nier elle-même et pousser une cité, un pays, une civilisation à sa déchéance. C'est pour cela qu'elle devra être encadrée et définie de manière claire et précise pour mener un peuple à son accomplissement. Dans la prochaine section, nous vous proposons donc d'éclaircir cette notion, principalement dans un système démocratique afin de montrer ses composantes, ses objectifs et ses défis.

L'utilisation commune du terme liberté est très large. Il signifie dans les sociétés démocratiques plusieurs aspects différents de la vie des citoyens. Ce manque de distinctions entre les différents rapports que possède la liberté mène souvent à de très

²⁰ Philibert d'USSEL. *La démocratie et ses conditions morales*. p. 100

²¹ Ibid. p. 100

²² Giovanni SARTORI. *Théorie de la démocratie*. p. 5 et 6

grandes confusions quant à sa définition. Afin de défaire ces nœuds produits par l'utilisation commune de ce concept, il est possible de former deux groupes réunissant ses différentes fonctions. Ainsi, la liberté dessert deux sphères de la société démocratique : le politique et le social.

LA LIBERTÉ POLITIQUE

Ce qu'est la liberté politique

Dans un premier temps, la liberté est politique, c'est-à-dire qu'elle définit certaines pratiques ou certaines relations politiques nommées des droits politiques. Ces libertés déterminent le rapport qu'ont les citoyens avec leur gouvernement et elles forment aussi un cadre dans lequel le citoyen va pouvoir vivre sa vie politique. Ce type de liberté en démocratie se manifeste donc principalement par une participation au gouvernement. Comme nous l'avons exposé lors de la définition descriptive de la démocratie, le citoyen vivant dans un tel régime est amené à jouer un rôle actif dans la vie politique de sa ville, sa province ou son pays. Cette participation se manifeste par la sélection de candidats ayant comme fonction de les représenter au sein du gouvernement. Elle peut se faire aussi lors de consultations publiques ou de référendums. Cette pratique fait en sorte que le citoyen possède deux rôles. Dans un premier temps, il se trouve soumis au gouvernement qui dirige son territoire, mais dans un même instant il est dirigeant, car c'est lui qui a choisi l'orientation de son gouvernement. Cette pratique construit une relation dynamique entre le citoyen et son autorité car, dans un cadre démocratique, le citoyen n'est pas seulement soumis à son gouvernement, mais il est aussi une de ses composantes. Ainsi, la relation qui s'établit entre la population et les dirigeants est très intime, car tous les deux ont une certaine possession du pouvoir et tous les deux y sont aussi soumis. Le peuple dirige les orientations politiques lors d'élections ou de référendums et se soumet lorsque les mandatés ont été choisis. Les élus dirigent lorsqu'ils reçoivent leur pouvoir des citoyens, mais ultimement la population est toujours garante du sort de ses représentants, car ils pourront, lors d'élection éventuelle, lui soutirer son mandat. La particularité du régime démocratique tient donc du fait que personne n'est ni entièrement sujet ni entièrement souverain.²³ C'est probablement ce qui nous incite à affirmer que, dans un tel système, le peuple gouverne. Il ne faut cependant pas oublier, comme nous l'avons vu précédemment, que ce pouvoir n'est qu'un jeu de veto et de

²³ Giovanni SARTORI. *Théorie de la démocratie*. p. 64

contrôle par rapport à ceux qui gouvernent. C'est pour cette raison que nous tentons le moins possible d'utiliser l'expression qui dit que la population gouverne en démocratie. Cette formulation ne rend pas justice au rôle de chacun des partis dans la conception du pouvoir et ne fait que nous confondre, car nous faisons référence à deux sens du mot « gouverner ».²⁴ En effet, lorsque nous disons que le peuple gouverne, nous acceptons ce terme dans son sens large, c'est-à-dire que nous signifions qu'il détient une influence sur la sélection des dirigeants et de l'orientation des politiques, tandis que lorsque « gouverner » se rapporte aux élus il possède un sens plus étroit et fait référence à l'exercice du pouvoir. Ainsi, le rôle des mandatés est beaucoup plus actif, car ce sont eux qui ont à trouver et à proposer des solutions aux différents problèmes sociaux, économiques et politiques, alors que les citoyens n'ont qu'à choisir parmi les différentes solutions amenées par les partis politiques. Bien sûr, les citoyens peuvent aussi participer à la formation de solutions par la possibilité qu'ils ont de critiquer positivement ou négativement les politiques amenées par le gouvernement ou de former des partis d'opposition. La liberté politique comprend aussi ce droit de parole. Cependant, le rôle que chacun possède reste différent. Les deux sens de « gouverner », quoi que très près l'un de l'autre, se distinguent donc par leur intensité et par leur degré. Tel est le sens principal que possède la liberté politique. Cependant, pour qu'elle soit possible, il doit exister certaines autres libertés que l'autorité doit permettre et défendre. Ces dernières se veulent des conditions nécessaires afin qu'une liberté politique puisse se manifester. Les voici.

Les conditions de possibilité de la liberté politique

Il y a d'abord celle qui est la base de tout le système démocratique : la liberté d'expression. Elle doit d'abord être accordée à tous : dirigeants, citoyens, partis d'opposition, etc. Elle se manifeste comme la possibilité d'échanger des points de vue divers sur toutes affaires publiques. Ces échanges d'opinions peuvent prendre de multiples formes : par la discussion libre entre individus, par les médias (écrits, virtuels, télévisuels), par les arts, dans des assemblées, etc. Elle permet ainsi de s'exprimer, autant sur les politiques adoptées par les instances gouvernementales que sur tout autre sujet public sans craindre de représailles et de répression de la part de l'État. Elle nous permet aussi de voter. Une telle action implique de manière implicite le droit de

²⁴ Giovanni SARTORI. *Théorie de la démocratie*. p. 64-65

contester les politiques d'un gouvernement pour en mettre un autre à sa place. Donc, fondamentalement, voter c'est s'exprimer sur des questions d'ordre public. La conception même de la démocratie est donc bien ancrée dans cette liberté d'expression. La négation de celle-ci rend le régime démocratique impossible ou sans signification. Ainsi, une population qui serait invitée à participer à une élection ou à un référendum, mais qui craindrait que l'État châtie ceux se prononçant à l'encontre de ses politiques, ne vivrait qu'une singerie de démocratie. C'est l'une des raisons qui font en sorte que la définition de la démocratie ne peut point se limiter à son fonctionnement, mais qu'elle doit aussi considérer les valeurs qui la sous-tendent. Malgré tout, la liberté d'expression ne peut pas être le seul critère qui permette la démocratie. À la base de cette liberté, il y a l'information à laquelle la population a accès et avec laquelle elle alimente ses débats. La qualité d'un bon gouvernement démocratique doit d'abord résider dans sa transparence et dans la qualité des informations rendues publiques, car même si un peuple détient la liberté de parole, les débats, étant fondés sur des informations erronées ou manipulées, seront aussi sans signification que celui qui vote avec la peur d'être réprimé. Dans ces deux cas, la démocratie ne sera qu'apparente. Ainsi, autant la liberté d'expression est nécessaire à la démocratie, autant les informations crédibles et justes sont nécessaires à la liberté d'expression, donc à la démocratie.

La liberté de se rassembler rend aussi possible la liberté politique. Elle nous donne en effet la possibilité de nous réunir afin de discuter d'affaires publiques. Ces rassemblements se veulent un moyen de communication direct avec la population. Au-delà des différents médias, ils permettent aux citoyens de se rencontrer et de discuter des dossiers chauds, sans intermédiaire. Ce facteur diminue le risque de manipulation d'une population, car les citoyens peuvent discuter de manière directe de ces sujets sociaux. Bien sûr, il n'est pas exclu que ces réunions soient aussi orientées, mais nous croyons que ce rapport direct des individus entre eux lors d'assemblés est un moyen de communication plus difficile à contrôler. De plus, tous ont la possibilité de mettre sur pied ces réunions. Ces rassemblements, en plus d'ajouter un autre moyen de diffusion des idées, rendent aussi possible la propagation de différentes sources d'informations ou de différents points de vue, car lors de ces rencontres, chaque citoyen a la possibilité d'émettre ses opinions sur la question abordée. Cela nous permet donc d'élargir le champ d'informations accessibles et d'augmenter la diversité de celui-ci. Cette plus grande diversité des sources et des types d'informations donne ainsi l'occasion au citoyen de poser une meilleure réflexion sur un sujet donné.

La liberté d'association est une autre condition sous-entendue à la liberté politique. L'une des opportunités qu'elle offre est la formation d'une organisation politique luttant pour l'obtention du pouvoir. Elle garantit donc la possibilité d'une représentation juste des idéaux sociaux et politiques d'une population, car par ce droit tous ont la possibilité de s'organiser politiquement pour représenter les préoccupations de la société en général ou d'une partie de celle-ci. En plus d'être un moyen de représentation équitable, cette liberté garantit aussi la préservation du régime démocratique. Lors de la définition empirique de la démocratie, nous avions posé qu'un tel régime devait être une compétition de deux ou plusieurs partis dont l'objectif est l'obtention du pouvoir. Ainsi, par la liberté d'association qui rend possible la formation de nouveaux partis, nous pouvons garder espoir qu'il y aura toujours une lutte au pouvoir, c'est-à-dire que toujours au moins deux partis s'affronteront lors d'élection et que, de cette manière, l'un des critères essentiels de la démocratie sera respecté, car si cette liberté était niée ou sérieusement réduite, nous serions plus près d'un régime totalitaire que démocratique. En plus d'être un moyen de garantir la conservation de la démocratie, elle permet aussi, d'un côté plus social, l'organisation de regroupements populaires ayant pour but d'influencer les décisions des autorités. Elle permet aux citoyens de démontrer soit leur soutien, soit leur opposition relativement aux différentes options choisies par le gouvernement en place, sans toutefois prendre la forme d'un parti politique d'opposition. Elle permet aussi la mise sur pied de groupes ayant pour but la progression de certaines causes sociales qui tiennent à cœur une partie de la population. Ces organismes permettent de sensibiliser et de faire prendre conscience aux gouvernements des différents idéaux et des différents intérêts qui habitent la communauté.

La dernière de ces libertés et non la moindre est la liberté par rapport aux arrestations et emprisonnements faits de manière arbitraire. Bien qu'elle semble de prime abord secondaire, elle joue toutefois un rôle fort important quant à la possibilité des trois premiers types de liberté. En effet, elle se veut une assurance contre tout abus de pouvoir de la part des autorités. Elle dicte que les seules raisons valables pour l'arrestation d'un citoyen reposent sur le fait qu'il a transgressé une ou des lois. Tous les autres motifs sont considérés non valables. Ainsi, une personne ne peut point être emprisonnée selon ses dires, ses convictions, ses croyances, ses appartenances à des organismes, ses opinions, ses allégeances, qu'elles soient politiques ou autres, et ce, dans la mesure où cela respecte les lois établies par sa société. Encore une fois,

l'absence de cette liberté devant l'arbitraire réduirait la démocratie en système totalitaire, car comme nous le disions précédemment, aucun individu ne peut se sentir libre ni vivre comme un citoyen libre s'il craint de possibles actions répressives de son État par rapport à sa conception des affaires publiques.

Ainsi, la participation active du citoyen et son étroite relation avec l'autorité forment les principales caractéristiques de la liberté politique en démocratie. Cependant, cette liberté politique ne peut point se réduire au rôle et à l'interaction de ces deux agents. En effet, sans la liberté d'expression, d'assemblée, d'association et la garantie de l'impossibilité d'arrestation ou d'emprisonnement arbitraire, la liberté politique telle que décrite ne serait qu'au meilleur parodiée et au pire impossible, ayant ainsi des répercussions désastreuses sur le régime démocratique.

LA LIBERTÉ SOCIALE

En plus d'être politique, la liberté peut aussi être sociale. Nous la nommons ainsi, car elle se manifeste lorsqu'elle permet de définir non pas des droits relativement à l'autorité, mais des droits par rapport aux autres individus qui composent la collectivité. Elle sert donc à gérer les interactions des citoyens entre eux. Dans la tradition philosophique, il existe deux conceptions de ce type de liberté qui sont très différentes et très incompatibles. D'un côté, il y a celle que l'on pourrait nommer absolue et, de l'autre, la civile. Cependant, il arrive souvent qu'il y ait mésentente à leur sujet. L'erreur provient du fait que ces deux acceptations ne sont pas distinguées dans l'opinion générale, créant donc un conflit assez particulier. En effet, ignorant que la liberté sociale possède une double signification, chacune des parties défend son point de vue par l'argument que sa liberté n'est pas respectée. Afin de bien comprendre comment ces deux conceptions viennent à créer une telle situation dans une société démocratique, nous allons étudier chacune d'entre elles isolément. Par cette simple analyse, nous serons à même de saisir ce qui constitue la liberté sociale pour un régime politique comme le nôtre.

La liberté absolue

La liberté absolue est probablement la manière la plus pure de considérer ce concept. Elle se reflète bien à travers le concept de l'homme à l'état de nature chez Hobbes. Dans son traité *Le citoyen*, l'auteur anglais pose bien ce qu'elle est. Comme quelques autres philosophes de son temps, Hobbes théorise l'Homme en son état de

nature, c'est-à-dire avant que celui-ci ait formé une société organisée et structurée selon des lois et des contrats. Dans cet état, les êtres humains se trouvent tous égaux entre eux. Leur égalité réside dans le fait que chacun d'eux est juge de ce qui est bien ou mal. Donc, chaque Homme est juge de ses actions et entièrement libre de commettre un geste s'il en voit le bien-fondé, même si celui-ci vient à outrepasser les lois naturelles. Il possède ainsi un pouvoir d'autorité total. Ce droit naturel fait en sorte que ce qui peut nous paraître injuste à nos yeux de gens soumis à un contrat social est, dans la perspective de l'Homme à l'état de nature, parfaitement bien. Ainsi, s'il faut, pour se préserver, acquérir de la nourriture nous le faisons. S'il faut la voler à quelqu'un d'autre, nous nous trouvons dans notre droit de le faire. S'il faut se trouver un habitat et que nous ne sommes pas habiles à la construction, nous pouvons aller en subtiliser un. Si nous ne sommes pas assez forts physiquement ou pas assez rusés pour assurer notre survie, il est possible de se soumettre à quelqu'un pour se protéger en échange d'autres services. Même le meurtre peut être légitime dans ce cadre. Ce qui compte essentiellement c'est notre survie. La liberté réside donc dans le fait d'avoir une pleine liberté d'action pour assurer sa conservation. Bien sûr, une telle conception de la liberté fait en sorte que l'âme de l'Homme se trouve constamment en état de guerre, car il doit soit assurer sa survie en se procurant des biens, soit veiller à la conservation de ces derniers ou encore les faire prospérer afin de se sécuriser davantage. Cependant, il se trouve entièrement libre de poser les gestes qu'il désire dans un but de conservation. Quant à la conception commune de cette liberté absolue, elle ne semble avoir retenu que cette liberté d'action et non le but de conservation. Ainsi, l'Homme à l'état de nature chez Hobbes répondrait en partie à l'acceptation plus contemporaine d'une des définitions de la liberté comme étant de faire ce que l'on désire, et ce, au moment où nous le voulons. Elle manifeste cette volonté de choisir sa conduite instant par instant, sans dépendre d'une autorité.²⁵ Cette liberté totale dans les actions est en partie possible. En effet, dans des sociétés démocratiques, les citoyens possèdent le droit de se déplacer et de voyager de manière infinie, de choisir leur formation scolaire, leur école, leur religion, leurs valeurs, ils ont la possibilité d'émettre leurs opinions, quelles que soient leurs allégeances. Bref, ils ont une infinie liberté dans leurs différents choix de vie. Cependant, ces choix se font dans un certain cadre précis qu'ils doivent respecter. Ces cadres sont les lois que la société s'est données afin qu'elle ne sombre point dans

²⁵ Alain MOUGNIOTTE. *Éduquer à la démocratie*. p.115

l'anarchie. Tel est souvent le point que l'on oublie dans la définition de la liberté absolue. L'Homme à l'état de nature, tel que conçu par Hobbes, n'est pas en société civile. Donc, il n'est pas soumis à une autorité extérieure et objective, tel un État, pour régler ses actions, car chaque homme est une autorité cherchant à se conserver. Ce stade que l'on pourrait aussi appeler précivil (avant que la société soit organisée par des contrats et des lois) est la condition rendant possible cette liberté sans cadre. L'Homme démocratique, quant à lui, vit dans une société où il y a une très grande liberté d'action sans cependant qu'il y ait une liberté absolue. Son état civil l'en empêche, car en formant une société il remet son pouvoir d'autorité, donc sa liberté absolue, à une force extérieure qui est l'État. C'est à ce dernier que revient maintenant le devoir d'assurer la conservation de tous et, pour y parvenir, une restriction des libertés s'impose. C'est donc cette soumission de l'Homme à une autorité extérieure qui crée la vie en société civile et qui rend dans un même temps impossible l'actualisation de la liberté absolue. La liberté sociale va donc prendre une forme plus restreinte.

La liberté civile

Le plus grand défi dans l'élaboration de la liberté sociale se trouve justement de lier un nom et un adjectif qui semblent de prime abord aux antipodes : liberté et restreinte. Seulement la présence de ces deux termes, l'un au côté de l'autre, semble un paradoxe inconciliable. Il faut cependant réussir à les unir, car comme nous venons de le voir, la liberté en son sens plein est irréconciliable avec la notion de société. Elle doit même revêtir un autre manteau, car elle n'a plus de sens. En effet, il est maintenant impossible de justifier la liberté d'action ayant comme but la conservation, car ce rôle est maintenant entre les mains de l'État. Il faut qu'elle se trouve de nouvelles assises. Le phénomène qu'est la formation d'une société peut nous lancer sur une première piste. Tel que nous l'avons énoncé précédemment, l'esprit de l'Homme à l'état de nature est constamment en mode de survie, car pour assurer sa conservation, il doit se méfier des menaces extérieures qui pourraient venir lui subtiliser ses biens et mettre ainsi sa vie en danger. Ainsi, la formation d'une société, en plus d'avoir comme but la conservation de tous, aurait l'objectif implicite de se préserver de l'arbitraire d'autrui.²⁶ Par cette union, nous nous dégageons donc de la volonté des autres, car l'État a comme but la conservation de tous et, pour y arriver, il se doit de protéger ses citoyens de toute

²⁶ Jacqueline DE ROMILLY. *Problème de la démocratie grecque*. p. 92

agression. L'Homme civil n'a donc plus à craindre la volonté de ses semblables. Il se trouve donc libre par rapport à eux. Telle est la notion première de liberté que nous pouvons dégager et sur laquelle nous allons construire. Ainsi, en société, nous sommes libres relativement à la volonté des autres membres de notre collectivité. Cette liberté permet à l'Homme de développer une nouvelle sorte d'autonomie. En son état de nature, l'autonomie était intrinsèquement liée à sa conservation. Il était autonome, car il avait la capacité de se conserver et de se protéger. Maintenant, en son état civil, l'Homme est autonome par le fait qu'il peut se choisir. N'ayant plus à craindre de son sort, il peut désormais faire ce qu'il désire non pas pour sa survie, mais selon son intérêt. Tocqueville, en citant un passage de *Mather's magnalia Christi americana*²⁷, expose bien en quoi consiste cette nouvelle liberté : « Mais il est une liberté civile et morale qui trouve sa force dans l'union, et que la mission du pouvoir lui-même est de protéger : c'est la liberté de faire sans crainte tout ce qui est juste et bon. Cette sainte liberté, nous devons la défendre dans tous les hasards, et exposer, s'il le faut, pour elle notre vie. »²⁸ Ce nouveau type de liberté nous amène donc à nous réaliser en tant qu'humain et les choix qui nous conduiront à ce but seront ceux que nous avons sélectionnés selon nos conceptions sociales ou individuelles du juste et du bon. Cette idée est aussi présente dans les textes de Mill lorsqu'il vient à développer ce qu'est la liberté en disant : « La seule liberté digne de ce nom est celle de poursuivre notre propre bien de notre propre façon. »²⁹ Cette liberté que possède l'individu dans sa réalisation doit cependant comporter une limite. Cette dernière étant que nous ne devons point, par l'exercice de notre liberté, entraver celle des autres. Cette règle peut en fait se déduire logiquement du concept de liberté que nous venons d'énoncer. En effet, si elle a pour but de nous libérer de la volonté d'autrui, elle ne peut point non plus tolérer que notre liberté brime celle des autres, car en ce cas ce serait les autres qui seraient victimes de notre volonté. Ce faisant, le fondement même du principe serait réfuté. Mill, dans son ouvrage *De la liberté*, dénote aussi cette limite du concept de la liberté. Dans la section « Applications » de cette oeuvre, l'auteur anglais marque clairement cette frontière et synthétise bien avec l'aide de deux maximes ce qu'est la liberté sociale :

Ces maximes sont les suivantes : premièrement, l'individu n'est pas responsable devant la société pour ses actions, dans la mesure où elles ne concernent les intérêts de personne d'autre que lui-même; de la part des

²⁷ *Mather's magnalia Christi americana*, vol. II p. 13

²⁸ TOCQUEVILLE. *De la démocratie en Amérique*. t.I, p. 89

²⁹ J.S.MILL. *De la liberté*. p. 22

autres, les conseils, l'instruction, la persuasion et la décision d'éviter la personne, lorsqu'ils l'estiment nécessaire pour leur propre bien, voilà les seules mesures par lesquelles la société peut légitimement exprimer qu'elle n'aime pas ou désapprouve sa conduite; deuxièmement, pour des actions portant préjudices aux intérêts d'autrui, l'individu est responsable et peut être soumis à une punition soit sociale, soit légale, si la société pense que sa protection exige l'une ou l'autre.³⁰

La première maxime met bien en évidence ce que nous avons énoncé précédemment, c'est-à-dire que cette conception de la liberté met une grande emphase sur l'individu qui peut et qui doit choisir sa voie de réalisation. Mill va même jusqu'à soutenir qu'il est le juge suprême de ses choix et de son bien.³¹ Ainsi, nulle personne adulte ou groupe de personnes ne peut soumettre un autre adulte dans le domaine des libertés sociales. Cependant, il est possible de proposer à quelqu'un certaines considérations ou de l'aider lors de ses réflexions, mais uniquement l'individu concerné est celui pouvant se commettre à un choix. Cette liberté s'affirme donc dans tout ce qui ne concerne pas essentiellement les autres.³² Quant à la seconde maxime, elle nous accorde le droit de corriger, d'exclure ou de punir les gestes qui créeraient une injustice chez un autre individu. Il faut bien comprendre aussi que le tort causé à un particulier est aussi un tort causé à la société, car l'homme qui empiète sur les droits d'autrui ne respecte pas les fondements même du pacte social qui voulait que tous remettent entre les mains de l'État sa liberté absolue. Ainsi, celui exerçant cette liberté inconditionnelle cause un préjudice à la société en ne respectant point son principe fondateur.

Ce cadre théorique nous amène cependant à nous questionner sur la portée de nos actions et de nos choix. Il est bien aisément de dire que nous devons avoir une pleine liberté sur les choses nous concernant de manière exclusive et que, de par nos actes, nous avons la responsabilité de ne pas créer de torts à autrui ou à la société. Cependant, la ligne peut sembler mince et même parfois disparaître quand vient le temps d'analyser ce qui peut créer un tort à la société. Ainsi, si un homme choisit de se faire du mal en se perdant dans le jeu, dans l'ivresse, dans l'oisiveté, dans la malpropreté ou autres, est-ce que son comportement nuit à la collectivité et lui crée un préjudice? Car le joueur peut être un père dilapidant son argent aux dépens de sa famille; l'ivrogne peut représenter un fardeau social lorsqu'il est incapable de conserver un travail dû à son vice; l'oisif peut être perçu comme quelqu'un qui empêche le progrès de la société en n'y

³⁰ Ibid. p. 145-146

³¹ Ibid. P. 118

³² Ibid. p. 87

contribuant pas. Comment, dans de tels cas, distinguer les libertés sociales d'un individu des torts causés à la société? Mill traite aussi de ces cas plus pointus dans son ouvrage sur la liberté.³³ Dans un premier temps, il met clairement en évidence, comme nous venons de le faire, que tout homme qui se fait du mal cause nécessairement un certain tort à la collectivité. Cependant, selon l'auteur anglais, la société doit intervenir seulement lorsqu'un devoir social n'est pas accompli. Mill prend le cas d'un ivrogne pour bien illustrer son propos. Un ivrogne qui est père de famille doit être puni légalement ou socialement s'il ne répond point à ses devoirs sociaux. Par exemple, s'il ne paie pas ses comptes à cause de ses problèmes de consommation ou s'il ne peut pas exercer son rôle de père adéquatement à cause de ces mêmes problèmes. Bref, il ne doit pas être puni pour son extravagance, mais par son manque de devoir au niveau familial et financier. Ainsi, si un homme entreprenait une vie de débauche comme l'ivrogne de Mill, mais qui par exemple payerait tous ses comptes et remplissait ses devoirs sociaux, il ne pourrait pas être puni par la société de par son extravagance. De cette manière, Mill vient à distinguer les torts directs de ceux étant indirects ou potentiels. Les premiers sont ceux qui violent certains devoirs spécifiques auxquels l'Homme se soumet selon ses différents rôles et ses obligations sociales. Les seconds sont ceux ne brisant pas ces devoirs et, bien qu'ils causent des dommages collatéraux, ils doivent être tolérés. La règle que Mill nous propose, et que nous adoptons, est donc que nous sommes libres dans nos actions qui ne font que nous concerner en tant qu'individus, c'est-à-dire que tant que nous ne créons pas de préjudices aux autres ou à la société en ne remplissant pas nos devoirs sociaux ou en ne respectant pas les règles sociales, nous avons dans ce champ toute liberté d'action. Telle est la règle qui permet d'unir dans une définition le concept de liberté et le qualificatif « restreinte ».

La liberté sociale est donc ce qui nous permet de définir nos droits non pas relativement à l'autorité, mais par rapport aux autres individus de la collectivité. Comme il nous a été permis de le constater, ce type de liberté doit être d'une certaine manière restreinte, c'est-à-dire qu'elle se manifeste dans un certain cadre. Elle ne peut point prendre une forme absolue comme le concept de l'Homme en état de nature ou telle que la pense la population en général. La présence d'une autorité à laquelle tous se soumettent fait en sorte que la liberté de l'Homme réside maintenant dans la possibilité de se choisir et de se réaliser selon ce que l'on considère juste et bien socialement et

³³ Ibid. p. 120-126

individuellement. Les limites qu'impose cette liberté encadrée, au nombre de deux, se veulent des conditions de possibilité. Par elles, la liberté est préservée et tous y ont accès. C'est ainsi que l'Homme vivant en une société libre pourra se choisir, tant qu'il respectera la liberté d'autrui à se réaliser et qu'il ne niera point les principes, les devoirs et les responsabilités que la société lui impose. Tel est donc comment doit être comprise la liberté sociale.

CONCLUSION

Dans de telles perspectives, le terme liberté est donc fort de sens et complexe. Ainsi, lorsqu'un peuple aspire à la liberté démocratique ou se dit vivre dans un tel État, cela peut revêtir plusieurs aspects.

Dans un premier temps, la liberté détermine la relation avec les autorités. C'est ce que nous avons appelé la liberté politique. Par elle, le citoyen peut participer à la vie politique de son pays de manière active. Les élections sont l'une de ses principales manifestations. Par celles-ci, la population a l'occasion de choisir différentes orientations, différents objectifs sociaux sur lesquels les élus auront à construire. Mais comme nous l'avons vu précédemment, cette participation de la collectivité à la politique est le stade ultime de ce type de liberté. Pour qu'elle se réalise, il doit d'abord y avoir certaines conditions nécessaires. Ces dernières sont primordiales si nous ne désirons pas vivre qu'une singerie de démocratie. Il y a d'abord la liberté d'expression qui doit être accordée à tous. Elle nous donne la possibilité de discuter, de remettre en question, de douter ouvertement de toute affaire publique. La liberté de se rassembler forme aussi une condition à la vie démocratique, car elle nous permet un rapport direct avec les individus afin d'échanger des idées. En plus de s'assembler, les gens peuvent s'associer pour créer soit une nouvelle formation politique ou un regroupement ayant comme objectif de manifester les préoccupations et les intérêts d'une population. Enfin, pour que tout ceci soit possible, les citoyens doivent être libres concernant tout emprisonnement ou arrestation arbitraire, car si tel n'est pas le cas, la vie démocratique ne pourra pas se réaliser pleinement.

Dans un second temps, la liberté détermine aussi le rapport des individus entre eux. En effet, nous avons pu constater que le contexte social ne permettait point une liberté totale des individus, car celle-ci viendrait nier le concept même de société. Cependant, il nous a été permis de circonscrire un espace où l'individu est le seul juge de ses actions. Cette sphère d'autonomie donne la liberté de se choisir, pour autant que

ce choix ne vienne pas empiéter les lois, les principes de la société et l'autonomie d'autrui. Quoique ce second type de liberté ne soit pas spécifique à la démocratie, il en est cependant un élément essentiel.

Tel est donc comment il est possible de comprendre la notion de liberté dans une société démocratique.

L'ÉGALITÉ

Notre travail, afin de fonder une définition conceptuelle de la démocratie, se poursuit par l'étude du concept d'égalité. Il est l'un des plus grands défis auxquels la philosophie politique est confrontée dans chacune des sociétés démocratiques. Lorsque nous avons introduit le concept de liberté, nous avons repris la pensée de Sartori en mentionnant que la liberté devenait ce que l'on en pense. Dans le cas de l'égalité, il serait possible de pousser plus loin cette maxime en affirmant que la démocratie devient ce qu'elle est par la manière dont on conçoit l'égalité. En effet, ce concept est très central et, selon la façon dont il est défini, il modifiera la conception de la démocratie. En plus d'être central, il est variable. Contrairement à la liberté, l'égalité peut se manifester à différents niveaux et différentes intensités, sans pour autant se nier. La partie précédente nous a permis de constater que le concept de liberté était un ensemble de droits nécessaires que l'on doit posséder individuellement ou socialement. Si l'une de ces libertés n'était pas respectée, nous étions condamnés à une société opprimante. L'égalité, quant à elle, peut varier, en fonction des choix sociaux, de l'importance de certaines valeurs d'une population ou de la manière dont ces choix sont appliqués. La disposition de ce concept viendra donc influencer notre étude. Ainsi, nous ne chercherons point, comme dans la partie précédente, à mettre sur pied une définition dans laquelle nous regrouperons les éléments nécessaires à la constitution de ce concept. Nous allons plutôt voir les possibilités qu'il nous amène et les conséquences des différents choix que nous faisons dans la réalisation de celui-ci.

Afin de bien comprendre cette dynamique et ainsi être capables de saisir ce qu'est l'égalité dans sa complexité, nous allons dans un premier temps nous intéresser aux domaines auxquels peut s'appliquer cette notion. Cette première partie nous permettra donc d'étudier le contenu d'un tel concept. Ce faisant, nous pourrons par la suite analyser les fondements et les principes de l'égalité. Ceci nous permettra de saisir en quoi elle influence les idéaux sociaux de la démocratie.

LES DOMAINES OÙ S'EXERCE L'ÉGALITÉ

Dans une société démocratique, le concept d'égalité peut s'appliquer à différents domaines. Dans un premier temps, il est possible de l'associer au monde du politique. Nous avons exposé ce qu'il est en bonne partie dans la section de la définition descriptive de la démocratie, mais prenons le temps d'y revenir et de l'approfondir.

L'égalité politique se veut un principe fondateur de la démocratie, car elle détermine la relation entre les sujets et le gouvernement. Ainsi, elle pose le citoyen comme un membre à part entière de sa collectivité. Cette manière de le concevoir fait en sorte que chacun d'eux est considéré comme un élément constitutif de la société. Ceci se traduit par l'égalité des citoyens relativement au pouvoir politique. En démocratie, elle se manifeste principalement par le droit de vote qui donne à chacun l'opportunité de choisir les représentants de son pays, provinces, villes, etc. Les consultations populaires et les référendums donnent aussi la chance à chacun des individus de participer, dans un rapport égalitaire, aux décisions politiques. Ainsi, le principe sous-jacent de ces pratiques est que l'importance accordée à chacun lors des différents processus politiques doit être la même. Par exemple, dans le cas d'un vote populaire, chacun des citoyens exerce ce droit et ce dernier possède la même valeur que tous les autres bulletins qui seront comptabilisés. Cette distinction est fort importante. En effet, il peut arriver des situations où il y a consultation publique ou prise de décision par la mise sur pied d'un vote, sans pour autant qu'il y ait une égalité politique. Ceci pourrait se manifester dans un référendum où, par exemple, une certaine caste posséderait plusieurs votes ou que ses votes pèseraient de manière plus importante dans la balance de la décision. Dans ces cas, ce n'est pas par la force du nombre que l'on parvient à rendre un verdict, mais par la force des gens influents. Le régime démocratique, par la valorisation de l'égalité politique, doit donc exclure tout système de caste s'il ne veut pas nier son principe fondateur et doit avoir comme maxime : un citoyen, un vote.

Un autre domaine où doit s'exercer l'égalité est le légal. En démocratie, la loi se veut un cadre structurant les rapports entre l'État et les citoyens et les liens des individus entre eux. Elle sert donc à conserver les acquis de chacun, à délimiter leurs droits et leurs devoirs. Tout comme l'égalité politique, l'égalité légale implique que tous les citoyens sont considérés sur le même pied devant les instances juridiques. Ainsi, tous sont régis par le même code de lois. Comme nous l'avons vu précédemment, même les dirigeants politiques doivent s'y soumettre en tant que citoyens de l'État. Ces mêmes politiciens ne sont pas soumis seulement en tant que citoyens, mais aussi en tant que dirigeants. En effet, leur pratique du pouvoir est aussi astreinte à une instance légale ayant pour but de contrôler les agissements du gouvernement afin qu'il n'y ait pas d'abus de leur part. La loi est donc le chef suprême de la démocratie et considère ceux y étant soumis sur un même niveau sans qu'il y ait discrimination par rapport à la race, l'origine sociale, le rôle social et autres.

L'égalité peut se manifester aussi d'un point de vue social en démocratie. Elle se traduit souvent par l'expression d'égalité des chances. En effet, ce droit donne la possibilité à tous de se déterminer et de jouer le rôle qu'il désire au sein de sa société. Les autres systèmes (tels que le despotisme, la monarchie et l'aristocratie) déterminent souvent les rôles sociaux selon la naissance des individus. Ainsi, celui qui naît au sein de la classe des dirigeants aura peut-être la chance de gouverner son pays. S'il naît paysan, il sera condamné à l'être toute sa vie. Il en est de même pour les autres couches de la société. Une telle manière de procéder fait en sorte que la société détermine par la naissance les buts, les aspirations, le rang social et le rôle social de chacun de ses membres. Ceci donne une société à l'intérieur de laquelle il y règne des ordres sociaux très statiques et très fermés. Contrairement à cela, l'égalité sociale libère l'individu de ces structures hermétiques et lui permet de se choisir. Ainsi, dans une société, telle la démocratique exerçant ce type d'égalité, ce n'est pas l'origine de la naissance qui nous détermine, mais c'est plutôt la reconnaissance des nos talents, le développement des nos aptitudes et la grandeur de notre ambition. Cependant, pour rendre cela possible, il faut à tout le moins que deux conditions soient réalisées. Tout d'abord, la société ne doit pas être composée de castes fermées, c'est-à-dire que tous peuvent avoir accès aux différentes couches sociales indépendamment de leur naissance. Les divers niveaux sociaux sont donc conçus comme une hiérarchie dynamique dans laquelle aucun statut social n'est garanti. D'un point de vue financier par exemple, un individu peut autant passer d'un milieu pauvre, à un moyen et à un riche que faire le chemin inverse. Ou même encore monter au sommet pour redescendre dans la moyenne pour ensuite revenir au sein des plus fortunés. Cependant, cette ouverture sociale ne peut point, à elle seule, assurer l'égalité des chances. Il faut ajouter à cela des politiques gouvernementales donnant la chance à chacun de combler les inégalités dues à la naissance. Elles peuvent se manifester de plusieurs manières, mais la plus probante de toutes est, selon nous, l'accès universel à l'éducation. En effet, elle permet dans un premier temps de se découvrir et de développer ses aptitudes et ses talents à travers les différents enseignements. En plus, par le parcours scolaire que nous empruntons, nous pouvons choisir le rôle que nous voulons jouer dans notre société. Finalement, l'éducation représente aussi une solution qui permet de cheminer vers des niveaux sociaux plus élevés. Ainsi, l'accès universel à l'éducation permet à des gens de tous les milieux d'aspirer, par exemple, à la direction du pays s'ils en ont l'intérêt et les aptitudes ou à des professions qui étaient autrefois réservées à une certaine élite sociale. Ces

différentes caractéristiques démontrent bien à quel point l'accès à l'éducation est à la base et même à l'image de classes sociales dynamiques, car elle donne à chacun la possibilité de se déterminer et de se réaliser individuellement et socialement, peu importe nos origines de naissance. Telle est donc l'égalité sociale.

Le dernier type d'égalité possible en démocratie est l'économique. Elle se manifeste comme une volonté de distribuer la richesse de manière plus juste ou plus équitable. Philibert D'Ussel décrit cette forme d'égalité comme ceci : « Une distribution nouvelle des biens sociaux se produit, plus équitable et plus juste. Les parts sont moins fortes, mais il y a plus de parts, et aussi plus d'appelés au partage. »³⁴ Ainsi, au lieu de concentrer les richesses d'une société autour d'un certain groupe influent, ce type d'égalité voudrait plutôt les redistribuer pour en faire profiter toute la collectivité. Cette répartition peut prendre la forme par exemple d'impôts que l'État prélève à tous les citoyens selon leurs revenus. Ce dernier peut les investir à travers différents avantages sociaux offerts à tous les citoyens, tels que des soins de santé peu coûteux ou un accès au réseau scolaire à prix abordable, etc. Cette description met bien en évidence le désir des démocraties d'inclure toutes les couches de la population dans les différents aspects de la vie sociale, même la vie économique. Donc, encore une fois, pour pallier certaines inégalités en raison de l'origine de la naissance, l'égalité économique peut représenter une solution.

Le concept d'égalité peut donc être appliqué à différents domaines afin de créer une société plus juste. Bien que ces quatre champs d'action fassent partie prenante du système démocratique, il y en a deux qui se manifestent comme plus objectifs et deux autres comme plus variables. Nous nommons objectives l'égalité politique et légale, car elles ne peuvent point être variables dans leur interprétation. Ainsi, pour qu'une société soit démocratique, les citoyens doivent posséder des rapports égaux entre eux et par rapport au pouvoir. La maxime « un citoyen, un vote » met en place un barème clair de la légitimité d'une pratique politique. Il en est de même avec l'aspect légal qui considère chacun des citoyens sur un même pied. Dans ces deux domaines, aucune interprétation n'est possible quant à l'application. Tel n'est cependant pas le cas avec l'égalité sociale et économique. Quoiqu'elles doivent être présentes pour la constitution d'une démocratie, leur application peut se manifester à différents degrés d'importance. Ces variations sont habituellement dues aux valeurs, aux préoccupations et aux objectifs

³⁴ Philibert d'Ussel. *La démocratie et ses conditions morales*. p. 70-71

sociaux d'une population. Ainsi, la possibilité de mettre en place des classes sociales dynamiques et de donner à chacun la possibilité de se réaliser, peu importe son origine de naissance, sera plus ou moins actualisée selon les différentes politiques des dirigeants au pouvoir. Dans le même ordre d'idée, une société choisira soit d'établir une société où il y aura une grande égalité économique, soit d'instituer une certaine distribution sans viser nécessairement un nivelingement des richesses individuelles.

Ces deuxièmes types d'égalité font souvent partie de débats sociaux importants. Loin d'être à jamais établis, ces idéaux divisent la plupart du temps la population, les partis politiques et sont de grands enjeux pour les collectivités. Ces domaines, où l'égalité peut s'exercer, nous font découvrir un problème majeur quant à la conception de cette notion. Car au-delà de la question « Où peut s'exercer l'égalité dans notre société? », il y a une question beaucoup plus difficile à répondre qui est « Comment doit s'exercer cette égalité? ». On s'attaque donc de cette manière au principe de ce concept. Cela nous ramène à la question « Qu'est-ce que l'égalité? », mais non pas par rapport à son contenu, mais plutôt par rapport à son axiome. Cela revient à se demander « À partir de quel principe doit-on fonder l'égalité? ». Tel est le réel défi de la philosophie politique. La prochaine section a justement comme objectif d'aborder ce questionnement pour en comprendre ses enjeux.

LES PRINCIPES DE L'ÉGALITÉ

La similitude et la différence

Aristote, dans la *Politique* au livre III, chapitre VIII, mentionne que l'égalité ne doit concerner que les individus égaux par leur naissance et leur faculté. « Ce sera leur faire injure que de les (les Hommes ayant une supériorité quelconque par rapport à la masse) réduire à l'égalité commune, quand leur mérite et leur importance politiques les mettent si complètement hors de comparaison. »³⁵ Ainsi, l'élaboration du concept d'égalité dans une telle situation se veut un travail relativement facile, car le groupe d'individus à qui s'appliquera cette notion se trouve déjà homogène, c'est-à-dire qu'il regroupe des gens possédant un niveau de vie similaire, donc un statut social semblable, et qui ont des capacités intellectuelles équivalentes. Il n'existe donc pas de grands écarts ni de grandes inégalités à combler.

La classe contemporaine des citoyens correspond plutôt à un univers très hétérogène. Les critères d'admission pour être citoyen étant très larges, cette classe se

³⁵ ARISTOTE. *Politique*. Livre III, chapitre VIII, para. 1.

trouve fort diversifiée. Elle est composée de gens jeunes et âgés, d'hommes et de femmes, de gens provenant de cultures diverses ou de différentes couches sociales et tout ceci réparti sur un très vaste territoire qui possède aussi des sous-cultures. C'est autant de facteurs qui se veulent des points de vue différents sur ce que doit être l'égalité. Le défi de la philosophie politique est donc de tenter de penser l'égalité dans un cadre où, premièrement, la composition de la population est diverse et hétéroclite et où, deuxièmement, une inégalité est produite par l'origine des naissances (milieu favorisé ou défavorisé). Philosophiquement, il est possible de dégager deux principes sur lesquels les auteurs se sont fondés pour créer une société égalitaire.

Dans un premier temps, il est possible de fonder la conception de l'égalité à partir du principe de similitude. Par elle, une société se donnera donc comme objectif de tenter de combler toutes les inégalités que les Hommes ont entre eux. Ainsi, la finalité d'un tel régime est d'accorder politiquement, légalement, socialement et économiquement la même importance à tous les citoyens de la cité. Cette tentative se veut une œuvre d'uniformisation de la société, par une homogénéisation de la classe des citoyens. Ainsi, les individus d'une population sont égaux, car ils possèdent les mêmes droits politiques et légaux. Ils ont aussi les mêmes chances sociales et les mêmes moyens économiques de parvenir à leurs fins. Ceci crée idéalement une société qui serait affranchie de tout rapport inégalitaire ou de toutes les conditions menant à ceux-ci. L'idéal moral qui est projeté est donc une négation de tout type de supériorité, car ces conditions représentent une injustice. Une telle conception de l'égalité est souvent soutenue par des théories voulant que les Hommes soient foncièrement égaux à la naissance et ils imputent de manière exclusive le processus d'éducation et les contextes socio-économiques dans la production des inégalités entre les individus.³⁶ Ainsi, si tous naissaient dans les mêmes conditions et recevaient la même éducation dans des milieux semblables, il n'y aurait point d'inégalités entre les Hommes.

Le résultat espéré de ce modèle social est donc une uniformisation des conditions de chacun des citoyens. Une fois ceci effectué, nous serons en présence d'une société égalitaire. Dans une telle conception, il est facile de constater que l'égalité est à obtenir. Elle n'est donc pas de fait ou pas dans sa totalité. Ainsi, à la question : comment rendre une société hétéroclite égalitaire? ceux adoptant cette conception de l'égalité répondront : en homogénéisant positivement sa population, c'est-à-dire en

³⁶ A. Mougnotte. *Éduquer à la démocratie*. p. 110

établissant entre les citoyens des rapports politiques, légaux, sociaux et économiques identiques. Ce niveling crée un groupe uni à l'intérieur duquel il existera une unité commune qui permettra de considérer les citoyens comme étant égaux entre eux.

Dans un second temps, la notion de l'égalité peut s'élaborer à partir d'un fondement tout à fait opposé qu'est la différence. En effet, au lieu de tenter d'uniformiser la société, les tenants de cette pensée vont concentrer leurs efforts dans le but de la rendre hétérogène. L'égalité, dans un tel cas, va prendre une tout autre forme. Tandis que dans la première conception l'égalité était à obtenir, dans celle-ci elle est déjà atteinte. La raison est que l'origine est différente. Dans le premier cas, l'égalité voulait combler les différences naturelles pour créer un ensemble uni. Dans celui-ci, elle se trouve plutôt au niveau du genre. Leur maxime pourrait être : sont égaux ceux qui appartiennent au même genre. Ainsi, dans une société, à tous ceux faisant partie du corps des citoyens nous accordons les mêmes droits politiques et légaux. Parce qu'ils sont nos semblables, ils bénéficieront d'une égalité sociale et économique qui ne sera peut-être pas comprise de manière aussi stricte que dans la conception précédente (nous verrons en quoi ultérieurement), mais qui donnera à tous l'occasion de se réaliser comme ils l'entendent dans la collectivité. Cependant, contrairement à la première conception, l'égalité comprise dans le second sens ne tente point de combler les inégalités naturelles et les inégalités d'aptitudes. Elle rend possibles des perspectives qui permettront à chacun de développer ses forces. Elle crée « des chances égales de devenir inégaux. »³⁷ L'idée implicite de cette conception de l'égalité est que nous sommes fondamentalement inégaux de par nos talents naturels et que c'est, si l'on veut, dans l'ordre de la nature que cela soit ainsi. Car comme le mentionne d'Ussel : « Les hommes ne naissent pas plus égaux que les végétaux de même espèce ne poussent semblables, dans un monde naturel d'où l'égalité originelle semble bannie. »³⁸ L'égalité telle que proposée dans sa deuxième acceptation répond donc à une conception de l'être humain où il y a une inégalité naturelle à la naissance qui n'est pas due au contexte social ni au processus d'éducation. Ainsi, avant même que la société n'ait donné son empreinte sur les humains, ils se veulent naturellement inégaux de par leurs habiletés, leur potentiel physique ou intellectuel ou autres. Dans une telle optique, l'objectif d'une société ne sera donc pas de combler les écarts naturels entre les individus, mais plutôt de créer des conditions de base permettant de développer nos supériorités. Ainsi, au lieu

³⁷ Giovanni SARTORI. *Théorie de la démocratie*. p. 271

³⁸ Philibert d'USSEL. *La démocratie et ses conditions morales*. p. 69

de créer un groupe homogène, cette perspective met l'accent sur l'aspect hétérogène d'une société et de sa diversité.

Il est difficile de trancher afin de savoir quel type d'égalité doit être privilégié, car chacun a comme fondement des conceptions de l'Homme qui diffèrent. En effet, le premier type d'égalité que l'on pourrait nommer « égalité-homogénéité » reconnaît les humains comme naturellement égaux. Ce faisant, l'effort que la société fait pour combler les écarts de toutes sortes se veut légitime, car c'est par elle que se créent les inégalités. Tandis que les adeptes de l'égalité-hétérogénéité voient dans un tel effort une négation de leur conception de l'Homme, car ce nivelingement ne respecte pas le fait que les Hommes, de par leur nature, naissent inégaux entre eux. Ces deux conceptions de l'être humain créent donc deux conceptions de l'égalité. De deux conceptions de l'Homme découlent deux idéaux sociaux. Dans l'un est créée une société uniformisée et dans l'autre une société hétéroclite. Cela est rendu possible par le fait que chacune d'elles possède des prémisses qui lui sont propres, créant ainsi deux raisonnements valables. La difficulté qui se pose en débat est de trancher pour l'une de ces deux options. Lorsque des choix politiques se font sur le thème de l'égalité nous sommes confrontés à ce dilemme et il est difficile de choisir, car on ne fait pas appel à des études scientifiques ou des données objectives pour attester nos choix, mais à des conceptions de l'Homme. Ces dernières sont établies par l'argumentation et surtout par des valeurs, des idéaux qui, selon nous, forment l'être humain et la société.

Donc, l'égalité repose sur la conception de l'Homme, mais aussi sur des idéaux sociaux et des valeurs qu'a une population. La dernière partie de ce thème veut justement étudier les enjeux et les luttes que se font les différentes valeurs relativement à l'élaboration du concept d'égalité.

Du conflit entre l'égalité et la liberté, ou le choix entre l'égalité et l'équité

Le régime démocratique réunit différentes valeurs qui peuvent quelquefois s'entrechoquer et former différentes variantes de ce système politique. Ces rencontres peuvent parfois mener à des conflits importants entre celles-ci. Ceci est dû souvent à leur champ d'action qui s'étend ou qui a une influence sur des domaines communs. Dans le cas qui nous intéresse ici plus particulièrement, l'élaboration du concept d'égalité ne peut se faire sans la redéfinition du concept de liberté sociale. Ce chevauchement crée donc une situation où plusieurs variantes d'un même concept peuvent voir le jour. C'est ce qui arrive dans le cas présent avec cette notion d'égalité.

Sous ce choix entre une égalité-homogénéité et égalité-hétérogénéité se cache un enjeu fort important, c'est-à-dire la valorisation soit de l'égalité aux dépens de la liberté, soit de la liberté aux dépens de l'égalité. Et de ce choix dépend l'orientation politique et les visées sociales d'une démocratie.

Par l'élaboration du concept d'égalité, les idéaux sociaux et la pratique de la démocratie par les instances au pouvoir seront modifiés. Les actions et les politiques d'un gouvernement manifesteront le sens que le peuple donnera au mot « égalité » et les valeurs que ce mot véhicule pour lui. Ces dernières se veulent des axiomes dans l'élaboration de l'égalité, mais aussi une manière de considérer ce qu'est la démocratie comme système social. La double division du concept de l'égalité (égalité-homogénéité versus égalité-hétérogénéité) et les valeurs que chacun des partis sous-tend permettent de penser la démocratie de deux façons.³⁹ La première se rapporte particulièrement au sens profond et originel de la démocratie qui fonde son principe sur l'égalité. Cette première conception de l'égalité répond à l'égalité-homogénéité telle qu'elle est décrite précédemment. Elle désire donc une cohésion au sein de sa population et concentre ses efforts sur le développement du corps social. Sartori illustre bien ceci en disant qu'elle exerce une poussée horizontale, c'est-à-dire qu'elle tente de niveler les inégalités et de rendre ainsi les gens sur un même niveau politique, légal, social et économique. La seconde priorise la valeur de la liberté et rejoint bien sûr l'égalité-hétérogénéité. Pour poursuivre l'analogie, ce type d'égalité exerce plutôt une poussée verticale en insistant sur la possibilité à chacun de développer ses supériorités et ses talents. Ce faisant, la conception de l'égalité ne sera point faite dans le but de développer un corps social uni, mais plutôt de réaliser chacun des citoyens avec les écarts que cela peut engendrer. Ces conceptions de l'égalité ont un impact dans la pratique de la politique. En effet, un gouvernement privilégiant l'égalité aux dépens de la liberté aura tendance à être proactif dans la mise en place de mesures pour combler les inégalités sociales, tandis que ceux priorisant la valeur de liberté ne voudront que poser un cadre permettant à chacun de se réaliser en les remettant à leur initiative personnelle. Les seconds verront de bon augure la formation d'une élite dans différents milieux, tandis que les premiers la percevront comme la formation d'une aristocratie. Dans la même veine, l'un reconnaîtra la supériorité de talents et la hiérarchie, l'autre les combattra. Les partisans de l'égalité-homogénéité pourront même critiquer le modèle social des adeptes de l'égalité-

³⁹ Inspiré par la distinction entre le libéralisme et la démocratie chez G. Sartori.
Giovanni SARTORI. *Théorie de la démocratie*, p. 289-291 principalement.

hétérogénéité en mentionnant qu'au lieu de créer un tout en intégrant et en accordant le corps des citoyens, il ne fait que mettre en place une société remplie de perturbations, de désordres et d'injustices. Les seconds pourront répondre que la conception de l'égalité des premiers est appliquée de manière rigide et inintelligente, car ses principes ont comme résultante de brimer la liberté de ses citoyens et de les empêcher de se réaliser dans toutes leurs supériorités, tout en les ramenant à un amour de la médiocrité. Bien que ces positions semblent très loin l'une de l'autre, elles ne forment que les extrémités d'une même corde. Ce faisant, d'après l'histoire d'un peuple, de sa culture, de ses valeurs et de ses choix sociaux, une démocratie se posera comme plus égalitaire ou plus libérale.

Ces manières de considérer l'être humain et de valoriser la liberté ou l'égalité viennent aussi modifier l'application de l'égalité dans les différents domaines de la société que nous avons décrits dans la première section de cette partie sur l'égalité. Ainsi, comme nous l'avons mentionné, dans une perspective égalitaire, l'objectif ultime d'une démocratie sera d'accorder entre les citoyens la même importance politique, légale, sociale et économique. Ce faisant, tous auront exactement un rapport identique entre eux. Les tenants de la liberté ne seront pas aussi stricts dans l'application de l'égalité. D'un point de vue politique et légal, tous seront considérés sur un même pied. Cependant, dans les domaines du social et de l'économique, la pratique sera quelque peu différente, c'est-à-dire que le mot « égalité » sera compris non pas dans son sens strict qui se définit par « qui est de même quantité, dimension, nature, qualité »⁴⁰ tel que l'adoptent ceux favorisant l'égalité-homogénéité, mais plutôt dans un sens plus large. D'ailleurs, la définition même du concept d'égalité ne peut point coïncider avec leur conception de la société, car ils désirent en faire un milieu où la différence s'exprime et ce dernier concept est un antonyme de l'égalité, d'où un léger paradoxe. Ainsi, au lieu de prôner l'égalité dans les domaines du social et de l'économique, ils utiliseront le terme « équité » qui préconise l'égalité dans une forme plus relative. En effet, l'équité se fonde sur le concept du juste, tandis que l'égalité se construit sur la base de l'identité (dans le sens d'identique). Ce terme se définit d'ailleurs comme « une vertu qui consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste et de l'injuste. »⁴¹ Bien que cette distinction semble bénigne, elle se trouve fort importante, car la notion d'identique demande que deux choses soient pareilles, tandis que le juste ne demande

⁴⁰ Dictionnaire Robert. Égalité.

⁴¹ Ibid. Équité.

pas nécessairement que deux choses soient identiques. Dépendamment comment le terme juste est défini, cela peut impliquer qu'il y ait une inégalité. Par exemple, si nous vivons dans une société où l'on récompense le mérite, il sera juste qu'un individu reçoive un salaire plus élevé s'il est un excellent travailleur ou s'il possède une supériorité quelconque. Il sera tout aussi juste qu'il reçoive une éducation spécialisée et supérieure par rapport à la masse. Ainsi, les tenants de l'égalité-hétérogénéité, pour conserver certaines libertés dans les domaines du social et de l'économique (consommation, éducation, propriété, etc.), seront plutôt pour l'équité, qui met à la disposition de tous des moyens pour qu'ils s'accomplissent comme ils le désirent dans la société, que de l'égalité qui, au lieu de poser un certain cadre, trace plutôt un chemin unique dans lequel tous doivent cheminer. Donc, selon la valeur préconisée, l'égalité se manifestera de différentes manières dans les quatre domaines de la société mentionnés précédemment.

CONCLUSION

L'étude de l'égalité nous a donc permis de comprendre que la complexité de ce concept tenait au fait qu'il peut être perçu de deux manières différentes, tout en étant cohérent avec lui-même. Ainsi, bien que ces deux positions soient idéologiquement opposées, elles se valent logiquement, car chacune d'elles possède des principes, des conceptions de l'être humain et des valeurs distinctifs. Ce faisant, deux acceptations de l'égalité semblent possibles.

Dans une première acceptation, nous avons considéré l'égalité en son sens strict, c'est-à-dire qui est de même quantité, dimension, nature, qualité ou valeur.⁴² Ayant comme principe la similitude et l'identité, le désir ultime des tenants de cette lignée est de créer une société dans laquelle tous auraient la même importance politique, légale, sociale et économique. Cette approche est légitimée par leur conception de l'être humain. En effet, en considérant que les Hommes, de par leur nature, naissent égaux entre eux, il est logique de considérer que l'objectif ultime de la société est de rétablir les inégalités qu'elle a fait naître. Il est donc facile de déduire qu'un peuple qui adopte cette pensée priorise la valeur de l'égalité, et ce, dans tous les domaines comme fondement de sa société.

Sa seconde acceptation possède plutôt comme principe fondateur la différence. En effet, au lieu de chercher la similitude dans les différentes sphères de la collectivité,

⁴² Ibid. Égalité.

les partisans de cette conception désirent plutôt le juste. Ce qui motive une telle prise de position est que les Hommes naissent inégaux par nature. Ce faisant, l'objectif de la société est de réparer les inégalités qu'elle crée (origine de la naissance) et d'établir un cadre où tous peuvent s'épanouir dans leurs inégalités et leurs supériorités, plutôt que de chercher à combler les inégalités naturelles. Ils reconnaissent donc qu'il existe des supériorités et ceux en possédant (peu importe le domaine) doivent être reconnus pour leur talent. Les adeptes de cette pensée priorisent donc l'égalité dans les domaines du politique et du légal, et l'équité et la liberté dans les domaines du social et de l'économique, car une égalité stricte dans ces milieux rendrait impossible cette volonté de développer et de reconnaître les supériorités de chacun.

Cependant, ces deux positions représentent des extrêmes. Elles ne sont pas les seuls choix qu'une population ou qu'un gouvernement possède. Il est donc possible de se positionner à différents endroits entre ces deux pôles. D'ailleurs, la grande majorité des citoyens et des gouvernements se situe un peu partout entre ces deux positions que nous avons exposées. Et si l'on se rapporte à la maxime d'Aristote dans son traité *Éthique à Nicomaque* lorsqu'il mentionne « que nous devons choisir le moyen terme, et non l'excès ou le défaut, et que le moyen terme est conforme à ce qu'énonce la droite règle (ὁρθὸς λόγος) »⁴³, la meilleure conception et application de l'égalité qu'une population pourrait adopter serait probablement le moyen terme de ces positions.

⁴³ ARISTOTE. *Éthique à Nicomaque*. 1138b, 15-25

LA JUSTICE

L'enjeu majeur de la politique est de constituer une société juste, mais l'élaboration d'une telle société peut être comprise de deux façons. Dans un premier temps, la justice peut faire référence à l'ordre légal. Sous une telle acceptation, les lois organisent les rapports entre les autorités et la population, et régularisent les actions des Hommes entre eux. Elles sont des critères par lesquels on peut juger si une action commise est permise ou non. La justice comprise en ce sens se matérialise à travers les différents droits, devoirs, lois et règles qui structurent la société. De plus, elle se veut objective, car elle s'applique à tous, peu importe l'importance politique ou économique des individus. On l'oppose souvent au pouvoir arbitraire et subjectif que certains dirigeants peuvent exercer sur leur population. Dans une telle compréhension, la justice est donc une société où des lois organisent et régulent une collectivité.

Dans un second temps, elle peut être comprise comme un principe supérieur qui précède et fonde la loi. Elle se veut plus comme un idéal qui juge le bien-fondé des lois. Cette deuxième acceptation suggère que l'observation seule des lois ne suffit pas à créer nécessairement une société juste et équitable, car les lois elles-mêmes peuvent être injustes et non équitables. Ainsi, quoiqu'elles soient des conditions essentielles, elles ne sont cependant pas garantes de justice. La seconde acceptation du terme renvoie donc à un groupe de valeurs, de choix sociaux, de conceptions (de l'Homme, de la société) qui établit les critères sur lesquels les lois seront construites. Dans cette perspective, une réflexion sur ce que sont le bien et le mal pour une collectivité se forme pour ensuite agir en tant que principe qui unit et oriente les lois. Ce fondement n'est cependant pas définitif une fois conçu. De manière directe ou indirecte la conception du juste est constamment remise en question par nos choix politiques, nos conceptions de la société et de l'Homme. Et c'est lorsque la société n'évolue point dans le sens de la réflexion sur la justice qu'il peut se créer un grand écart et qu'une révolution peut voir le jour.

La notion de juste agit donc comme un socle sur lequel reposent, dans un premier temps, les pratiques d'une société, car ses lois régissent l'agir humain. Nous nommerons « le droit » ce qui répond à cette conception du juste. Dans un deuxième temps, elle se veut aussi une assise de tout le cadre conceptuel d'un régime politique, car elle permet de coordonner les valeurs et les conceptions de la société et de l'Homme. Nous ferons appel au terme « justice » lorsque nous voudrons faire référence à cette seconde acceptation. La suite de notre analyse du concept de justice tiendra

compte de cette double compréhension de ce concept. Ainsi, dans cette dernière section définissant la démocratie de manière conceptuelle, nous étudierons d'abord ce qu'est une loi et ce qu'elle implique, pour ensuite déterminer ce qui rend une loi juste et légitime. Mais d'abord arrêtons-nous quelques instants pour constater la primauté du droit dans la structure et la composition d'une société.

DE LA PRIMAUTÉ DU DROIT EN SOCIÉTÉ

Le droit se veut le fondement de l'association politique et plusieurs philosophes ont mis ceci en évidence par leurs propos ou par leurs méthodes. Aristote a mentionné à ce sujet que « la justice est une nécessité sociale; car le droit est la règle de l'association politique, et la décision du juste est ce qui constitue le droit. »⁴⁴ Il avait été amené à affirmer cela, car il reconnaissait que l'Homme usant de la sagesse et de la vertu pouvait être le premier des animaux, mais quand il n'en usait point, le dernier.⁴⁵ Ainsi, si les Hommes ne pouvaient vivre que sur les principes de leur raison, possiblement qu'un système de droits serait inutile, car chacun verrait le danger de la préservation de la société s'il posait des gestes injustes. Mais étant ce qu'il est, l'être humain peut parfois n'obéir qu'à ses mauvaises passions ou comme dirait Aristote que par ses « emportements brutaux de l'amour et de la faim. »⁴⁶ Ce faisant, le droit se veut un modérateur servant à contrôler les abus de pouvoir des Hommes sur les autres de son espèce et, de ce fait, préserver la liberté.

Hobbes en est un autre qui, par son contenu et aussi par sa méthode, a su illustrer l'importance du droit en société civile. Afin de bien cerner la nature de l'association politique, l'auteur anglais théorise, dans son traité *Le citoyen ou les fondements de la politique*, ce qui motive les Hommes à former des sociétés civiles. Il conçoit d'abord ce que pourrait être une société dans laquelle il n'y aurait pas de structure politique et juridique, mais dans laquelle certaines lois dites naturelles existent. Ces lois s'articulent à partir du principe de la droite raison. Cette dernière n'est pas une faculté infaillible et universelle comme le veut habituellement la tradition philosophique, mais elle est « l'acte propre et véritable de la ratiocination, que chacun exerce sur ses actions, d'où il peut rejaillir quelque dommage, ou quelque utilité aux autres hommes. »⁴⁷ Elle est donc la réflexion d'un individu dans une situation donnée sur les gestes qu'il doit poser. Il

⁴⁴ ARISTOTE. *Politique*, livre I, chap. I, para 13

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ HOBBES. *Le citoyen ou les fondements du politique*. sect. I, chap. II, para. I

nomme ce stade l'état de nature. Dans un tel état, les individus sont seuls juges du bien-fondé de leur action. Cette justice a cependant un fondement qui est la conservation. Ainsi, toute action qui a pour but la conservation de l'individu est bonne, même si elle outrepasse les lois naturelles. Cependant, les Hommes pour se conserver désirent souvent les mêmes choses et « il arrive fort souvent qu'ils ne peuvent pas la posséder en commun. »⁴⁸ De plus, dans un tel état, tous ont droit égal sur toutes choses. Ce faisant, un climat de lutte et de guerre peut s'installer ayant comme objectif ultime la survie de l'individu. Bien qu'il soit constamment possible de s'affronter dans cette conception de la société, l'Homme pour se conserver tentera d'éviter les conflits, car « la guerre est malpropre à la conservation du genre humain. »⁴⁹ L'individu va donc chercher la paix avec ses semblables avant de s'engager dans un processus d'affrontement. Cette manière qu'a Hobbes de concevoir l'être humain s'oppose à la tradition philosophique qui provenait d'Aristote et qui voulait que l'Homme était par nature un animal social, c'est-à-dire qu'il cherchait naturellement à s'unir et à former une collectivité. Ce qui est donc mis en évidence, c'est que l'égoïsme de l'Homme forme une barrière à la formation naturelle des sociétés. Cependant, Hobbes nuance ses propos en affirmant que l'être humain cherche tout de même la compagnie, mais son amour-propre rend la formation de société difficile. Ce désir de compagnie, ajouté à la volonté de conservation des individus, va pousser l'Homme à se discipliner pour former une société civile. Pour arriver à cela, il devra, dans un processus d'union, léguer son pouvoir d'autorité à une personne civile. Cette dernière peut être un État, un individu ou un groupe d'individus. Elle aura comme objectif de préserver cette entente. Elle devra ainsi conserver l'ordre interne par un code de lois et protéger la population des agressions externes pouvant représenter une menace pour la survie de l'union. Le droit rend donc possibles la formation et la conservation de la société civile. Donc, sans ces lois, la société civile serait impossible selon Hobbes, car l'Homme ne vivrait que pour lui-même.

Le droit possède donc une place majeure dans nos sociétés actuelles. En plus de représenter l'ordre et la structure, il est le symbole de l'accord et du respect de chacun des individus composant notre collectivité. Il est aussi le symbole du côté le plus élevé de l'Homme, car selon Aristote il fait de nous le premier des animaux. Il est aussi l'image de notre volonté à nous unir, car en nous organisant civilement nous avons

⁴⁸ HOBBES. *Le citoyen ou les fondements du politique*. sect. I, chap. I, para. VI

⁴⁹ Ibid. sect. I, chap. I, para. XIV

remis notre liberté absolue dans l'espoir d'une vie meilleure. Sachant maintenant ce que représente le droit au sein d'une société, attardons-nous maintenant sur les relations que nous entretenons avec les lois et ensuite sur ce qu'elles sont ou ce qu'elles devraient être.

LES RELATIONS ENTRE LES LOIS ET LES CITOYENS

Comme Rousseau nous le propose dans son œuvre *Du contrat civil*, les lois entretiennent quatre types de relations avec les citoyens.⁵⁰ Chacune de ces relations représente un domaine où elles agissent dans la collectivité.

Dans un premier temps, les lois sont politiques. Elles servent donc à régulariser la pratique du politique. Cette expression de « la pratique du politique » peut, dans le cas du régime démocratique, prendre deux sens. Il peut tout d'abord être compris comme il le serait dans tous les autres systèmes politiques, c'est-à-dire comme l'exercice effectif du pouvoir. Dans un tel cas, les lois servent à encadrer le ou les dirigeants d'un pays dans la direction des affaires publiques. Elles permettent l'évitement d'abus soit envers les fonds publics ou envers la population. Un tel encadrement démontre bien que le pouvoir que le dirigeant possède n'est pas absolu, mais restreint. Cela signifie qu'un chef d'État ne possède donc pas une liberté d'action illimitée en tant que dirigeant du peuple et que toutes fins visées et tous moyens utilisés ne sont pas légitimes. Cette expression prend aussi un autre sens dans le régime démocratique, car comme nous l'avons vu précédemment, la dynamique entre le citoyen et le gouvernement a de particulier que le premier participe d'une certaine manière au pouvoir. Ce faisant, des lois sont aussi faites pour encadrer l'exercice du pouvoir et pour assurer la conservation de la pratique démocratique. Ainsi, les lois concernant la procédure des scrutins, les libertés politiques, telles que la liberté de discours et d'idées, la liberté d'association et de regroupement et la liberté relativement aux arrestations arbitraires, établissent les rapports entre la population et le groupe de dirigeants élus.

Dans un deuxième temps, les lois sont civiles, c'est-à-dire qu'elles régissent non pas les actions d'un gouvernement, mais celles des individus entre eux. Hobbes, dans son traité *Le citoyen*, décrit bien ce qu'elles sont lorsqu'il traite du rôle du souverain face aux lois :

C'est à la même souveraine puissance à donner à tous les particuliers des règles générales, et à prescrire de certaines mesures publiquement reçues,

⁵⁰ J.J. Rousseau. *Du contrat social*. chap. douzième.

par lesquelles chacun puisse savoir ce qui lui appartient, et le discerner du bien d'autrui, connaître le juste et l'injuste, ce qu'il faut nommer honnête ou déshonnête, bien ou mal, et en un mot, se résoudre sur ce qu'on doit faire ou éviter dans le cours de la vie civile. Or ces règles et ces mesures sont ce qu'on nomme *les lois civiles*, c'est-à-dire les lois qui ont été établies par tout le corps de la république, ou des commandements qui ont été faits par celui qui gouverne un État.⁵¹

Les lois servent donc à donner une zone qui est propre à chacun et qui lui permet de se conserver et de se réaliser. Elles permettent ainsi de s'armer contre toute intrusion de la volonté d'autrui et de garder notre distance d'un état naturel de guerre. Ce faisant, elles assurent à la fois la conservation des citoyens et de la société elle-même. De plus, les lois servent non seulement à définir l'agir des membres de sa collectivité, mais aussi ce qu'est le bien et le mal, le juste et l'injuste. Ancrés au fond de ces lois se trouvent des valeurs et des principes propres à un groupe d'individus. Les lois ne sont donc pas seulement un code réglant l'agir, mais aussi un système de valeurs et de principes qui orientent et qui structurent la société. Pour reprendre les concepts de Mougnotte, tels que nous les avons présentés précédemment, les lois ne sont pas seulement régulatrices de par l'ordre qu'elles imposent, mais elles sont aussi dynamogènes de par les idéaux qu'elles véhiculent.

Dans un troisième temps, les lois sont criminelles, lorsque celles-ci imposent des sanctions aux individus ou groupes qui ne les respectent point. Elles représentent le seul critère valable pour punir ou détenir un individu ou un groupe. De plus, les sanctions déclarées doivent être proportionnelles au geste réprimandé. Ces pénalités ne peuvent être accordées qu'à la suite d'une procédure stricte, juste et impartiale prouvant la culpabilité en question. Et, finalement, les lois, qu'elles soient politiques, civiles ou criminelles, doivent être les mêmes pour tous les citoyens et appliquées à tous les citoyens.

Dans un dernier temps, les lois peuvent prendre une forme plus informelle que les trois précédentes. Comme le dirait Rousseau : « À ces trois sortes de lois s'en joint une quatrième, la plus importante de toutes; qui ne se grave ni sur le marbre, ni sur l'airain, mais dans le cœur des citoyens; qui fait la véritable constitution de l'État. »⁵² Ce quatrième type de loi se manifeste sous la forme des mœurs, de la coutume et de l'opinion. Faisant partie du quotidien des gens, elles leur permettent de constamment

⁵¹ Hobbes. *Le citoyen*. section II, chap. VI, para. IX

⁵² J. J. Rousseau. *Du contrat social*. chapitre douzième.

rester dans l'esprit de leur institution. Elles forment, à elles trois, un ciment qui lie les citoyens entre eux, qui forme le corps social et qui forge une identité au groupe. Elles ont l'avantage d'être souvent plus concrètes et plus accessibles que les lois politiques, civiles et criminelles, car elles font appel au côté plus émotionnel de l'être humain. En effet, les traditions, la religion, les valeurs, les manières de vivre et les manières de faire font partie prenante des gens. Ce type de lois obtient souvent une plus grande valeur ou un plus grand attachement que celles écrites dans des manuels dans un langage souvent loin du quotidien.

Ainsi, le citoyen d'une démocratie entretient plusieurs liens avec la loi, et ce, dans différents domaines. Dans la vie politique, les gouvernements et les citoyens sont soumis à elle et leurs pouvoirs et leurs gestes sont encadrés par elle. Dans la vie sociale, les lois tracent les limites des actions possibles et, quand celles-ci sont franchies, elle dicte la mesure corrective à prendre. La loi est donc le chef suprême de l'État, car toutes les actions des citoyens et des dirigeants lui sont ultimement soumises. C'est probablement ce constat qui a fait dire à Tocqueville : « On peut donc dire qu'en Amérique l'homme n'obéit jamais à l'homme, mais à la justice ou à la loi. »⁵³ Sachant maintenant quels sont les rapports que nous entretenons avec les lois, attardons-nous maintenant sur ce qu'elles sont ou devraient être en étudiant leurs caractéristiques.

LES CARACTÉRISTIQUES DES LOIS

G. Sartori, dans son œuvre *Théorie de la démocratie*, nous prévient des dangers que comporte notre manière de concevoir les lois. En effet, il critique fortement la manie des sociétés d'aujourd'hui de produire des lois en très grande quantité, créant ainsi une inflation. Ce phénomène fait donc en sorte que cette surproduction ne fait que déprécier la valeur des lois, leur crédibilité, leur efficacité et le respect que nous avons pour elles.⁵⁴ Pour parer cela, il nous propose quelques critères sur lesquels les lois devraient être construites.

Dans un premier temps, les lois doivent être en petit nombre. Cette caractéristique a comme but premier d'assurer une unité et une concordance dans le corps même des lois. Cette rationalisation permet ainsi d'assurer un fonctionnement efficace de celles-ci. Ainsi, en les gardant en petit nombre, elles n'ont pas tendance à se

⁵³ Tocqueville. *De la démocratie en Amérique*, tome 1, p. 160

⁵⁴ G. Sartori. *Théorie de la démocratie*. p. 250-251

paralyser ou à se contrer les unes les autres. De plus, dans cette grande production de lois, certaines seront médiocres et elles ne viendront qu'affaiblir et discréder celles qui sont fortes et bonnes. Les lois se doivent donc d'être un tout cohérent et homogène et non pas un immense ensemble hétéroclite. Pour arriver à composer ce tout simple, les législateurs doivent former les lois de manière à ce qu'elles soient générales, car ce corps légal devra être en mesure de régir des multitudes de situations particulières. Ceci implique que les lois doivent être très bien conçues afin de remplir proprement leur objectif. En plus de cette concision, Montaigne ajoute comme critère que les lois doivent être écrites dans un style simple⁵⁵ afin qu'elles soient accessibles à tous. Ainsi, si tous les citoyens les comprennent, tous pourront les intégrer. « Il est essentiel que les paroles des lois réveillent chez tous les hommes les mêmes idées. »⁵⁶ De cette manière, les lois ne seront pas seulement une entité cohérente, mais aussi une entité effective qui influencera et dirigera de manière plus importante la vie quotidienne des citoyens vers les valeurs que la société prône.

En plus d'être générales et accessibles, les lois doivent être durables. Le respect d'une loi passe en partie par sa durabilité. Une société changeant ou modifiant constamment ses lois n'invite pas ses citoyens à les respecter. En effet, qui voudrait se soumettre à une loi qui pourrait n'être qu'éphémère? La durabilité de la loi est l'image même d'un État fort, bien structuré et stable. Les citoyens s'y soumettent donc plus facilement, car elle détient une plus grande crédibilité auprès de ceux-ci.

Tous ces critères de durabilité, de simplicité, d'unité, d'homogénéité que nous fournit Sartori n'ont en fait qu'un objectif: symboliser la certitude. La loi est le fondement même de la société. Ce faisant, elle doit représenter un socle solide sur lequel notre société peut reposer. Cet ordre légal représente à la fois le passé, par ce que nous avons choisi de privilégier comme valeurs dans notre société, le présent, par ce que nous sommes, et l'avenir, par ce que nous voulons être, et par la continuité que nous garantit la société. Voilà toute l'importance de mettre en place un bon groupe de lois et ainsi éviter l'encombrement et l'incertitude qu'une surabondance pourrait causer.

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LE RÔLE DU LÉGISLATEUR

Mais au-delà de ces critères qui font de bonnes lois, nous devons aussi nous demander quel critère forme des lois justes. Il est adéquat de se poser cette question, car

⁵⁵ Montaigne. *De l'esprit des lois*. Livre XXIX, chap. XVI

⁵⁶ Ibid. Livre XXIX, chap. XVI

des lois peuvent posséder une structure impeccable, mais être, par leur contenu, complètement injustes. Une piste de réponse nous est fournie par l'auteur grec Aristote dans sa *Politique*. Par sa méthode et par son contenu, il réussit à jeter les bases sur ce que devrait être une société juste. Ainsi, si le droit est le fondement même de la société, il sera donc possible de transférer ces critères de justice de la société au droit.

Dans son œuvre de la *Politique*, Aristote s'intéresse, entre autres, aux différents régimes politiques pouvant diriger une société. L'auteur grec en reconnaît trois grandes catégories : ceux ayant un seul dirigeant qui gouverne, ceux où un petit groupe gouverne et, finalement, ceux où tous gouvernent. À chacune de ces catégories, Aristote fait correspondre un modèle politique idéal et un corrompu. Ainsi, là où un seul dirige, la monarchie représente le modèle idéal et la tyrannie le modèle déchu; là où un petit groupe gouverne, l'aristocratie représente le modèle idéal et l'oligarchie la forme corrompue; là où tous participent à la vie politique, le gouvernement constitutionnel est le modèle idéal et la démocratie la forme corrompue. Le critère sur lequel il se fonde pour distinguer ces différentes formes de gouvernement est l'importance accordée à l'intérêt individuel et celle accordée à l'intérêt général. Les régimes classés comme corrompus selon Aristote sont ceux dans lesquels les lois ou le pouvoir ne sont pas tournés vers l'intérêt général, mais bien vers les intérêts particuliers des dirigeants. Et, inversement, les régimes idéaux sont ceux dans lesquels les lois ou le pouvoir sont tournés vers l'intérêt général. À partir de cette méthode et de ce critère, Aristote établit aussi ce que sont des lois justes. Ainsi, une loi juste en sera une qui répondra à l'intérêt général de la société. Mais avant d'appliquer cette maxime, encore faut-il s'entendre sur le sens du concept d'intérêt général, car celui-ci pourrait nous écarter de notre chemin.

Le concept de démocratie pourrait nous faire comprendre le concept de l'intérêt général comme l'intérêt de la majorité. Compris de cette manière, l'intérêt général est ce qui est répandu ou accepté de manière générale dans la société. La question à se poser dans un tel cas : est-ce que l'intérêt de la majorité des citoyens est nécessairement l'intérêt d'une société? Comme le mentionne De Romilly, qui se sert à quelques endroits d'Aristote pour enrichir son propos, ce n'est pas nécessairement le cas :

« Si les pauvres, parce qu'ils ont le nombre pour eux, se partagent le bien des riches », est-ce juste? On peut le croire tant que l'on ne se place pas au point de vue de l'ensemble. Pour l'ensemble, en effet, si l'on suppose « que la majorité se partage les biens de la minorité, il est clair que c'est là consommer la ruine de l'État; or, il est sûr que ce n'est pas la vertu qui

détruit ce en quoi elle réside, et la justice n'est pas non plus un facteur destructif de la cité; on voit, par conséquent, qu'une pareille loi ne peut être juste. »⁵⁷

Vu d'un tel angle, l'intérêt du nombre se veut plus un intérêt particulier à un groupe ou à une classe. Ce faisant, l'intérêt général ne peut point prendre la forme d'une supériorité numérique, bien qu'il puisse arriver que, par accident, cela soit le cas.

Le terme d'intérêt général doit donc prendre un sens différent, plus englobant. Ainsi, l'intérêt général se veut l'intérêt de la société considérée dans son entité. Tenir compte de l'ensemble est le plus grand défi et le critère auquel la loi est soumise et auquel elle doit répondre. L'intérêt général est donc composé des différentes facettes d'une société. Il doit considérer les intérêts individuels des citoyens, les intérêts des différents groupes ayant certains intérêts particuliers à participer à cette collectivité et, finalement, les intérêts de l'État qui tissent des liens entre les citoyens, qui soutiennent cette union et qui permettent un échange et une cohésion dans la société pour qu'elle forme un corps. Et encore que ce corps existe, il doit se renforcer et évoluer. L'intérêt général est donc un savant mélange bien dosé du respect des intérêts particuliers, des différents besoins des citoyens (qui eux proviennent de différents milieux et ont donc différents besoins) et des besoins collectifs.

Si l'on transpose ceci dans le cadre du droit, une loi juste en est une qui répond à l'intérêt général comme nous venons de le définir. Ainsi, c'est par ce critère qu'il est possible de déterminer si une justice est réelle ou si elle est seulement apparente. C'est aussi par ce même critère que les législateurs sont soumis et évalués :

On demande si, dans le cas que nous avons supposé, le législateur qui veut établir des lois parfaitement justes doit avoir en vue l'intérêt de la multitude ou celui des citoyens distingués. La justice ici, c'est l'égalité; et cette égalité de la justice se rapporte autant à l'intérêt général de l'État qu'à l'intérêt individuel des citoyens.⁵⁸

Cette quête de juste rapport entre l'intérêt général et individuel se veut plus qu'un critère. Il est aussi un véritable défi pour les législateurs, car ces deux types d'intérêt entrent souvent en conflit. Ce faisant, ces penseurs des lois ont à cibler ce qui est bon pour la communauté, tout en essayant de préserver la liberté des individus. Ceci demande une grande connaissance de la chose légale et une grande sagesse, car il n'est

⁵⁷ Jacqueline de Romilly. *Problèmes de la démocratie grecque*. p.175.

Référence à Aristote. *Politique*. 1280b 14

⁵⁸ Aristote. *Politique*. Livre III, chap. VII, para. 12.

pas seulement question de loi ici, mais il est aussi question d'un savoir philosophique, c'est-à-dire de ce qu'est l'Homme et ce qu'est une société. Une telle fonction requiert aussi une grande capacité de recul. Les législateurs doivent être capables de se distancer d'un problème et de bien analyser la situation. Aristote disait que « la loi, c'est l'intelligence sans les passions aveugles. »⁵⁹ Cet exemple et ces exigences illustrent très bien à quel point les lois doivent être pensées, réfléchies, donc fondées sur la raison. Rousseau, dans *Du contrat social*, illustre bien ce qu'ordonne le travail de construction des lois au début du chapitre septième :

Pour découvrir les meilleures règles de la société qui conviennent aux nations, il faudrait une intelligence supérieure qui vît toutes les passions des hommes et qui n'en éprouvât aucune; qui n'eût aucun rapport avec notre nature et qui la connût à fond; dont le bonheur fût indépendant de nous et qui pourtant voulût bien s'occuper du nôtre; enfin, qui, dans le progrès des temps se ménageant une gloire éloignée, put travailler dans un siècle et jouir dans un autre. Il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes.⁶⁰

À lire cette description de Rousseau sur les qualités que doit posséder un législateur, nous sommes à même de nous demander si un tel travail est humain. Cet être, que nous décrit l'auteur français, si distant de sa nature d'Homme, si désintéressé de par sa manière de penser et de rendre ses jugements, si connaissant dans ses études, si intelligent par la cohérence du système de lois qu'il coordonne et, finalement, si central et nécessaire pour la continuité et la fin d'une société, peut-il exister dans un seul Homme? Possiblement que ces gens font partie d'une rare espèce. Bien que cet idéal soit difficile à atteindre au sein d'un même être humain, nous pouvons toutefois nous imaginer qu'il soit possible de réunir plusieurs de ces aspects au sein d'un petit groupe. Ainsi, que les plus disposés pour ce genre d'affaires soient réunis afin de former un corps législatif qui a comme objectif de remplir cet idéal semble une solution plus adéquate et plus réaliste. Telle est la solution que nous propose J.S. Mill :

There is hardly any kind of intellectual work which so much needs to be done not only by experienced and exercised minds, but by minds trained to the task through long and laborious study, as the business of making laws. This is a sufficient reason, were there no other, why they can never be well made but by a committee of very few persons. A reason no less conclusive is, that every provision of a law requires to be framed with the most accurate and long-sighted perception of its effect on all the other provisions.⁶¹

⁵⁹ Aristote. *Politique*. Livre III, chap XI, para 4.

⁶⁰ J.J. Rousseau. *Du contrat social*. chapitre septième.

⁶¹ J.S. Mill. *Considerations on Representative Government*. p. 39

L'idéal que nous propose Rousseau n'est donc pas vain, car, bien qu'il ne puisse être rempli par un seul Homme, il se veut dynamogène, c'est-à-dire comme une ligne directrice pour ce corps législatif qui est d'une extrême importance pour la continuité de la société.

L'élaboration d'une justice réelle est donc une recherche d'équilibre. Le rôle du législateur est donc de trouver un juste rapport entre les différents intérêts composant le concept d'intérêt général. Mais pour arriver à un tel résultat, il doit faire preuve d'une grande sagesse et d'une connaissance très étendue de différents sujets afin d'être capable de poser un socle solide à sa société. Les législateurs ont donc entre leurs mains un défi d'une grandeur et d'une complexité immenses dont dépend le sort de toute une collectivité. Tel est donc ce que représente la quête d'une justice réelle et forte.

DE LA SOUMISSION AUX LOIS

La loi est donc un élément fondamental dans l'élaboration et la conservation d'une société. Non seulement elle doit être présente, mais elle doit aussi être juste. Ce critère lui permet d'abord d'acquérir une grande autorité, mais aussi de pouvoir ordonner et diriger adéquatement la société et ainsi de garantir son objectif premier de conservation. Comme nous l'avons vu avec Hobbes, soumettre notre volonté à la loi, c'est remettre entre les mains d'une autorité civile notre droit d'exercer le pouvoir afin d'atteindre une plus grande quiétude, une plus grande sécurité. Ce geste de soumission est donc un acte volontaire de toutes les parties d'une société. Ce faisant, le respect de la loi est une attitude qui doit aller de soi, car elle se veut implicite à ce pacte. Dans nos actes quotidiens, nous agissons en conséquence de ce choix. Ainsi, nous respectons les différentes normes qui régissent l'agir commun. Malgré tout, il peut arriver quelquefois que nous succombions aux désirs de les transgresser. Cependant, nous le faisons en pleine connaissance de cause et nous nous attendons, si nous sommes surpris en délit, à une certaine peine. Cette dernière est déterminée par d'autres lois qui régulent ce type d'actions et nous nous soumettons aux pénalités qu'elles nous dictent. De manière générale, nous nous soumettons donc toujours aux lois, mais ce respect des lois et de ses institutions doit-il être absolu? Doit-on, de manière inconditionnelle, se soumettre à la loi? Que faire, par exemple, si l'on considère qu'un jugement, qui est en notre défaveur, est injuste? Doit-on l'accepter et se soumettre à la loi ou la défier et la renverser? Tel est le point que nous tenterons d'éclaircir dans la présente section.

Commençons à traiter ce propos par un bel exemple que nous a fourni l'histoire : celui de Socrate qui s'est soumis à la loi jusqu'à sa mort. Comme décrit dans l'*Apologie de Socrate* de Platon, Socrate, à la fin de sa vie, fut convoqué à un procès devant un jury de 500 ou 501 membres⁶². Les accusations portées contre lui étaient de corrompre la jeunesse, de ne pas honorer les dieux de la cité et de les substituer par de nouvelles divinités. Après un procès où Socrate assura sa propre défense, il fut reconnu coupable de ces chefs d'accusation et condamné à mort par ses pairs par une majorité de soixante voix.⁶³ Un tel jugement fut bien sûr perçu par les proches du philosophe grec comme une injustice que le peuple athénien commettait envers l'un de ces citoyens. Un plan d'évasion fut organisé pour sauver de la mort Socrate, mais celui-ci refusa de le réaliser au nom de l'engagement qu'il avait pris auprès de sa cité en devenant citoyen et du devoir qu'il avait envers elle.

Le raisonnement que Socrate soutient dans l'œuvre *Criton* de Platon tourne autour de ces deux concepts que sont l'engagement et le devoir. Lors de ces échanges entre Criton et Socrate, le philosophe grec met clairement en évidence que les lois et l'État ont été bons pour lui tout au long de sa vie. Ils lui ont permis entre autres de recevoir une bonne éducation et de profiter d'une grande liberté permettant de faire ce qu'il préférait de son vivant, c'est-à-dire remettre en question les idées préconçues des citoyens d'Athènes en les interrogeant. Les lois lui donnaient tellement une grande liberté que, pendant les soixante-dix ans qui ont précédé son procès, elles lui permettaient de quitter la ville s'il jugeait qu'elles étaient mauvaises. Lors de sa majorité, Socrate reconnaît qu'il s'est engagé volontairement à être un citoyen, donc à se soumettre aux lois de sa cité. Cet engagement volontaire qui pouvait être résilié en tout temps a perduré toutes ces décennies. En devenant citoyen, Socrate acceptait, comme devoir, de se soumettre aux lois de sa cité et, s'il venait à les transgresser, de subir les pénalités que ses pairs jugeaient adéquates. Pour Socrate, voilà le pacte dont il avait convenu lorsqu'il était devenu citoyen de la ville d'Athènes. Nier sa sentence symboliserait donc de sa part à ne pas reconnaître l'État qui l'a fait grandir et qui lui a permis de s'épanouir. Cette négation serait aussi une atteinte à l'État, car elle ne ferait qu'affaiblir la force que sont les lois. En effet, si un particulier peut décider de passer outre les lois, les jugements rendus n'ont que peu de valeur et l'ordre même de la

⁶² Platon. *Apologie de Socrate*. Notice sur l'Apologie de Socrate par Émile Chambry, p. 16

⁶³ Platon. *Apologie de Socrate*. Para XXV

société s'estompe peu à peu. Comme Platon le mentionne si bien, celui qui fuit le jugement se rend trois fois coupable :

Mais, qui que ce soit de vous qui demeure ici, où il voit de quelle manière nous rendons la justice et administrons les autres affaires publiques, dès là nous prétendons que, s'il ne nous obéit pas, il est trois fois coupable, d'abord parce qu'il nous désobéit, à nous qui lui avons donné la vie, ensuite parce qu'il se rebelle contre nous qui l'avons nourri, enfin parce que, s'étant engagé à nous obéir, ni il ne nous obéit, ni il ne cherche à nous convaincre, si nous faisons quelque chose qui n'est pas bien, et, bien que nous proposions nos ordres, au lieu de les imposer durement, et que nous lui laissions le choix de nous convaincre ou de nous obéir, il ne fait ni l'un ni l'autre.⁶⁴

Il faut donc faire ce que la patrie exige de nous en tant que citoyen. Et si nous croyons que les juges ou les lois nous punissent injustement, le seul moyen de réparer cela est de convaincre l'État de son tort par les moyens qui sont autorisés par les lois. La fuite ou le non-respect d'un jugement ne sont qu'une déresponsabilisation de notre rôle de citoyen.

Ainsi, Socrate est mort afin de remplir son devoir de citoyen. Ayant malheureusement échoué lors de son procès à faire voir à ses pairs quelle injustice ils poseraient en le condamnant, Socrate s'est donc résigné à accepter le sort que la cité lui a désigné. Il est donc mort pour sa patrie. Il est l'exemple même que l'individu doit se soumettre aux lois de manière absolue, car l'avenir de la cité en dépend et celle-ci prime sur le citoyen.

D'un autre côté, le philosophe anglais John Locke, dans sa réflexion sur le politique, reconnaît aux citoyens un droit de résistance aux lois qui fait donc en sorte que les membres d'une société ne sont pas absolument soumis à l'État. Dans son œuvre *Traité du gouvernement civil*, Locke, tout comme Hobbes, élaboré, à partir du concept de l'Homme à l'état de nature, comment et pourquoi les sociétés se forment. Cette démarche, en plus de démontrer l'importance du droit en société, met aussi bien en évidence les finalités d'un gouvernement. Ainsi, selon Locke, la première loi positive que doivent se donner tous les États dans l'élaboration de leur société est l'établissement d'un pouvoir législatif. Ce dernier est un pouvoir suprême et il ne peut être ravi à ceux à qui il a été remis.⁶⁵ Les citoyens doivent donc se soumettre absolument à ce pouvoir et ils ne peuvent point, de manière injustifiée, aller à

⁶⁴ Platon. *Criton*. Para. XIII

⁶⁵ John Locke. *Traité du gouvernement civil*. chap. XI, para. 134

l'encontre de celui-ci. La responsabilité première de ce gouvernement est de « tendre à conserver la société; et, autant que le bien public le permette, chaque membre et chaque personne qui le composent. »⁶⁶ Cette charge se veut donc double, car ce gouvernement doit tout d'abord conserver la société et aussi veiller à la conservation des individus qui ont remis leur liberté de légiférer afin d'acquérir une liberté civile. En ce qui a trait aux individus, le gouvernement civil a comme principale tâche de préserver ce que Locke appelle leurs propriétés, c'est-à-dire la vie de chacun, leurs libertés et leurs biens. Il ne faut pas oublier que les êtres humains qui ont décidé de se regrouper en société civile, l'ont fait justement pour se sortir de la précarité que leurs existences avaient à l'état naturel : « C'est pourquoi, la plus grande et la principale fin que se proposent les hommes, lorsqu'ils s'unissent en communauté et se soumettent à un gouvernement, c'est de *conserver leurs propriétés*, pour la conservation, desquelles bien des choses manquent dans l'état de nature. »⁶⁷ Bien que le peuple remette son pouvoir de conservation et de justice entre les mains d'une autorité morale, il se garde cependant un droit de résistance si l'État ne peut point remplir ses fonctions premières. Ainsi, si un gouvernement envahissait les domaines propres des citoyens, c'est-à-dire leurs propriétés, et qu'il décidait de disposer un pouvoir absolu et arbitraire sur ceux-ci, le peuple serait en droit de dissoudre le gouvernement, car ce dernier, en agissant de la sorte, installerait un climat de guerre entre lui et les citoyens, allant ainsi à l'encontre des raisons qui avaient motivé les Hommes à se regrouper en société civile. Dans un tel cas, le peuple a la possibilité de soutirer l'autorité que les citoyens avaient reconnue à l'État, reprendre son statut originaire d'Homme à l'état de nature et reformer une autre société civile.

Les idées de Socrate et de Locke sur ce thème semblent, à première vue, aux antipodes. Cependant, ils peuvent se révéler bien complémentaires quand l'on considère le point de vue à partir duquel ils étudient cette situation.

Le cas du philosophe grec se veut une étude se développant dans une situation particulière. Socrate a vécu plus de soixante-dix ans dans une ville nommée Athènes où le gouvernement et les lois y étaient reconnus pour être bons, car ils accordaient aux citoyens une grande liberté. Ainsi, l'étude que propose l'*Apologie de Socrate* et le *Criton* se pose donc dans un contexte précis où il y a un gouvernement juste. La soumission aux lois, dans un tel cas, semble donc aller de soi. Comme le soulignait lui-

⁶⁶ Ibid. chap. XI, para. 134

⁶⁷ Ibid. chap. IX, para. 124

même Socrate dans son argumentation, pourquoi ne pas respecter les lois quand elles ont été toujours justes et bonnes pour moi? La ligne directrice de la réflexion de Socrate nous mène donc nécessairement au fait que nous nous devons de nous soumettre aux lois, car celles-ci sont justes. Contrairement à cela, Locke analyse cette question d'un point de vue plus extérieur et plus universel. Ainsi, le cadre de la réflexion se veut plus général et non pas inscrit dans un contexte particulier. Ceci amène donc l'auteur anglais à envisager des situations où un gouvernement ou des lois pourraient être injustes, chose que Socrate n'avait pas considérée dans son étude. Cette nouvelle option qui est soulevée par Locke vient donc remettre en question la soumission que nous devons aux lois, avec les résultats que nous connaissons.

La soumission que les citoyens doivent démontrer devant la loi doit donc être, de prime abord, totale. À l'image de Socrate, quand un Homme devient citoyen, il s'engage envers l'État à respecter les lois qui dicteront sa conduite. De plus, s'il est citoyen, c'est qu'il reconnaît que ces lois sont bonnes et c'est pour cela qu'il se soumet librement et volontairement. S'il en franchit les limites, le citoyen s'astreint à accepter les sentences liées à cette désobéissance. S'il croit cependant que ce jugement est injuste, le citoyen peut tenter de renverser cet appel en convainquant l'État, par les moyens autorisés par les lois, que ce dernier commet une injustice. S'il décide de fuir, il se déresponsabilise et manque, de ce fait même, à son engagement et à son devoir. Cependant, comme nous le fait remarquer Locke, si l'État établit des lois ne respectant pas la propriété privée; ou s'il agit de manière irresponsable envers les citoyens ou envers les lois; ou s'il se montre incapable de remplir ses fonctions de conservateur des propriétés privées (en n'étant pas capable de faire respecter la loi par exemple); il est possible pour le citoyen de dissoudre ce gouvernement et d'en instaurer au nouveau composé de lois adéquates. Telle est donc la soumission que les citoyens doivent aux lois.

CONCLUSION

La justice est donc à la base de la société. Elle se veut un socle sur lequel se construisent la structure et l'ordre de la société. Comme nous l'avons vu à travers les textes d'Aristote et de Hobbes, elle est une nécessité sociale, la règle même de l'association politique. Mais afin de remplir ce rôle, les lois doivent être accessibles, autant physiquement qu'intellectuellement, et former un groupe homogène pouvant coordonner une population vers des valeurs communes. Pour vraiment remplir leur

fonction de socle social, les lois ne peuvent point se permettre d'être éphémères, changeantes et variables. Leur durabilité est donc le gage de la stabilité de la société. De manière plus concrète, les lois nous encadrent à plusieurs niveaux dans notre vie civile : au niveau de la vie politique, elles servent à réguler l'exercice du pouvoir par nos représentants et par la pratique du politique des citoyens; au niveau social, elles régissent les interactions entre les citoyens afin d'éviter les intrusions et les ingérences des autres membres de la collectivité; au niveau criminel, elles imposent des sanctions lorsque les lois sociales ou politiques ne sont pas respectées. Mais au-delà de tous ces points que nous avons développés dans cette section, l'objectif ultime de la justice et des lois est l'épanouissement du citoyen. Elles donnent l'occasion à l'être humain de se dégager ou de se prévenir de différentes formes d'esclavages auxquelles il pourrait être soumis. Dans un premier temps, les lois permettent aux Hommes de ne pas être esclaves des autres, comme il était possible qu'il le soit à l'état de nature. En effet, la formation d'une société civile permet d'acquérir une liberté par rapport à l'autre et une garantie que nous sommes les seuls maîtres de notre vie, de nos biens et de nos libertés. Ce faisant, aucune autre personne ne possède le droit ou la légitimité de s'approprier de ces propriétés privées. Dans un deuxième temps, les lois garantissent non seulement l'exclusivité de la possession de ces biens envers les autres citoyens, mais aussi envers l'État auquel nous nous sommes soumis. Les lois nous donnent donc la possibilité de nous dégager de toute contrainte extérieure pouvant nous asservir. Finalement, le droit nous permet de nous réaliser en tant qu'Homme, car en plus de nous dégager des contraintes extérieures, il nous donne aussi la possibilité de ne pas être esclaves de nous-mêmes. En effet, en élaborant une société civile, l'être humain crée un contexte où l'instinct de survie, n'étant plus aussi nécessaire qu'il l'était en état de nature, se veut moins omniprésent, laissant ainsi plus de place à son côté plus rationnel et libre. Les lois font donc en sorte que le citoyen peut se dégager du déterminisme naturel et des passions qu'implique le comportement de survie et de vivre pleinement comme Homme, c'est-à-dire comme animal rationnel. Ainsi, par le droit, l'être humain ne réussit pas seulement à construire une société, mais il parvient aussi à se réaliser pleinement en tant qu'Homme. Voilà donc ce que sont le droit et la justice dans une société démocratique et ce qu'ils peuvent accomplir.

LE TRIO LIBERTÉ-ÉGALITÉ-JUSTICE

Chacun de ces concepts définissant la démocratie joue donc un rôle dans la construction d'une société. La liberté met en place ce que les citoyens ont la possibilité de faire dans la vie politique et dans la vie sociale. L'égalité a comme objectif de créer à partir de cette multitude d'individus un corps social en tentant de combler les différents écarts. Là où la liberté voit des individus, l'égalité y voit un groupe qui doit s'harmoniser et former un tout. La justice, quant à elle, propose ou soutient un idéal social. Elle est dynamogène, car elle est la ligne directrice qui conduit nos objectifs sociaux et individuels. C'est en elle que nous fondons nos pratiques politiques, nos institutions et notre manière de vivre. Elle est aussi régulatrice, car elle établit les barèmes servant à évaluer et à encadrer le bien-fondé de nos actions, de nos objectifs sociaux ou individuels. Bien qu'à première vue, ce trio semble se compléter à merveille, il peut arriver que ces concepts viennent à se rencontrer et à s'affronter les uns les autres. L'égalité peut, plus elle est poussée vers son extrême, empiéter sur le domaine des libertés, surtout celles concernant les actions des individus. Inversement, la liberté, poussée à son extrême, peut faire naître de grands écarts entre les citoyens. La justice, quant à elle, va proposer un idéal qui tiendra compte à la fois du combat que peuvent se livrer les concepts de liberté et d'égalité et des autres valeurs sociales ou familiales qui composent la société. Ce trio de valeurs vient avec le temps à s'entremêler et à s'entredéfinir. Si l'un des concepts vient à prendre plus d'importance, ce sera aux dépens des deux autres. Selon les époques, les débats et les idées dominantes d'un pays ou d'une région, ce triangle se modifie en accordant plus ou moins d'ampleur à l'un ou l'autre des concepts. Ceci est dû au fait que la définition que nous avons de la démocratie, de la liberté, de l'égalité et de la justice se construit ultimement à partir des conceptions que nous avons de l'Homme et de la société. L'évolution, le changement et la diversité de la réflexion philosophique, sociale, psychologique et politique sont donc le noyau où viennent s'enraciner les conceptions de la liberté, de l'égalité et du juste. C'est ce qui crée la pluralité des courants idéologiques de nos sociétés, les débats et les changements quant aux rôles que nous accordons à l'une ou l'autre des valeurs. « Nous sommes tous égaux, donc nous sommes libres » penseront certains qui accordent plus d'importance à l'égalité qu'à la liberté. « Nous sommes tous libres, donc nous sommes égaux » penseront d'autres qui donnent plus d'importance à la liberté. Pourtant, ces deux préceptes sont formés

exactement des mêmes mots. Seulement une inversion vient changer toute une conception sociale, toute une conception de l'Homme et de sa société. Et la justice dans tout cela s'accordera pour offrir un idéal social correspondant à l'attente de la population et s'efforcera de le faire respecter. Bien qu'il n'y ait rien de statique dans l'importance que peuvent revêtir les valeurs de liberté, d'égalité et de justice, elles demeurent néanmoins un socle fort et unique sur lequel se construit la démocratie.

Épilogue premier

Une définition de la démocratie

D'un point de vue strictement empirique, la démocratie se pose donc comme un système politique à l'intérieur duquel les citoyens participent de manière active au pouvoir politique. Elle se manifeste principalement à travers des élections ou des référendums à l'intérieur desquels il est prôné une égalité politique entre les citoyens. Cette participation se déroule dans un contexte où des partis politiques, à travers un débat d'idées sur les principaux enjeux de la société, se font compétition afin d'obtenir le pouvoir. Cette joute politique implique un « fair-play » de la part de toutes les parties de la collectivité, car elle demande aux citoyens et aux dirigeants de considérer la défaite comme une réalité éminente et oblige les partis à se soumettre à l'opinion majoritaire. Tout ce processus de consultation se fait dans la visée de représenter de manière équitable l'opinion, les valeurs et les objectifs sociaux d'une population sous l'œil vigilant des lois qui possèdent une autorité suprême sur les citoyens, les dirigeants et l'exercice du pouvoir politique.

La démocratie ne se distingue pas seulement par sa pratique, mais aussi par les valeurs qu'elle véhicule. Elle est aussi l'union de trois concepts que sont la liberté, l'égalité et la justice. Ces derniers se veulent des implicites servant à fonder, à structurer et à orienter la vie démocratique d'un peuple. La liberté a comme fonction de déterminer les rapports que les citoyens doivent entretenir avec le gouvernement. Elle tisse donc un cadre dans lequel le citoyen pourra vivre sa vie politique, c'est-à-dire en tant que dirigeant et en tant que sujet. Elle permet donc d'établir cette relation dynamique propre à la démocratie entre le citoyen et son autorité. En plus de poser les droits politiques, la liberté définit nos rapports sociaux que nous entretenons avec nos pairs. En effet, elle détermine les limites des actions des individus et les droits que ces derniers possèdent. La liberté se veut donc plutôt une réflexion sur les rapports que les individus doivent entretenir dans les différentes sphères de leur vie. L'égalité, quant à elle, se veut une réflexion sur la collectivité. Elle réfléchit sur la manière de former un corps social à partir de cette multitude d'individus, afin d'ultimement proposer un type

d'unité qui serait désiré par la population. En fonction des choix sociaux d'un peuple, de son histoire et de l'importance de ses différentes valeurs, la conception de l'égalité sera soit axée sur la notion d'égalité ou sur celle de l'équité. Finalement, la justice, tout comme la liberté, agit sur deux volets. Dans un premier temps, elle agit comme un socle sur lequel repose l'agir humain. Elle normalise et balise les pratiques sociales, en plus de punir les débordements de liberté ou les comportements non désirés. Lorsque la justice remplit ces fonctions, on la nomme loi. Mais outre ce rôle plus empirique, la justice possède aussi un second rôle plus abstrait. En effet, dans le monde conceptuel, la justice se veut une coordinatrice des différentes valeurs qui composent la société démocratique. Elle a donc à conjuguer ensemble les concepts de liberté et d'égalité, les valeurs d'un peuple et ses traditions afin de former un tout cohérent et uni.

Toute cette pratique du politique et ce cadre conceptuel font en sorte que la démocratie n'est pas seulement une manière de régir une collectivité, mais elle se veut aussi une manière de vivre, une manière de penser, une manière d'être. Au-delà d'un système politique, la démocratie nous définit; elle nous forme en tant qu'individu. De manière inconsciente, elle introduit en nous des idéaux, des conceptions de l'Homme, de la société, de la justice, de la liberté, de l'égalité. Elle influence notre manière de voir et de comprendre la société, d'analyser les phénomènes sociaux, bref de concevoir la réalité. Ces idéaux deviennent tellement imprégnés en nous qu'ils semblent aller de soi. Ils sont même trop évidents pour qu'on les considère comme propres à la démocratie. Ceci a comme conséquence que nous pensons que cette manière de vivre et de penser la société est universelle, alors qu'en réalité elle est plutôt le fruit d'une longue réflexion qui se déroule depuis plusieurs siècles dans différents contextes, à travers une trame de fond qu'est le monde occidental. Depuis la Grèce antique, en passant par les Modernes et jusqu'à nous, ces idéaux ont évolué et ils continueront de le faire. Ce parcours des idées a mis en place une conception de l'Homme et de la société qui s'est développée selon l'importance accordée aux concepts selon leurs définitions et la compréhension que nous avons de ceux-ci. C'est par l'évolution de la réflexion d'un peuple que ces valeurs sont nées, ont pris forme, ont grandi et ont mûri. Et c'est par ces multiples contextes présents dans le monde occidental que sont nés la démocratie et ses différents modèles.

La démocratie n'est donc pas seulement un système politique. La démocratie c'est d'abord et avant tout nous, en tant que peuple. Elle est le reflet de ce que nous sommes et nous sommes le reflet de ce qu'elle est. La démocratie nous a forgés et nous

forge toujours. Elle est notre « frame of mind ». Elle nous habite. Elle structure notre pensée et notre manière d'être. La démocratie c'est notre histoire de la conception de l'Homme et de la société. C'est pourquoi il est nécessaire de savoir ce qu'elle est, car comprendre la démocratie, c'est apprendre à se connaître. Et savoir qui nous sommes est la première étape permettant une ouverture vers les autres, afin de les connaître tels qu'ils sont et espérer le début d'un vrai partage et d'une collaboration sincère avec eux.

POUR UNE MEILLEURE DÉMOCRATIE

POUR UNE MEILLEURE DÉMOCRATIE

La première section de cet ouvrage nous a permis de poser ce que peut représenter le concept de démocratie, tel que nous le vivons par le système représentatif dont nous nous sommes dotés. Elle nous a aussi donné l'occasion de dégager les implicites sur lesquels repose ce modèle politique. Ainsi, nous avons été à même de constater que les différentes manières de concevoir l'être humain et les objectifs qu'une société se donne nous amènent à considérer différemment les concepts clefs à la base de la démocratie. Cette partie se voulait plus descriptive et analytique dans son approche, car elle posait une manière d'envisager ce qu'est la démocratie libérale et les idéaux qu'elle propose.

La seconde section n'adoptera pas le ton de la première. Elle se voudra non pas descriptive, mais plutôt proactive dans sa démarche. En effet, notre réflexion s'élaborera plutôt sur ce que pourrait être la démocratie. Nous nous efforcerons donc de penser la démocratie autrement, sur d'autres bases, d'autres conceptions de l'Homme et de la société. Nous tenterons ainsi de proposer un nouvel idéal démocratique. Le fil de cette réflexion sera « comment peut-on vivre autrement la démocratie, lui donner un sens plus profond et plus fort que celui qu'on lui attribue actuellement, tout en tenant compte des réalités du monde d'aujourd'hui ».

Cette remise en question de la manière actuelle de penser la démocratie provient de certains constats tirés de la vie politique contemporaine. De ceux-ci naissent certaines attitudes, dont le cynisme et le sentiment de désillusion des citoyens par rapport au gouvernement. Ces dernières proviennent en partie de l'écart qui existe entre l'idéal et la réalité démocratique. Dans le modèle actuel, le citoyen ne sent pas aussi central qu'on le lui fait miroiter. Il se perçoit plutôt comme en périphérie, car une fois la courtisanerie électorale passée, il éprouve de l'impuissance à travers les différents débats dans lesquels son gouvernement est impliqué. De ces sentiments, découle un désintérêt pour le politique, car le citoyen ne sent pas qu'il peut avoir un impact réel sur les décisions. Une telle dynamique n'est rien pour soutenir ou développer un intérêt

ou une motivation pour les affaires publiques et la compréhension des enjeux politiques. Mais malgré tout ce cynisme et cette désillusion, on peut percevoir un désir de la part des citoyens de faire partie du processus décisionnel. En effet, lorsque des décisions impopulaires sont prises par les gouvernements, il n'est pas rare de voir une partie de la population se soulever et manifester ouvertement son désaccord et non seulement dans des sujets la touchant directement, mais aussi par rapport aux politiques générales servant de lignes directrices à un gouvernement. Ce n'est donc pas un désintérêt total qu'éprouvent les citoyens, car si tel était le cas, ils laisseraient les dirigeants exercer le pouvoir sans manifester leurs mécontentements. Il est possible de voir en ceci la volonté du peuple à être plus présent au sein du processus décisionnel.

Donc, pour arriver à la fin que nous nous sommes donnée précédemment, qui était de tenter de penser la démocratie autrement, nous allons dans un premier temps étudier ce qui affaiblit la démocratie actuelle afin d'être capables de poser un diagnostic. Par la suite, nous serons à même de poser ce que pourrait être une démocratie qui se veut plus forte. Nous construirons cette critique et cette voie de solution à partir des idées et des théories amenées par le philosophe politique Benjamin Barber par la réflexion qu'il nous offre dans *Strong Democracy*.

Chapitre premier

De l'individualisme

Le système démocratique actuel se veut une adaptation entre de grands idéaux antiques et modernes de souveraineté populaire au contexte contemporain d’État-Nation aux dimensions immenses dans lequel les citoyens ont des responsabilités quotidiennes qui mobilisent énormément de leur temps. Malgré cela, ce modèle politique fait face à plusieurs critiques provenant autant du milieu intellectuel que de celui des citoyens. Au sein de la population, comme nous l'avons dit précédemment, l'impuissance des gens relativement au processus décisionnel crée un sentiment de désillusion qui mène à un désintérêt pour le politique. Le monde intellectuel, quant à lui, ne fait pas seulement constater cet état d'esprit et le comprendre, mais il tente à travers différentes analyses de voir ce qui rend possible l'apparition de ces problèmes. Le penseur Benjamin Barber est l'un de ceux qui se sont penchés sur cette problématique. À travers son ouvrage *Strong Democracy*, il vient à poser un diagnostic quant à la faiblesse des démocraties actuelles. Nous avons articulé ce dernier autour du concept d'individualisme. Afin de comprendre comment s'articule ce concept et comment il est à la base d'une démocratie faible (*thin democracy*), nous avons regroupé les idées de l'auteur américain autour de deux thèmes que nous allons vous exposer. Tout d'abord, nous étudierons les problèmes internes présents dans la démocratie libérale actuelle. Ensuite, nous nous attarderons sur les implicites à la base des sociétés occidentales contemporaines qui rendent possible cette notion d'individualisme. L'étude de ces deux thèmes nous permettra donc de constater, dans un premier temps, comment l'individualisme est à la base d'une démocratie faible et, dans un second temps, nous découvrirons par ceci vers où les efforts doivent être dirigés afin de construire sur des bases plus fortes.

LES PROBLÈMES INTERNES ACTUELS DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE :
TROIS ATTITUDES NÉFASTES QUI NUISENT À L'ESPRIT DE COMMUNAUTÉ

Tel que nous l'avons décrit dans la première partie, la démocratie est le mariage de plusieurs concepts ayant comme objectif de réaliser une idée. La démocratie se veut donc un « super concept », une ligne directrice, orientant d'autres concepts vers un modèle politique. Cette coordination pouvant se faire de différentes manières (en accordant plus d'importance à l'un ou à l'autre des concepts) donne ainsi naissance à différents régimes démocratiques. Cependant, ces unions entre la liberté, l'égalité et la justice peuvent créer, comme nous l'avons vu précédemment, de grands débats et de grands conflits au sein d'une société. De ces valeurs et de ces désaccords naissent des attitudes, des comportements sociaux et individuels. Certains de ces comportements, loin d'être bénéfiques pour le tissu social, sont des positions qui poussent à l'extrême certaines valeurs qui fondent la démocratie. Ces conduites se veulent une mauvaise compréhension ou une mauvaise utilisation de la liberté, du pouvoir et de la tolérance qui alimente le sectarisme de nos sociétés et la pensée individualiste. Ces attitudes nuisent ainsi au développement d'un esprit collectif. Ces tendances, que Barber expose, sont l'anarchisme, le réalisme et le minimalisme.

L'ANARCHISME OU LA QUÊTE DE LA LIBERTÉ ABSOLUE

La tendance de l'anarchisme en démocratie se pose comme la volonté des individus à atteindre une autonomie et une liberté la plus complète possible. Le désir de liberté est fort naturel au sein du cœur des Hommes. Au fil de l'histoire occidentale par exemple, les peuples, à travers les différentes révolutions, ont organisé des sociétés où de plus en plus de libertés leur étaient offertes. Cette quête juste et légitime se structurait en fonction des besoins des individus vivant dans une société. Cependant, la tendance anarchiste des régimes démocratiques actuels ne se situe point dans cette lignée, car les gains espérés et voulus ne tiennent pas compte du cadre civil de la société. En effet, cette tendance considère toute contrainte extérieure comme une nuisance à la liberté. Dans une telle optique, l'État et les lois sont donc vus comme une menace constante à la liberté et non pas comme un bien en eux-mêmes. Toute autorité extérieure peut ainsi représenter une forme de dépendance ou un frein aux actions des individus. Les obligations envers l'État (impôts, taxes), les lois, les autres citoyens sont autant de boulets qui limitent les possibilités d'agir. En fait, la tendance anarchiste se

veut une quête de liberté absolue telle que nous l'avons décrite précédemment. C'est le désir conscient ou inconscient de retourner dans cet état de nature dans lequel l'Homme est entièrement libre de tous ses gestes. Mais, comme nous l'avons vu auparavant, il existe à travers cette liberté une grande contrainte : les autres. Car si l'État et les lois, qui sont placés objectivement pour encadrer la société, cessent de remplir leur fonction première, nous retournerons à la mentalité du chacun-pour-soi. Ainsi, ce retour à l'état de guerre enchaîne les Hommes à un état de survie. Ils seront donc soumis à la volonté des autres. Dans cette attitude anarchiste, nous n'arrivons point à concevoir les bénéfices de la liberté civile. Nous ne voyons point qu'elle nous apporte la plus grande des libertés pour l'être humain : celle de se choisir.

La tendance anarchiste, telle qu'elle est décrite ici, confond autarcie et autonomie. L'ermite vivant seul consacrera toutes ses énergies afin de combler ses besoins essentiels. L'homme vivant en société, en plus de combler ses besoins vitaux, sera stimulé par la culture et pourra, s'il le désire, découvrir ce qui fait de lui un être humain, c'est-à-dire un animal social. Benjamin Barber a très bien illustré ceci en écrivant « Solitude, when it is not simply an illusion, is not freedom but misanthropy »⁶⁸. L'attitude anarchiste nous pousse donc peu à peu à nous isoler des autres. Elle nous ramène à un état de chacun pour soi. La peur de l'ingérence de l'extérieur sur sa propre personne ou la perte d'un certain type de liberté nous amène à rejeter la pensée collective qui est un mode de pensée orienté sur l'intérêt général et nous confine plutôt à réfléchir à partir de nos seuls intérêts personnels. En adoptant ce genre d'attitude, nous ne sommes pas libres ensemble en tant que collectivité. Nous restons unis seulement dans l'objectif de conserver, en tant qu'individu, le plus de libertés que la société nous offre. Ainsi, nous ne vivons pas ensemble pour le plaisir de contribuer à la collectivité ou la construire, mais plutôt pour préserver nos acquis.

LE RÉALISME OU LA QUÊTE ET LE MAINTIEN DU POUVOIR

La tendance réaliste présente dans les sociétés démocratiques fait référence à une manière de concevoir ou d'exercer le pouvoir au sein d'une société. Qu'il soit politique, légal ou autres, le pouvoir peut être considéré principalement de deux manières. Tout d'abord, il peut être perçu comme le symbole de l'union et de la coopération des individus vers un objectif commun. Ainsi compris, il aura comme fonction de mettre sur pied les installations et l'encadrement nécessaires à l'épanouissement de ses citoyens.

⁶⁸ Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age.* p. 100

Cette conception très philanthrope fait de l'État un lieu propice à la réalisation de l'Homme dans ce qu'il est comme individu, comme être social et culturel. Les pouvoirs mis en place dans une telle société agissent donc comme des coordonnateurs entre les différentes parties du groupe afin de créer une vie collective, une vision commune. Une telle conception du pouvoir est orientée en vue du bien de la communauté et de l'intérêt général.

Cependant, le pouvoir peut aussi être conçu non pas dans un esprit de communauté, mais plutôt afin de combler des intérêts individuels. Dans une telle perspective, l'Homme n'est pas conçu comme un animal social, mais comme un être égoïste et insatiable. Il désire le gain et, une fois obtenu, il désire le protéger. Il le fera reconnaître par des lois et des actes. Il se servira de ses droits et de ses pouvoirs dans le seul but d'augmenter et d'assurer ses acquis. Bien loin du bien commun, cette conception a comme objectif l'acquisition de pouvoirs. Cette volonté de puissance et ce conservatisme caractérisent et donnent naissance au réalisme en démocratie. Le climat créé par cette quête de pouvoirs vient à engendrer une attitude de méfiance à l'égard des autres. Elle met en place une sorte d'état de nature dans lequel les Hommes tentent de gagner le plus d'autorité possible, mais dans un cadre civil. C'est ce qui fait en sorte que le pouvoir devient non pas un moyen menant à l'épanouissement d'une collectivité, mais un moyen de gonfler ses avoirs. Ainsi, l'Homme vit seul à travers la collectivité. Une telle société ne forme pas un groupe, mais un amas d'individus qui luttent afin d'obtenir tout ce qui leur est possible de posséder. Dans une telle conception de la société, l'État et les lois ne sont plus orientés vers un bien général, mais ils agissent plutôt comme un outil de répression des ambitions et appétits des individus ou des groupes. Dans un tel cas, ils perdent leur rôle de catalyseur vers un objectif commun et revêtent celui de modérateur. De ce rôle de modérateur, peut découler une attitude despotique de la part de l'État dans son désir de contenir la masse. La peur de perdre le contrôle sur sa population ambitieuse peut transformer un gouvernement modérateur à un gouvernement autoritaire. La tendance réaliste est donc cet amour de l'ordre afin de contenir la population. Nous passons donc d'un extrême à un autre. En effet, la tendance anarchiste, en prônant l'autonomie, crée une sorte de chaos dans la société, car il n'y a plus de noyau social qui sert à lier les gens vers un objectif commun. Tandis que la tendance réaliste, dans son désir d'ordre, peut venir à imposer un contrôle tellement fort, une ligne directrice tellement rigide, qu'il aura la possibilité d'anéantir la liberté de ses citoyens. On pourrait même avancer que l'attitude anarchiste crée le comportement

réaliste et inversement, car le désir de pouvoir et de liberté d'une population amène un gouvernement à jouer un rôle plus autoritaire afin de maintenir ses structures en place. Ainsi qu'un gouvernement rigide peut être un facteur mobilisateur pour une population dans sa quête de libertés.

La tendance réaliste naît donc de la peur. La peur d'un État envers la soif et l'appétit des Hommes envers le pouvoir. Elle se matérialise donc à travers une forte volonté de contrôler parfaitement les ardeurs des citoyens, donnant ainsi naissance à un État qui exerce une forte autorité.

LE MINIMALISME OU L'EXCESSIVE TOLÉRANCE

Si l'attitude anarchiste nous fait prôner une liberté sans borne, si l'attitude réaliste reflète notre goût extrême pour l'ordre, la tendance minimalistre vient, pour sa part, mettre en relief notre extrême tolérance. Les démocraties libérales actuelles, dans leur désir de combler les intérêts individuels des citoyens et de se conserver, vont préconiser une conduite de tolérance par rapport aux divergences présentes dans la collectivité. D'une certaine manière, ceci permettra d'éviter les conflits à l'intérieur d'une société et de les faire coexister. Cette attitude trouve originellement son fondement à travers la notion de liberté. En effet, comme nous l'avons défini auparavant avec l'aide de J.S. Mill, la notion de liberté offre aux citoyens un immense champ de possibilités quant à la liberté d'expression, de rassemblement, d'association et celle relativement aux emprisonnements injustifiés. Elle fixe aussi une certaine limite qui est de ne pas outrepasser notre propre liberté aux dépens de celle des autres. Bien que ce cadre théorique et les exemples pratiques que nous avons amenés définissaient clairement cette limite, on doit avouer que, dans la réalité, cette frontière se révèle souvent une zone grise dans laquelle un gouvernement ou des individus préfèrent adopter un comportement de laisser-aller plutôt que de légiférer sur ces questions.

Ce genre de laxisme permet par exemple à des groupes racistes, radicaux ou intolérants, qui font de la propagande contre certaines parties de la population, de légitimer leur existence de par la liberté d'expression que la société est supposée offrir. « Si toute l'humanité moins un, disait Mill, était de la même opinion, l'humanité ne serait pas justifiée à imposer le silence à cette personne qu'elle-même ne serait justifiée à imposer le silence à l'humanité si elle en avait le pouvoir. »⁶⁹ Cet argument joint à celui de la liberté d'expression est souvent utilisé pour justifier la légitimité d'existence

⁶⁹ J.S.Mill. *De la liberté*. p. 29

de ces regroupements. Et si, par exemple, un gouvernement voulait sévir à l'endroit de ces groupes, probablement qu'ils récupéreraient encore un argument de Mill en affirmant qu'ils ne causent point de tort direct et qu'ils ne commettent pas d'actes limitant la liberté des autres, car ils ne font qu'exposer des idées. Nous savons bien que ce genre d'argumentation est de la récupération, car Mill qui soutenait « que réduire une opinion au silence revenait à voler le genre humain »⁷⁰ n'aurait probablement pas tenu des propos qui ne reconnaissent pas l'humanité présente dans chaque Homme. Cependant, les gouvernements et la population n'entendent pas entrer dans ce genre de débats complexes et de longue haleine. Il faut dire aussi que la ligne peut sembler très mince entre un gouvernement moral et un gouvernement autoritaire ou entre un gouvernement ayant une image morale et une image autoritaire. Ce qui fait en sorte que les sociétés actuelles adoptent souvent une attitude de tolérance extrême par respect pour les libertés politiques et sociales, quitte à ne pas en avoir pour le genre humain. Ceci n'est qu'un exemple de cette extrême tolérance, mais il illustre bien à quel point cette attitude permet à des discordes intra sociétales de subsister, nuisant ainsi à la dynamique d'une collectivité. C'est donc cette manière d'éviter ces conflits qui caractérise la tendance minimaliste.

CE QUE REFLÈTE L'ATTITUDE ANARCHISTE, RÉALISTE ET MINIMALISTE : L'INDIVIDUALISME

L'image que nous renvoient ces trois attitudes est celle de la forte présence et du grand respect de l'individualisme au sein de notre conception du politique. La quête de liberté absolue que nous vivons à travers le sentiment de l'anarchisme nous pousse à considérer tout engagement comme une soumission et un frein à nos gestes et aspirations en tant qu'individu. Elle nous fait percevoir l'autre comme un obstacle ou un boulet qui ralentit notre croissance vers l'épanouissement. Elle ne permet pas de voir le tremplin que peut nous offrir la vie associative dans le développement de soi-même. Par elle, nous devenons misanthropes. Ce rejet de nos semblables nous fait préférer une liberté qui n'est qu'à peine plus haute que les pâquerettes à celle qui peut nous faire voler haut dans le ciel. Par elle, nous ne visons que la liberté de l'animal qui va là et là combler ses désirs et ses passions primaires. Dans le cadre d'une société, cette attitude ne fait que créer une dynamique individuelle où chacun tente d'obtenir le plus de libertés qui lui sont dues et de les préserver du mieux qu'il le peut.

⁷⁰ Ibid. p. 29

Le réalisme, dans la continuité du comportement anarchiste, ne conçoit le pouvoir que dans le seul moyen d'augmenter et d'assurer ses biens. L'État en vient ainsi à adopter une attitude qui a comme objectif premier de combler les besoins et les désirs individuels plutôt que de réfléchir selon les enjeux et les intérêts collectifs. Un tel État concevra ses politiques principalement selon les intérêts particuliers et non les intérêts communs. La conception du bien général passe donc par la satisfaction des intérêts individuels. « Rendez les citoyens heureux et le collectif se portera pour le mieux » serait une maxime illustrant bien cette manière de penser de l'État. On pourrait même avancer que le contexte démocratique contribue à nourrir cette attitude, car la volonté des partis d'être réélus et la courte durée de leur mandat peuvent faire en sorte que les dirigeants agissent souvent par courtisanerie et réfléchissent à court et moyen terme, au lieu d'avoir une pensée globale et à long terme. De tels facteurs contribuent à établir une société qui ne possède pas de noyau social et d'objectifs collectifs communs. Une telle union se manifeste plutôt comme une somme d'individus ne détenant pas de liens forts entre eux, sinon que de vivre dans un même espace.

Pour compléter ce sectarisme social vient l'attitude minimaliste qui, par respect pour les libertés individuelles, crée une société dans laquelle plusieurs conflits internes, sans jamais se régler, coexistent et divisent la population. Cette pratique se veut un fractionnement du corps social et un obstacle à la réalisation d'une collectivité. Il est difficile de concevoir un éventuel noyau social, une unité de la population dans un tel esprit de conflit toujours latent. Il faut bien mettre en évidence que le problème à travers toutes ces attitudes n'est pas l'hétérogénéité des idées, des origines et des valeurs des citoyens. Au contraire, cette diversité enrichit beaucoup la réflexion sociale et politique. L'embarras n'est pas non plus que les individus cherchent à combler leurs intérêts personnels à travers leur vie collective. Nous ne souhaiterions pas l'inverse, c'est-à-dire un gouvernement et une population qui subliment les intérêts particuliers pour ne faire place qu'aux intérêts de la société. Ce en quoi ces attitudes sont néfastes pour les démocraties libérales d'aujourd'hui réside dans le fait que ces quêtes ne se font que pour les intérêts particuliers et non pour l'intérêt général tel que nous l'avons défini auparavant. Elles contribuent ainsi à bloquer l'émergence d'une pensée collective qui tiendrait compte de nos besoins d'individus, de ceux de nos semblables, de ceux de l'État et de la société en général.

Benjamin Barber, dans *Strong Democracy*, synthétise cette représentation de l'Homme et de la société par l'image d'une politique qui a des allures d'un zoo (Politics

as zookeeping).⁷¹ L'être humain, décrit-il, est comme un léopard capturé que l'on admire pour sa liberté sans borne et son indépendance, mais que l'on doit garder en cage en raison de ses comportements antisociaux et à la méfiance constante que nous avons envers lui.⁷² Le zoo se veut une structure encadrant l'Homme dans ses relations, car celui-ci est fondamentalement caractérisé par son inaptitude à vivre en collectivité. L'image de l'Homme qui est projetée par cette conception du politique est celle, selon Barber, d'une créature possédant une très grande intelligence, mais qu'il vole à des fins futiles et simplistes. Cette liberté tant aimée est enchaînée à ses besoins les plus banaux. Il consacre sa raison non pas à de hautes occupations, telle son évolution ou à la création d'une société meilleure, mais il préfère plutôt l'utiliser afin d'améliorer son sort matériel et individuel.⁷³ Cet être que nous venons de dépeindre, c'est l'Homme d'aujourd'hui. L'individualisme qui caractérise nos sociétés démocratiques actuelles véhicule, transporte et inculque cette image de l'Homme : celui qui est incapable de vivre de manière coopérative avec ses pairs, mais qui est prêt à vivre de manière contraignante avec eux pour une douzaine de mauvaises raisons.⁷⁴

Cette manière de vivre seul au sein d'une collectivité est donc ce que reproche Benjamin Barber au système démocratique actuel. La façon dont les valeurs démocratiques sont interprétées et les attitudes qui naissent de ces interprétations créent un contexte où la participation, la délibération collective et la construction d'un objectif commun laissent la place à la volonté de maintenir un *statu quo*. Non pas que cette pensée collective est inexistante dans les sociétés actuelles, car dans certains domaines de la société (surtout dans les projets locaux ou à petite échelle), elle est l'attitude adoptée. Cependant, elle ne se veut pas une attitude majoritairement répandue. Ce manque d'unité, de coopération et de travail collectif dans la construction de notre société et dans notre volonté de la faire évoluer est ce qui caractérise ce que Barber nomme une démocratie faible (*thin democracy*). Par cette attitude, la vie collective, associative, donc démocratique prend une signification très superficielle. Ce fort esprit d'individualité construit non pas une dynamique où des gens collaborent à faire évoluer un milieu, mais contribue plutôt à concevoir un quartier, une société comme une somme d'individus qui n'entretiennent que peu de liens entre eux et qui perpétuent dans un espace commun un état de *statu quo*.

⁷¹ Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*. p. 20

⁷² Ibid. p. 21

⁷³ Ibid. p. 22

⁷⁴ Ibid. p. 22

Ayant maintenant pris conscience des effets négatifs de l'individualisme sur notre système politique actuel, nous allons poursuivre notre diagnostic en mettant au jour les implicites soutenant l'individualisme de la démocratie libérale. Ceci nous permettra par la suite de bien comprendre la métamorphose que Benjamin Barber nous propose par son idée de la *Strong Democracy*.

IMPLICITES SOUTENANT L'INDIVIDUALISME DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

Comme nous avons pu le constater à travers la définition que nous avons posée de la démocratie, la conception de l'Homme et de la société vient jouer un rôle central dans la compréhension et le déploiement des concepts constituant un système politique. Dans notre cas, le principal fondement des démocraties actuelles s'enracine autour des idées développées par les auteurs modernes. Hobbes, Locke, Rousseau et d'autres de leur époque ont conçu l'être humain à partir d'un état hypothétique présocial nommé l'état de nature. De ce statut a découlé une façon de concevoir la formation d'une société. Que l'on appelle cette union le Léviathan, le pacte social ou le contrat social, les motivations derrière la formation de ce corps social révèlent les buts et les objectifs que la collectivité se donne. De ces buts et objectifs résulte une conception de ce qu'est une société. C'est toute cette chaîne de concepts qui constitue les implicites d'un système politique. Cette suite de présupposés forme ce qui structure une société et qui explique ses valeurs et ses pratiques. Ils constituent donc la base sur laquelle repose toute une représentation de la réalité. Ainsi, si de tels implicites nous ont permis d'expliquer ce qu'est la démocratie, ils nous permettront aussi d'expliquer les problèmes internes du même système. Dans la prochaine section, nous allons donc étudier comment la conception de l'Homme et les implicites philosophiques des modernes contribuent à développer l'attitude individualiste qui est à la base des démocraties actuelles.

IMPLICITES PHILOSOPHIQUES : L'ENSENCENCEMENT DE L'HOMME APOLITIQUE

Barber nomme « inertial frame » (structure originelle inerte) ce que nous avons appelé précédemment les implicites philosophiques. En ses propres mots, « an initial frame is a frame of reference against which a theory's development can be charted, a starting rest position from which a theorist launches his arguments and to which he can safely return when a given philosophical voyage of discovery fails or is aborted. »⁷⁵ C'est pour cette raison que nous avons traduit le concept de Barber par « structure initiale inerte », car il se veut un fondement initial et statique sur lequel repose une théorie. Un implicite est donc un fondement sur lequel une théorie est élaborée et vers lequel on se tourne lorsque vient le temps d'expliquer notre argumentation. Les traditions philosophiques et scientifiques occidentales veulent que le savoir soit

⁷⁵ Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*, p. 26-27

construit par des chaînes de raisonnements qui s'emboîtent et se justifient l'un et l'autre dans le but de valider un savoir. Cette méthode analytique permet, à partir d'un point d'origine, de justifier la véracité d'une connaissance. Ainsi, d'un point A, qui semble une évidence, on peut passer à un point B et du B à un C ... pour finalement fonder un point S. Barber, dans son ouvrage *Strong Democracy*, critique fortement l'application de ce type de procédé dans le domaine du politique. Dans le cadre de notre présent travail, nous ne développerons point son argumentation, car cela ne se veut pas le cœur de notre démarche. Nous allons plutôt faire le portrait de la structure originelle inerte en elle-même, afin de voir les répercussions qu'elle a sur la conception actuelle de l'Homme et de la société, ainsi que sur la forte présence de l'individualisme en démocratie libérale.

Ainsi, comme nous l'avons souligné auparavant, la conception de l'être humain à la base de la démocratie libérale est celle des Modernes des XVII^e et XVIII^e siècles avec la position originelle de l'Homme à l'état de nature. Quant à la conception de la société, elle naît à partir de cette dynamique entre les Hommes qui viennent à fonder entre eux une association civile ayant pour objet la conservation des biens de chacun. Mais Barber fait remarquer que, sous ce cadre conceptuel, il existe un courant d'idées qui soutient ce type de conception de l'Homme : le matérialisme.⁷⁶ Ce courant pose que les humains sont des êtres complètement matériels dans tout ce qu'ils sont et dans tout ce qu'ils font.⁷⁷ Cette manière de considérer la réalité a fait en sorte que les intellectuels ont étudié l'Homme et la société comme des éléments répondant à des lois naturelles. Dans un tel esprit, le politique répondrait donc à une certaine physique sociale. L'Homme et la société sont ainsi perçus comme une mécanique répondant à des principes. Hobbes disait à ce sujet : « Life is but a motion of limbs, the beginning whereof is in some principal part within; why may we not say, that all automata (engine that move themselves by springs and wheels as doth a watch) have an artificial life? For what is heart, but springs? and the nerves but so many strings, and the joints, but so many wheels, giving motion to the whole body. »⁷⁸

De ce courant d'idées à la base de la réflexion des Modernes, Barber fait découler cinq corollaires sur la conception de l'Homme⁷⁹. Il est à mentionner que ces conséquences considèrent l'Homme d'un point de vue physiologique. Le premier

⁷⁶ Ibid. p. 32

⁷⁷ Ibid. p. 72

⁷⁸ Hobbes. *Leviathan*. Part I Introduction.

⁷⁹ Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*. p. 33

corollaire veut que les humains soient des unités intégrales, c'est-à-dire qu'ils sont des touts séparés les uns des autres. Tel un atome, chaque Homme forme un tout. Ainsi, chaque individu est une entité. D'où l'énoncé de Barber : « The world is a world of physical Ones. »⁸⁰ Le second pose que les êtres humains agissent selon des motifs ou des motivations, tels que nos désirs, nos besoins, nos instincts, nos volontés. Le troisième corollaire est celui de la commensurabilité. Il postule que les Hommes sont tous semblables. Ils sont régis par les mêmes lois de comportement et sont donc interchangeables. Le quatrième soutient qu'en tant qu'êtres matériels, les humains ne peuvent point occuper le même espace en même temps. Le dernier, nommé le corollaire sensitif⁸¹, pose que les Hommes sentent, pensent et imaginent seulement en réponse à des causes physiques.

Voilà donc ce qui forme, selon Barber, la structure originelle inerte sur laquelle repose la réflexion des Modernes et par laquelle il est possible de reconstruire leur conception de la société et de l'Homme. Cette base a ainsi permis de concevoir notre monde comme un ensemble d'individus isolés vivant de manière entièrement autonome. Ces derniers étant mus seulement par des motifs personnels, tels que leurs besoins, leurs volontés, leurs désirs, leurs instincts, entreront certainement en conflit avec leurs semblables, car comme le mentionne Hobbes, il se peut très bien qu'une chose désirée par plusieurs ne puisse point être possédée en commun.⁸² D'où naissent les affrontements pour assurer sa survie. Cette application de la réalité physique à l'existence humaine ne laisse cependant pas de place à un autre côté de l'être humain. Celui dans lequel les Hommes sont capables, d'un point de vue social, de mutualisme, d'association, de coopération et de point de vue personnel, d'amitié, d'amour, de fraternité. L'Homme n'y est perçu que comme un loup pour lui-même. Il voit en tous des ennemis avec qui il ne peut pas occuper les mêmes espaces sous peine de confrontations. L'être humain est représenté comme un égocentrique ambitieux, propriétaire et conservateur de ses biens, comme si cela était sa seule raison de vivre. Dans ce monde, l'Homme est seul et isolé dans un environnement hostile. « Man is alone. We are born into the world solitary strangers, live our lives as wary aliens, and die in fearful isolation. »⁸³

⁸⁰ Ibid. p. 33

⁸¹ Traduction libre de « corollary of sensationalism »

⁸² HOBBES. *Le citoyen ou les fondements du politique*. sect. I, chap. I, para. VI

⁸³ Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*. p. 68

Les implicites philosophiques et la structure originelle inerte jettent donc les bases à la conception d'un Homme profondément apolitique et asocial. L'être à l'état de nature qui contracte une union avec des semblables ne le fait pas pour des raisons de coopération, d'association et de vie associative. Il ne le fait que par intérêt personnel et que pour préserver ses acquis. En fait, il désire un statu quo, une immobilité, une assurance. Il ne souhaite pas créer un milieu dynamique et évolutif, mais un milieu stagnant et sécuritaire.

L'INDIVIDUALISME : DE SA NAISSANCE À SA RÉALISATION ACTUELLE

Une idée, contrairement à un savoir technique, prend habituellement du temps à s'imposer. Elle doit faire son chemin à travers d'autres conceptions déjà fortement établies. Pendant des décennies et des siècles, elle se développe par différents penseurs et s'enracine peu à peu dans l'opinion générale. Ultimement, si elle atteint son objectif, elle peut venir à s'imposer comme une évidence sur laquelle reposera une manière de concevoir la réalité, une manière de vivre, une manière de réfléchir. Bref, elle sera fondatrice d'une culture. Les sociétés d'aujourd'hui se sont construites à partir des idées de nos pères de la Modernité, qui se sont imposées doucement au fil des derniers siècles. Nous avons développé les concepts de libertés, d'égalité et de justice à partir d'auteurs, tels que Hobbes, Locke, Mill, Rousseau. Ces mêmes concepts ont servi à l'établissement de nos lois, de nos institutions et de nos États. Sur ces derniers reposent nos valeurs, nos mentalités, nos manières de vivre et de penser. L'Homme à l'état de nature a été l'embryon de la société contemporaine.

L'attitude individualiste présente dans les textes Modernes se manifeste de différentes manières dans la vie du citoyen actuel. Tout d'abord, l'un des faits le plus frappant est le faible taux de participation aux élections. D'autres facteurs peuvent aussi venir expliquer l'absence des électeurs aux bureaux de scrutin. La perte de confiance en leurs représentants, le sentiment d'impuissance qu'éprouve le citoyen par rapport au processus décisionnel, la complexité du fonctionnement d'un système démocratique en particulier ne sont que quelques exemples. Mais latent à tout cela, on peut y voir fondamentalement un manque d'intérêt pour ce qui a trait à la collectivité. Le citoyen, travaillant afin d'assurer son confort personnel, ne semble pas ressentir le besoin de contribuer au bien-être collectif. Ses préoccupations rejoignent beaucoup celle de l'Homme à l'état de nature : son seul désir est d'assurer sa propre conservation, sa sécurité et ses biens. Cette attitude fait en sorte que l'engagement collectif se révèle

souvent comme un moyen au lieu d'une fin. Ainsi, si les intérêts du « je » sont comblés, ce même « je » se désengagera envers le groupe. Mais s'ils ne sont pas comblés, les individus seront plus enclins à s'investir dans la collectivité. Cependant, cette implication dans le groupe n'est pas faite pour elle-même, mais dans le but d'assouvir un intérêt personnel.

La prédominance de l'individualisme est aussi présente dans la manière que nos gouvernements dirigent. En effet, les gouvernements actuels établissent habituellement leur programme dans l'objectif de répondre aux besoins des individus. La maxime qui oriente leur façon de diriger pourrait prendre cette forme : « Rendez les citoyens heureux et le collectif se portera pour le mieux ». Le bonheur collectif passe donc par le bonheur des individus. Ainsi, en réponse à cette manière de concevoir la société, les dirigeants établissent et promeuvent leurs idées en se basant sur des intérêts individuels. Par courtisanerie, ils axent leurs discours sur ce que les citoyens ont individuellement à gagner en optant pour un parti au lieu de proposer un idéal collectif. En plus d'illustrer l'importance qu'un peuple accorde aux intérêts individuels, cette manière de s'attirer la faveur du public nourrit les comportements individualistes au détriment de ceux collectivistes.

Cette mentalité se reflète aussi de manière plus générale, de par la conception que les gens se font de l'État. Fondamentalement, un gouvernement se veut le symbole d'une union, d'une association. Il est une représentation des intérêts et des objectifs d'une population. Actuellement, les citoyens considèrent plutôt l'État comme une entité indépendante offrant des services à des particuliers qu'ils subventionnent via leurs taxes et leurs impôts. Le citoyen, en considérant le pouvoir public comme une entreprise, adopte donc une attitude de client : il paie pour un service et il désire être satisfait. Il agit donc comme s'il ne faisait point partie de cette institution. Il se comporte comme un client d'un magasin, alors qu'il en est actionnaire. De ce fait, le citoyen se pose comme une entité extérieure à l'État. Alors qu'ultimement et encore plus en démocratie, les citoyens sont le gouvernement. Ils en sont des membres à part entière. Ce détachement des individus marque la faiblesse de leur appartenance à une collectivité et illustre la primauté de l'individualisme en société.

Une autre manifestation de cette attitude client est la conception de l'État comme seulement une société de droit. Le citoyen, dans le but de conserver certains priviléges ou d'en obtenir de nouveaux, s'appuie régulièrement sur les concepts fondateurs de la démocratie. À travers ces revendications, il adopte souvent l'attitude du

solliciteur. Cependant, il oublie que nous sommes aussi dans une société de devoirs. Les faibles taux de participation aux élections et le manque flagrant d'informations des citoyens dans les débats politiques démontrent bien l'oubli de leurs responsabilités. Il est vrai que l'État a comme objectif de contribuer au bien-être d'une collectivité, mais il en est de même pour le citoyen qui doit s'engager afin de faire resplendir son milieu. Considérer notre société comme uniquement un État de droit dans lequel nous ne faisons que demander revient à adopter l'attitude client que nous avons décrite précédemment. De plus, cela ne fait que refléter notre désengagement relativement à nos responsabilités collectives que l'État doit maintenant tenter d'assumer.

Telles sont donc certaines attitudes particulières qui se veulent des manifestations de l'individualisme régnant dans nos sociétés actuelles.

CONCLUSION

James Madison dans *The Federalist Papers* mentionne : « what is government itself but the greatest of all reflections on human nature. »⁸⁴ Une telle phrase démontre bien l'importance que les idées ont dans l'élaboration d'une société. Elle illustre aussi le rôle central que joue la conception de l'Homme dans la mise sur pied des valeurs et des orientations d'un gouvernement. Ce premier chapitre nous a donné l'occasion de confirmer cette assertion. La position originelle de l'Homme à l'état de nature a eu un impact fondamental dans la constitution de nos sociétés. Notre compréhension de la liberté, de l'égalité et de la justice s'est établie au fil des siècles en ayant toujours en arrière-pensée que l'être humain n'était pas naturellement né afin de vivre en collectivité. Ainsi, cette approche nous a permis de concevoir l'Homme comme pouvant vivre de manière autonome sans un contexte civil. Cette indépendance de l'individu par rapport au groupe révélait un côté artificiel et instrumental des institutions étatiques. Cette souveraineté du « je » a jeté les bases de ce qui se manifeste aujourd'hui comme étant l'individualisme.

Cependant, comme nous l'avons exposé dans ce premier chapitre, cette « découverte » de l'individu s'est développée aux dépens de l'esprit de la collectivité au lieu de se réaliser en accord avec elle. Ce faisant, l'omnipotence qu'a prise cette attitude met les démocraties actuelles en danger. En effet, la survie et la santé de ces régimes politiques dépendent en grande partie des citoyens qui forment essentiellement le cœur de ces institutions. Sans un sentiment de collectivité fort, sans une implication volontaire des citoyens dans le politique, le système démocratique perd de son essence et est voué à sa fin.

Ainsi, le diagnostic que Benjamin Barber pose est que nos démocraties véhiculent une plaie qu'est l'individualisme. Cette attitude empêche nos sociétés de se développer pleinement. Telle qu'elle se manifeste actuellement, elle se veut un frein et une nuisance à un esprit de collectivité. Le cœur même de l'unité et de la force de cette union est donc atteint.

Ce constat n'est cependant pas ce qui distingue Barber des autres penseurs. Ce qui le met dans une classe à part c'est son approche. Au lieu de jeter la faute de cet individualisme sur les citoyens ou le système politique, Barber sonde cette

⁸⁴ James Madison. *The Federalist Papers*. no 51.

problématique afin de trouver les causes profondes de cette dynamique sociale. Ainsi, le problème ne réside pas uniquement dans l'égoïsme du citoyen ou la complexité des régimes politiques. La faiblesse réside aussi de manière fondamentale et première dans la conception que nous nous faisons de l'Homme et de la société. Ces assises se veulent les causes de ce que nous vivons aujourd'hui. Cette approche permet donc de constater à quel point ce mal est ancré fortement dans notre culture et à quel point la solution qui doit être amenée doit venir faire changer les mentalités. L'analyse que pose Barber nous fait donc réaliser que, pour changer un régime politique, il faut non seulement y modifier ses lois, mais aussi et premièrement notre conception de l'être humain et de sa société. Ce que l'auteur américain propose par son concept de la *Strong Democracy* se veut plus qu'une réforme des institutions démocratiques. Elle est la valorisation d'une nouvelle manière de concevoir l'Homme et son milieu social. Il serait plus juste d'affirmer que la démocratie au sens fort est un renouveau et une revalorisation de l'être humain comme un être naturellement conçu pour la vie collective.

Le concept de la *Strong Democracy* a donc comme objectif de redonner une vie civique et collective à une population, une nation. Le prochain chapitre est dédié à cette idée de Barber.

Chapitre second

Pour une meilleure démocratie

La suprématie de l'individu entièrement autonome et autarcique vivant seul dans un monde peuplé d'ennemis est propre aux auteurs modernes. L'Homme ne fut pas toujours conçu comme un inadapté social. Bien au contraire, il fut longtemps considéré comme étant un être possédant des habiletés instinctives à la vie collective.

Aristote est l'un de ceux établissant que l'association politique est un état naturel chez l'être humain. Contrairement aux Modernes qui voyaient la peur, la crainte et la conservation comme des motivations à la création d'une société, Aristote considère plutôt l'association des Hommes comme un processus instinctif. L'être humain, selon le philosophe grec, recherche naturellement l'union avec ses pairs. Dès les premiers paragraphes de la *Politique*, il met l'accent sur le premier type d'union à la base de la communauté : celui de l'homme et de la femme. « D'abord, il y a nécessité dans le rapprochement de deux êtres qui ne peuvent rien l'un sans l'autre : je veux parler de l'union des sexes pour la reproduction. »⁸⁵ Le désir naturel de reproduction, qui est présent au cœur de tous les êtres vivants pour la conservation de leur espèce, fait donc en sorte que les êtres humains tendent naturellement vers l'union. Celle-ci se poursuit à travers la famille. De l'association de plusieurs familles naît un village qui se veut, selon Aristote, une colonie naturelle de la famille, c'est-à-dire un milieu propice à celle-ci. « L'association de plusieurs villages forme un État complet. »⁸⁶ Ainsi, l'État est la fin ultime d'un processus d'union. Il est l'objectif final que les êtres humains se donnent dans la réalisation de leur nature propre. Ce désir instinctif de s'unir afin de se perpétuer est donc à la base de ce caractère naturel de l'Homme à l'association politique. C'est ce qui mène Aristote à affirmer que « l'homme est un être sociable »⁸⁷, c'est-à-dire que c'est un être conçu pour la vie en société.

⁸⁵ Aristote. *Politique*. chap I, para. 4

⁸⁶ Ibid. chap. I, para. 8

⁸⁷ Ibid. chap. I, para. 9

Toutefois, le philosophe grec, tout comme les auteurs modernes, reconnaît en l'Homme un côté plus brutal et asocial. Cependant, il « a reçu de la nature les armes de la sagesse et de la vertu, qu'il doit employer contre ses passions mauvaises »⁸⁸ afin de se réaliser dans toute sa perfection comme « le premier des animaux ».⁸⁹ Cette sagesse dont les êtres humains sont dotés est la raison qui permet de réfléchir le bien et le mal et d'instaurer la justice qui se veut une nécessité sociale.

L'Homme peut donc être conçu comme un être social. Il naît et évolue au sein d'une collectivité. Cette dernière se veut un contexte qui forme ce que nous sommes. Les mentalités, la religion, la langue, la région, l'histoire, le système économique, le système politique sont autant de facteurs permettant à cet être qui naît nu et vulnérable de se forger, de se construire. Pour paraphraser Barber, « Man is not man, Man is men. ».⁹⁰ Ce n'est que par la collectivité que l'Homme peut se réaliser pleinement. Ce n'est que par cette avenue qu'il dépasse le stade de l'existence et qu'il commence à vivre. « Only through association can he live beyond his own flesh. »⁹¹ Tous ces apports de la société, l'Homme solitaire ne pourra jamais les connaître.

Le portrait que nous ont dépeint les Modernes de l'être humain, comme étant fondamentalement asocial et ne s'associant que par contrainte, est donc incomplet. Il est vrai que l'Homme, s'il écoute ses passions mauvaises, peut être le pire des animaux et son propre ennemi. Cependant, il peut aussi être conçu comme un être désirant naturellement l'association et la citoyenneté. C'est sur cette base que Barber fait reposer son modèle de démocratie. Bien qu'il ait reconnu que notre société actuelle est très imprégnée de la mentalité individualiste, l'auteur américain propose par son modèle politique de déconstruire peu à peu ces comportements afin de réinstaurer une conception de l'Homme-citoyen.

Ce dernier chapitre est consacré à l'explicitation de ce nouveau modèle politique. Afin de bien saisir cette idée que Benjamin Barber nous soumet, nous allons tout d'abord poser les objectifs et idéaux de la *Strong Democracy* et ensuite exposer son principal défi, c'est-à-dire la naissance d'un peuple citoyen. Ces deux premiers thèmes nous permettront ensuite de développer comment ce modèle pourrait se matérialiser à travers nos institutions politiques.

⁸⁸ Ibid. chap. I, para. 13

⁸⁹ Ibid. chap. I, para. 13

⁹⁰ Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*. p. 89-92

⁹¹ Ibid. p. 89

OBJECTIFS ET IDÉAUX DE LA STRONG DEMOCRACY

L'idée de démocratie au sens fort, développée par Barber, provient d'un diagnostic posé par l'auteur américain sur les démocraties contemporaines. Ce constat soutient que nos sociétés, par leur système et la compréhension de leurs valeurs fondatrices, ont établi un système représentatif et une manière de vivre et de penser qui ne permettent pas de réaliser pleinement l'idéal démocratique.

Le concept de la *Strong Democracy* est donc né dans une volonté de donner un nouvel essor à la démocratie, de lui donner un sens plus significatif. Nous allons, dans un premier temps, définir la nature et l'objectif d'un tel système. Par la suite, nous verrons les impacts de ces idéaux sur une définition du politique. Cette première démarche nous permettra de jeter les premières bases du concept que Barber nous soumet.

L'IDÉE DE LA DÉMOCRATIE AU SENS FORT

L'idée à la base de la *Strong Democracy* est de redonner aux citoyens le système démocratique. Comme nous l'avons souligné précédemment, les citoyens des systèmes représentatifs actuels se sentent impuissants dans la sphère du politique. La bureaucratisation de l'État, le statut de député politique, l'envergure des enjeux et d'autres facteurs créent à l'intérieur de nos sociétés deux mondes qui communiquent peu entre eux : la classe des gouvernants et celle des gouvernés. Dans ce détachement naît une désillusion qui se traduit vite en cynisme envers les messages politiques. Ceci crée un sentiment d'instrumentalisation chez les citoyens quand vient le temps des suffrages. Le peuple perd ainsi confiance aux institutions et à ceux les représentant. C'est donc dans l'objectif de réunifier ces deux classes que Barber lance le concept de démocratie au sens fort.

Comme fondement de cette refonte se trouve une nouvelle forme de participation. Elle passe principalement par une plus grande implication du citoyen dans les différentes activités gouvernementales. La voie que Barber propose est un retour à une démocratie plus directe, sans pour autant tomber dans la nostalgie de la société grecque antique. Elle se veut un juste milieu entre les idéaux de la démocratie naissante athénienne et les infrastructures de nos sociétés contemporaines. Elle est une adaptation et une mise à jour des idéaux démocratiques dans le contexte contemporain des États-nations. La démocratie de Barber manifeste ainsi le retour à un citoyen actif et plus

engagé au niveau politique. Ce modèle marque une coupure d'avec les systèmes actuels qui conçoivent les citoyens comme des gens délégant des responsabilités à un représentant. La *Strong Democracy* est la réapparition d'une communauté de citoyens qui s'autogouverne. Elle est une réinsertion du peuple au sein des institutions politiques.

À la base de cet idéal est soutenue l'idée que les Hommes sont capables d'actions mutuelles et d'objectifs communs à travers des institutions politiques participatives. Pour Barber, cette unité est possible, non pas à cause de l'homogénéité de la classe des citoyens, mais plutôt par une éducation civique. Cette dernière se veut un élément rassembleur et une incorporation du politique dans la vie quotidienne du citoyen. Ainsi, ce n'est pas un altruisme naturel qui rend possible la vie collective, mais c'est par les qualités civiques développées par cette éducation que l'union se réalise. Par cette conception de l'Homme et de son environnement, Barber se pose comme un juste milieu entre les Grecs et les Modernes. En admettant le besoin d'une éducation pour sensibiliser une population au politique, le philosophe américain reconnaît que l'Homme détient le potentiel pour la vie collective, mais que ce dernier doit être actualisé. Ainsi, la vie civile n'est pas une contrainte (comme le conçoivent les Modernes), car elle se veut une chose naturelle, mais elle ne va pas nécessairement de soi comme chez les Grecs. Il serait possible de traduire cet idéal en affirmant que, naturellement, nous avons tous en puissance la capacité de vivre de manière épanouissante en collectivité et que celle-ci doit être actualisée.

Des mots mêmes de Benjamin Barber, l'idée d'une démocratie au sens fort se traduit comme suit :

Strong democracy is a distinctively modern form of participatory democracy. It rests on the idea of a self-governing community of citizens who are united less by homogeneous interests than by civic education and who are made capable of common purpose and mutual action by virtue of their civic attitudes and participatory institutions rather than their altruism or their good nature.⁹²

Telle est donc l'idée générale à la base du concept de *Strong Democracy*.

CONCEPTION DU POLITIQUE À PARTIR DE L'IDÉE D'UNE DÉMOCRATIE FORTE

Le politique, selon Barber, se manifeste lorsqu'une action commune doit être posée et qu'ainsi, un choix public éclairé doit être pris dans une situation conflictuelle

⁹² Benjamin Barber, *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*, p. 117

où il n'existe pas une vérité absolue servant de fondement à la réflexion.⁹³ Comme il le mentionne lui-même : « the need for politics arises when some *action of public consequence becomes necessary* and when men must thus make a *public choice* that is *reasonable* in the face of conflict despite the *absence of an independent ground of judgement*. »⁹⁴ De ce fait, le politique s'impose et naît lorsqu'une population faisant face à une situation nouvelle ou inconnue doit effectuer un choix ayant un impact sur la collectivité. De cette définition de la nécessité du politique, certains concepts se distinguent et doivent être éclaircis. Ces derniers sont : *action, publicness, necessary, choice, reasonableness, absence of independent ground*. Dans cette section, nous allons donc exposer, dans un premier temps, ce que ces concepts signifient dans un contexte politique pour ensuite étudier le sens qu'ils prennent dans le cadre d'une démocratie au sens fort.

Barber définit les concepts clefs de la nécessité du politique comme suit.

Action – Action.

Le domaine de l'action peut avoir une portée plus ou moins étendue, selon le sens que nous lui accordons. Il est possible de comprendre ce concept de manière très élargie en le définissant comme tout ce qui a un impact direct ou indirect sur les choses. Ainsi, des discours, des pensées pourraient être inclus dans un tel type de définition. Cependant, Barber accorde une acceptation plus limitée et concrète de l'action en la posant comme étant ce qui affecte le monde physique. Une action dans une telle acceptation en vient à modifier d'une certaine manière l'environnement ou les conditions dans lesquelles le citoyen évolue. Construire ou fermer un hôpital, augmenter ou réduire les taxes, mettre sur pied ou supprimer un programme d'assurance maladie sont quelques exemples que Barber propose pour illustrer l'étendue d'une action.

Publicness – Publique.

Le politique prend forme au sein d'actions. Cependant, toutes les actions ne sont pas politiques. Pour paraphraser Barber, le politique comprend celles qui sont contenues dans le domaine du « nous ». Ainsi, une action publique est un geste posé qui est à l'intention du corps social. Elle a comme objectif de venir changer certaines pratiques à

⁹³ Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*. p. 120

⁹⁴ Ibid. p. 122

l'intérieur d'une communauté. C'est de cette manière que des rois, des magistrats ou des gouvernements prendront des décisions qui auront un impact sur la collectivité. Ceci se manifeste par exemple par l'adoption de lois afin de changer certains comportements ou encore par l'établissement de programmes sociaux pour améliorer le sort de la population. De telles décisions ont donc des conséquences sur le groupe.

L'action publique peut aussi revêtir un second sens qui se veut à la fois un complément à la première définition et un approfondissement de celle-ci. Elle se pose aussi comme un geste commis par la collectivité et dont l'objet est le groupe lui-même. La différence majeure d'avec la première définition tient au fait que le principe de l'action est non pas posé par l'extérieur (par des dirigeants, des magistrats), mais par la population elle-même qui s'autorégule. Dans un contexte de démocratie, cette autogestion représente le sens plein de ce concept, car elle se veut un geste posé pour et par la collectivité. Par elle sont donc véhiculés les idéaux de la souveraineté populaire à la base même de notre système politique.

Necessity – Nécessité.

Dans le domaine du politique, l'action est conçue comme une chose nécessaire, car elle y est toujours présente. Pour Barber, même l'absence de décisions constitue un choix ou une action. En effet, la passivité par rapport à certaines situations équivaut à donner son accord à la condition actuelle en la laissant se développer. L'inaction contribue donc à laisser une tangente gagner en force. Tel un train, elle gagne en rythme prenant toujours de la vitesse. Subséquemment, relativement à un événement public, l'action, qu'elle soit positive (acquiescement), négative (désapprobation) ou neutre (inaction), est nécessaire, car elle permet à une idée, un comportement, une attitude ou autre d'être encouragé (acquiescement), d'être freiné (désapprobation) ou de se poursuivre (inaction).

Choice – Choix.

En grande partie, agir en démocratie c'est choisir. Cet acte ne sous-entend pas seulement une décision, mais aussi tout un processus menant à celui-ci. Pour choisir, il faut s'informer d'une situation et déterminer les enjeux de celle-ci. Il faut aussi évaluer quelles sont les conséquences de nos choix et voir s'ils sont en accord avec nos valeurs en tant qu'individu et en tant que collectivité. Un choix n'est pas que l'expression d'une opinion. Il est le point de chute d'une réflexion sur un thème donné. Ainsi, le choix est

un processus de réflexion dans un contexte qui le permet, c'est-à-dire dans un contexte libre. Conséquemment, un citoyen est un membre de la population à qui l'on donne la possibilité d'exercer librement une réflexion afin d'ultimement exprimer son choix. Il existe aussi ce que Barber pose comme des acteurs politiques, Ces derniers étant ceux qui décident de remplir pleinement le rôle de citoyens. Ainsi, en démocratie, une très grande partie de la population détient le titre de citoyens. Cependant, peu sont des acteurs politiques, car peu prennent la résolution de poser une réflexion libre et éclairée avant de poser un choix.

Reasonableness – Raisonnabil

Parler de choix raisonnables, c'est parler de délibérations prises dans un contexte libre. En fait, cela se veut un implicite du thème développé précédemment. Un choix raisonnable se manifeste lorsqu'une situation de conflit survient et pour laquelle aucun procédé et aucune référence ne peuvent servir à résoudre cette impasse. Ainsi, un choix raisonnable se veut une étude des différents intérêts mis en cause dans une situation de crise afin de trouver un terrain d'entente. Cela demande de sortir de sa position afin de comprendre celle de l'autre pour trouver une solution qui tiendra compte des différents partis au cœur de cet affrontement.

Absence of Independent Ground – Absence de références communes.

Comme défini au début de cette section, le politique naît lorsqu'une situation de conflit voit le jour. Lors de tel désaccord, deux voies de solutions sont possibles. La première implique qu'une collectivité peut recourir à un savoir qui se veut une vérité absolue. Par celle-ci, une solution est amenée et le conflit peut ainsi se dissoudre. Dans un tel cas, il y a présence d'un champ de connaissance exerçant le rôle de références communes. La seconde propose plutôt que, lorsqu'un désaccord voit le jour, la population instaure un travail de concertation et de réflexion afin de trouver des impasses à la situation actuelle. Cette démarche a comme objectif de construire avec l'ensemble des citoyens une solution sans avoir recours à un savoir absolu qui nous imposerait une vérité indiscutable. L'absence de références communes est donc ce travail de construction d'un cadre afin de résoudre une problématique collective.

Voilà le sens général que soutiennent les concepts de la définition du politique. Pour Barber, dans le contexte d'une *Strong Democracy*, les termes étudiés prendraient la forme qui suit.

Action – Action.

Elle se veut au centre de ce nouveau modèle démocratique. Pour Barber « in strong democracy, politics is something done by, not to, citizens ».⁹⁵ Ce faisant, le citoyen aura un grand rôle à jouer dans cette refonte de la démocratie et ses actions formeront le cœur de cette réforme. Elle se traduira par la participation à des discussions, à des débats de société, à des consultations publiques et à des décisions collectives. L'action se manifestera donc à travers un engagement dans la société afin de la faire évoluer.

Publicness – Publique.

Comme défini précédemment, l'action publique se veut un acte posé par et pour les citoyens. Les délibérations et les décisions qui ressortiront de ces actions publiques n'auront pas comme objectif de rassasier les intérêts personnels, ni d'oublier l'individu aux dépens du groupe. Au contraire, l'action publique aura à réfléchir à partir de l'intérêt général d'une collectivité. Elle aura à créer cet esprit d'association. Elle aura comme visée de créer une communauté dans laquelle les citoyens ne se concevront plus comme des ennemis ou des adversaires ne vivant que pour soi, mais plutôt comme des camarades travaillant ensemble dans un but commun.

Necessity – Nécessité.

Dans un système comme la démocratie au sens fort, les citoyens seront plongés au cœur de la nécessité d'agir dans différentes situations de conflits. En prenant une place importante au sein du processus décisionnel, ils auront une responsabilité très accrue dans l'évolution des tendances. Leurs actions ou leurs passivités permettront à des penchants d'évoluer (acquiescement ou désapprobation) ou de stagner (inaction).

⁹⁵ Benjamin Barber, *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*. p. 133

Choice – Choix.

Toute cette participation, tous ces choix demandent cependant que les citoyens soient autonomes intellectuellement et capables de remplir de telles fonctions. Comme mentionné auparavant, le choix se veut l'aboutissement d'un processus de réflexion et d'analyse. Un autre objectif de la *Strong Democracy* sera donc de faire de tous ces citoyens des acteurs politiques : d'où l'importance de l'éducation citoyenne.

Reasonableness – Raisonnable.

Dans le contexte d'une démocratie au sens fort, la notion de choix public raisonnable demande à ce qu'un rassemblement d'individus puisse discuter des différents intérêts d'un conflit. À la suite de cette analyse, un consensus doit être pris afin de poursuivre la construction de l'union des Hommes. Cet idéal propose de concevoir les conflits, non pas comme une source de tiraillements, de divisions et de discordances, mais plutôt comme un tremplin vers une société plus unie et plus forte.

Absence of an Independent Ground – Absence de références communes.

L'absence de références communes se veut la base de tout ce nouveau processus démocratique. En effet, par celle-ci, la réflexion des citoyens quant aux différents choix ou conflits se pose dans un contexte de liberté où les citoyens ont à construire les voies de solutions. Elle donne la possibilité à une communauté de se penser elle-même et de se corriger elle-même. Elle permet aux citoyens d'élaborer une société à leur image, sans que des normes ou principes extérieurs viennent s'imposer comme une règle à suivre. Elle est donc cette liberté à partir de laquelle une démocratie au sens fort peut se bâtir.

CONCLUSION

Cette analyse des concepts politiques dans l'optique de la démocratie au sens fort nous permet de reformuler la définition du politique. Ainsi, au départ, Barber définissait la nécessité du politique lorsque « some action of public consequence becomes necessary and when men must thus make a public choice that is reasonable in the face of conflict despite the absence of an independent ground of judgement ».⁹⁶ Mais par l'objectif que pose cette recomposition de la démocratie, il est possible de comprendre la *Strong Democracy* comme suit :

⁹⁶ Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age.* p. 122

politics in the participatory mode where conflict is resolved in the absence of an independent ground through a participatory process of ongoing, proximate self-legislation and the creation of a political community capable of transforming dependent, private individuals into free citizens and partial and private interests into public goods.⁹⁷

Ainsi, par cette définition de la démocratie, Barber pose l'action comme au cœur de ce renouveau. C'est par cette participation que le penseur américain redonne un sens plein à notre système démocratique. En allant au-delà du simple droit de vote, le citoyen est inclus dans le processus de réflexion et de décision. Ceci a comme objectif de sensibiliser les citoyens à leur rôle, en plus de leur permettre de s'approprier ce système. Cette démarche permet de construire une société dans laquelle tous auront collaboré et tous se sentiront concernés. Le simple droit de vote des systèmes démocratiques actuels ne permet que d'affirmer nos préférences entre des choix qui ne sont pas les nôtres et vers lesquels nous avons plus ou moins d'attraction, alors que dans une perspective politique comme Barber l'entend, cette participation nous permet de changer le monde. Elle se veut un acte dynamique par lequel le citoyen a à créer ses choix et à repenser sa société. Il en vient à passer d'un mode passif, où il ne faisait que juger des propositions amenées, à un mode actif où il est au cœur de l'évolution de sa société. Tels sont les objectifs et les idéaux servant de lignes directrices à l'idée de la *Strong Democracy*.

⁹⁷ Ibid. p. 132

DÉFI DE CETTE NOUVELLE DÉMOCRATIE : DONNER NAISSANCE À UN PEUPLE CITOYEN

CONSTAT DU RÔLE DE CITOYEN DANS LES DÉMOCRATIES REPRÉSENTATIVES

L'un des grands maux de la démocratie représentative actuelle, selon Barber, est le désengagement du peuple de son rôle de citoyen. Au fil de ce travail, nous avons nommé différents facteurs contribuant à cette démobilisation. Que ce soit par des réalités socio-économiques (rythme de vie des gens), par la conception que nous avons de ceux qui nous dirigent (la création d'une classe à part – la classe politique – qui est quelquefois fort loin de la réalité des gouvernés) ou par la conception de l'Homme à la base de nos sociétés, nous constatons un certain décalage entre la réalité démocratique et les idéaux qui contribuent à la désillusion des citoyens. Pour ajouter à ces facteurs, Barber critique l'actuel système de représentation comme étant à la base de ce désengagement politique, car fondamentalement il déresponsabilise le citoyen et le rend passif.

Tous connaissent l'adage qui dit qu'en démocratie, les citoyens n'ont le pouvoir... qu'en période électorale. Bien qu'il ne soit pas totalement vrai, il n'est également pas totalement faux. Il détient sa vérité par le fait que la population peut décider, par l'élection de candidats, quelle ligne directrice son gouvernement doit suivre. Une fois cette tâche accomplie, le peuple s'en remet à ses élus. Cependant, cette maxime se veut quelque peu réductrice, car, comme nous l'avons vu précédemment, les individus possèdent des libertés et des droits leur permettant de manifester et de s'unir pour encourager ou bloquer certains projets de lois. Ces groupes, sans détenir le pouvoir, peuvent tout de même venir grandement influencer les décisions des dirigeants. Ce pouvoir indirect vient donc nuancer cet adage.

Pourtant, malgré cette possibilité de s'engager dans sa communauté, nous faisons tout de même face à cette attitude de désengagement du citoyen. Pour Barber, cela est une conséquence découlant du système démocratique représentatif lui-même. En effet, le rôle du citoyen, qui a à choisir entre différentes options proposées, n'atteint pas son objectif qui est de faire participer activement la population au pouvoir. Ce processus, pour l'auteur américain, ne fait qu'instaurer une dynamique passive dans laquelle une nation n'a pas à élaborer des solutions ou à penser à des alternatives, mais plutôt à choisir entre différentes options. Ce faisant, le peuple perd de son autonomie, de sa capacité de réfléchir et de contribuer à une réflexion collective lui permettant de

s'identifier à son groupe. Dans un tel système, le citoyen se sent beaucoup plus sujet que dirigeant et développe ainsi des comportements propres au sujet : la soumission. La démocratie représentative actuelle ne fait donc qu'alimenter ces attitudes de passivité, de subordination et de déresponsabilisation. Cela a comme impact de créer non pas une société dans laquelle les décisions sont prises par et pour les citoyens, mais plutôt par les politiciens et pour les citoyens. La conséquence ultime de tout cela, qui peut même devenir dangereuse et marquer le total désengagement du citoyen, est de concevoir les dirigeants comme ceux sachant ce qui est bon pour le peuple.

Barber, par son modèle de nouvelle démocratie, tient à redonner aux citoyens un rôle plus actif au sein de leur société en créant un sentiment civique afin de consolider l'écart existant entre l'idéal démocratique et sa réalité.

LA VISION DU CITOYEN DANS UNE DÉMOCRATIE FORTE

Un citoyen dans une démocratie forte est un individu qui délibère, qui réfléchit, qui s'engage et qui contribue à sa collectivité. Cette vision se veut une déconstruction de la dynamique passive des gouvernés et de la conception individualiste de la société. Pour arriver à ses fins, Barber redéfinit le rôle du citoyen pour lui attribuer de nouvelles responsabilités.

Tout d'abord, les citoyens se voient intégrés dans le processus décisionnel. Sans toutefois régresser à un stade de démocratie totalement directe, Barber désire cependant ouvrir certaines sphères de décision sur certains thèmes à la population. Ceci a comme objectif de changer la dynamique actuelle qui veut que des représentants gouvernent au nom du groupe, pour instaurer plutôt un système où les citoyens occupent une place plus considérable dans leur gouvernement. De plus, le lien unissant les gouvernés et les gouvernants se resserre, répartissant ainsi les responsabilités du pouvoir.

En plus de ce rôle décisionnel, Barber désire que les citoyens soient mis à contribution dans la réflexion portant sur les enjeux sociaux. Ainsi, par cette démarche la population pourra participer à la formation des solutions qui seront éventuellement votées. L'objectif désiré par cette nouvelle responsabilité est double. Dans un premier temps, elle permet aux citoyens de choisir parmi des propositions qu'ils ont eux-mêmes mises sur pied. Une telle démarche fait en sorte que le citoyen construit avec ses pairs une société à son image, renforçant ainsi son sentiment d'appartenance. Dans un second temps, de telles consultations permettent aux membres de la collectivité de confronter leurs idées, afin de développer ultimement un mode de pensée orienté sur l'intérêt

général. Barber définit d'ailleurs le citoyen comme un « *we-thinker* »⁹⁸, que l'on pourrait traduire par un penseur de l'intérêt général. Cette implication du citoyen dans la phase de réflexion est ce qui donne toute la force à l'idée de citoyen, car c'est par cet exercice de réflexion commune que l'esprit de la communauté et de citoyenneté se forme.

Ainsi, au fond de la conception de la *Strong Democracy* repose une grande confiance dans la capacité des individus de s'autogouverner. Elle soutient que la mise à profit du groupe peut être une chose très bénéfique. Dans une démocratie au sens fort, le peuple ne se veut pas une menace pour un gouvernement, mais il est possible en lui de trouver une sagesse qui surpasse celle d'un dirigeant. Comme le mentionne Machiavel : « un peuple qui commande et qui est réglé par les lois est prudent, constant, reconnaissant, autant, et même à mon avis plus, que le prince le plus estimé pour sa sagesse ». ⁹⁹

Dans cette nouvelle démocratie, le citoyen est un individu compétent, instruit à la politique, informé au sujet des débats de société et ouvert d'esprit. Ce nouveau modèle ne sera pas le gouvernement des gens, de la masse ou des individus, mais un gouvernement de citoyens. Comme le mentionne Barber, les masses font du bruit, elles croient et elles s'entrechoquent. Tandis que les citoyens délibèrent, agissent, s'engagent, partagent et contribuent.¹⁰⁰ C'est dans de telles conditions qu'une communauté se forme et c'est par cette participation qu'elle devient active.

Implicite à toutes ces qualités, le citoyen se veut fondamentalement un individu qui est capable d'évaluer les intérêts d'une collectivité pour ensuite poser un choix éclairé. Ainsi, l'objectif premier de la démocratie au sens fort est donc de faire de ces masses populaires actuelles une classe de citoyens vivant au cœur de sa société.

CONCLUSION

Le désir de Barber de changer la dynamique d'une société passe donc par une transformation de la conception du citoyen. Pour l'auteur américain, le modèle représentatif actuel, par sa manière de considérer ses citoyens comme une personne légale qui se veut occasionnellement un souverain et souvent un sujet, ne permet pas de

⁹⁸ Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*. p. 153

⁹⁹ Machiavel. *Discours sur la première décade de Tite-Live*. Livre 1 chap. 58

¹⁰⁰ Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*. p. 154-155

réaliser pleinement l'idéal démocratique, car il crée une dynamique sociale et politique de passivité.

Le renversement de cette attitude passe donc par un remodelage de la notion du citoyen. Par cette nouvelle définition, les citoyens sont conçus non pas comme des personnes légales, mais comme des voisins, c'est-à-dire des gens qui ont à vivre dans un même milieu et qui ont à coopérer afin de le développer et de le faire fleurir. Les liens unissant ces individus ne sont pas les lois ou un contrat social, mais la participation à des activités communes. Cet enthousiasme et cette volonté de vivre ensemble contribuent à créer un contexte dynamique. D'un point de vue politique, cela se manifeste par une participation active du citoyen au sein du gouvernement. Cette inclusion du citoyen dans la recherche de solutions à des problèmes de société ou au processus décisionnel instaure une dialectique entre les institutions gouvernementales et son peuple. En effet, cette conception déconstruit le lien vertical établi entre les dirigeants et les dirigés pour mettre sur pied des mécanismes d'échange pour fondre ces deux groupes ensemble. De cette manière, le gouvernement est à l'image de sa population et inversement la population est à l'image de ses dirigeants. Cette vie coopérative active et ce sentiment de citoyenneté viennent créer cet esprit de collectivité et combler le gouffre qui existe actuellement entre les gouvernants et les gouvernés.

C'est donc en ayant en tête cette vision du citoyen et ce désir de changement que Benjamin Barber élabore la structure, les institutions politiques et la vie citoyenne de son nouveau modèle de démocratie.

LA RÉALISATION DE LA DÉMOCRATIE AU SENS FORT

Cette nouvelle vision de la démocratie que Barber nous propose ne se veut point seulement un idéal à atteindre ou encore un gouvernement utopique qui ne tient pas compte de la réalité. Cette conception de la démocratie n'est pas non plus une révolution ou une coupure du système actuel, mais plutôt une évolution. Cette réflexion a comme objectif de venir compléter et ajuster le système représentatif tel que nous le connaissons. Elle est une adaptation graduelle, réaliste et fonctionnelle des idéaux de démocratie aux institutions et au mode de vie d'aujourd'hui. Elle est aussi une solution aux différents problèmes que le présent système nourrit et véhicule. C'est en ce sens que nous affirmons et soutenons que la démocratie au sens fort est un renouveau.

Ainsi, de ces idéaux que Barber a élaborés, découlent des institutions permettant de réaliser cette nouvelle conception de la démocratie. Dans cette dernière section, nous allons étudier comment cette démocratie peut se matérialiser dans nos sociétés. Nous reprendrons certaines suggestions amenées par l'auteur américain que nous alimenterons de nos propos, afin de concrétiser ce que nous dépeignons de manière conceptuelle depuis le début de ce chapitre comme la *Strong Democracy*.

OBJECTIF GÉNÉRAL D'UNE DÉMOCRATIE AU SENS FORT (RAPPEL)

D'un point de vue politique, la démocratie au sens fort a comme principal objectif de reconfigurer le système représentatif afin de donner une place plus prépondérante aux citoyens dans le processus de réflexion et de décision, que ce soit au niveau local, régional et national, sans pour autant sous-entendre un retour à une démocratie totalement directe telle que celle de la Grèce antique. D'un point de vue social, la *Strong Democracy* désire créer un esprit collectif par lequel se développera un mode de pensée tourné vers l'intérêt général. Ce tout sera rendu possible par l'institutionnalisation des échanges d'idées et des débats qui, politiquement, permettront d'éduquer les citoyens et qui, socialement, transformeront les conflits internes d'une société en recherche commune de solutions.

SUGGESTIONS POUR LA REVITALISATION DE LA CITOYENNETÉ

Pour atteindre cet idéal démocratique, Barber propose d'instaurer trois types d'institutions qui se veulent complémentaires dans la création d'un esprit collectif tourné vers l'implication. Ces dernières ont comme objectif de développer un accès à

une information éclairée, de créer un contexte rendant possible l'échange des idées, de repenser la participation au politique et d'élaborer des programmes favorisant l'implication des citoyens dans la collectivité.

Institutions permettant l'accès à de l'information éclairée et contribuant à l'échange des idées

Assemblée locale et parlement de quartier

La première proposition que Barber expose est de mettre sur pied des assemblées locales. Elles ont comme double objectif d'être une source d'informations éclairées et de rendre possible un contexte d'échange d'idées entre les citoyens. Comme le mentionne l'auteur américain, « without talk, there can be no democracy ».¹⁰¹ Ainsi, ces assemblées se veulent des forums locaux permettant de se renseigner et de discuter sur différents enjeux dans lesquels la localité, la région et le pays sont impliqués.

Ces assemblées devraient posséder un lieu physique qui leur est propre. Dans leurs débuts modestes, ces réunions pourraient se tenir dans des salles communautaires ou des écoles, mais au fil de son évolution une collectivité devrait se construire un établissement permanent pour ce genre d'activité. Cette construction viendrait rendre visible physiquement la place de la démocratie au sein du groupe. Elle matérialiserait ce système politique et le rendrait concret et réel aux citoyens. Il y aurait une place physique où ils s'exprimeraient. Ce petit parlement devrait, selon Barber, rassembler un quartier de cinq à vingt-cinq mille citoyens. Ceci aurait pour but de garder une plus grande proximité de cette institution avec son voisinage, faciliter l'accès à la population et encourager l'implication locale.

À ses débuts, le parlement de quartier aurait comme but d'éduquer les citoyens au politique en leur organisant hebdomadairement des conférences ou des rencontres afin de les informer sur différents sujets les préoccupant, de préparer des assemblées et des discussions sur des enjeux locaux, régionaux et nationaux. Il serait aussi le lieu où pourraient naître des initiatives pour rapprocher la classe politique et celle des citoyens. Par exemple, le représentant d'un district pourrait venir tous les mois rencontrer ses électeurs afin de répondre à leurs questions, prendre conscience de leurs préoccupations et de leurs opinions sur différents sujets. Une autre activité possible serait la mise sur

¹⁰¹ Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age.* p. 267

pied, en période électorale, de débats entre les différents représentants des partis politiques.

Ce centre civique serait également un lieu où est conservée une multitude d'informations, dont des comptes rendus des discussions organisées par le centre, les textes ou les vidéos des conférences présentées. De manière plus générale, le parlement de quartier pourrait aussi avoir en sa possession des données sur le système politique, les partis, les enjeux actuels de la société, l'histoire du pays, etc. Bref, il se voudrait un centre de documentation, une bibliothèque, une manne d'informations pour le citoyen.

À la suite de cette étape d'éducation civique, Barber indique qu'une seconde phase de développement de ce centre pourrait voir le jour. En effet, cet organisme deviendrait non seulement un centre de délibérations, mais aussi un lieu de décisions. Ainsi, des référendums nationaux, régionaux ou locaux y seraient tenus. De manière graduelle, le citoyen pourrait être amené à prendre certaines décisions à des niveaux divers. Par exemple, il serait imaginable, pour un quartier qui s'initie à cette vie politique, de d'abord voter sur une petite partie de son budget et de déterminer où les investissements doivent être faits.¹⁰² Au fil du temps, des décisions plus importantes pourraient y être prises.

Pour assurer la bonne conduite de ces débats et de ces prises de décisions, Barber suggère d'instaurer un animateur-médiateur.¹⁰³ Ce dernier serait un agent neutre formé à diriger les débats. Ce président d'assemblée serait par exemple un employé de l'État venant de l'extérieur, sans pouvoir électif, ne participant aucunement au débat. Sa responsabilité serait de faire en sorte que la délibération se fasse en toute honnêteté et ouverture d'esprit, sans que des groupes monopolisent le droit de parole ou procèdent à de l'intimidation.

Cette initiative de créer un centre civique a comme avantage d'inclure les gens dans la réflexion et les décisions politiques et de réduire l'écart existant entre les gouvernants et les gouvernés. Cet institut marque un point d'ancrage du système politique dans la vie quotidienne des citoyens. Son plus grand bénéfice est de former une institution charnière permettant d'articuler et de lier la classe des élus et celle des électeurs. Elle permet donc aux citoyens de discuter entre eux, de rencontrer les élus régulièrement et donc de prendre conscience de la réalité de chacun et de celle de son

¹⁰² Dans la ville de Montréal, en automne 2006, un tel exercice s'est tenu. Les citoyens d'un quartier ont eu à voter une certaine partie du budget qui leur était allouée.

¹⁰³ Traduction libre du terme *facilitator*. Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*. p. 271-272

groupe. Elle plonge de ce fait le citoyen au cœur de la collectivité et le rend aussi plus maître de sa destinée en tant que peuple en le faisant participer à la construction de sa société.

Création d'une Coopérative des Communications Civiques

Dans l'optique de créer une société plus dynamique, Barber propose aussi de mettre sur pied un diffuseur public afin de renseigner le plus adéquatement possible les citoyens. Sous un modèle de télévision publique, mais indépendante comme la BBC en Angleterre, cette Coopérative des Communications Civiques élaborerait une programmation variée qui véhiculerait un contenu de qualité sur les différents enjeux de la collectivité en plus de couvrir différents événements politiques ou sociaux. Ainsi, des émissions d'information, comme des bulletins de nouvelles, des documentaires ou des conférences sur des problématiques sociales, pourraient tenir l'affiche. Il serait envisageable aussi que ce réseau soit responsable de la transmission des débats (qu'ils soient municipaux, régionaux ou nationaux) tenus à la Chambre des représentants. Toutes ces sources d'informations et ces documents pourraient être accessibles dans une base de données ou sur un site web. Ainsi, les citoyens pourraient consulter quand cela leur conviendrait les différents thèmes les intéressants.

Un journal ayant une vision différente de ceux existant actuellement pourrait aussi venir soutenir ces deux premiers médias. Il aurait comme objectif premier, non pas de traiter les nouvelles quotidiennes, mais plutôt de monter des dossiers qui documenteraient les enjeux sociaux de l'heure. Ainsi, dans une telle publication, l'emphase serait mise sur le contexte du débat et sa chronologie, l'explication de ses enjeux et de ses conséquences. À cette partie documentation s'ajoutera une section opinion où les citoyens réagiraient aux différents thèmes abordés. La parution serait hebdomadaire ou mensuelle et elle pourrait être thématique ou non.

En plus de cette mission de diffusion d'information, la Coopérative des Communications Civiques aurait aussi comme mandat de créer une assemblée régionale ou nationale virtuelle. En effet, depuis les vingt-cinq dernières années, les technologies de télécommunications ont grandement évolué. La forte présence de la télévision et l'arrivée de l'Internet ont transformé notre perception de l'espace. Notre Terre, que l'on trouvait il y a si peu de temps un si grand territoire, est maintenant conçue comme un village. Alors pourquoi ne pas envisager la création d'assemblées virtuelles via les médias de la télévision et de l'Internet? L'objectif serait de créer un parlement régional

ou national qui nous mettrait en contact avec les populations avoisinantes et celles de toute la nation. Ce nouveau média permettrait aussi aux citoyens des rencontres avec leurs représentants ou leur président.

Cette Coopérative des Communications Civiques a donc une mission double. Dans un premier temps, elle se veut un organe de transmission des informations afin que ces dernières soient claires, justes et complètes. Dans un deuxième temps, elle désire poursuivre le travail amorcé par les assemblées locales en permettant aux citoyens des différentes régions d'un pays d'échanger sur des problématiques communes, afin de contribuer à construire ce sentiment de collectivité. Ultimement, la coopérative a pour but d'introduire la technologie à la vie politique afin d'améliorer la vie citoyenne et la rendre plus accessible.

Institutions permettant une meilleure participation des citoyens

Le processus référendaire

La création d'institutions permettant une plus grande participation des citoyens aux processus décisionnels est en continuité avec la mise sur pied d'un contexte favorisant la délibération collective. Sans cette introduction du citoyen dans la prise de décision, cette dynamique sociale pourrait tomber à plat. En effet, bien que la discussion désintéressée des enjeux politiques soit une occupation noble, elle ne forme pas l'activité première dans la vie d'une population. Cela est dû au fait qu'elle est classée comme un loisir, c'est-à-dire comme une activité personnelle que nous faisons pendant nos temps libres. Nous avons donc à changer cette perception de loisir pour en faire un devoir social. Ce faisant, la réflexion sur notre société et les échanges deviendraient «une chose que nous nous devons de faire pour le groupe». La participation plus grande des citoyens au processus décisionnel, par la voie de référendums sur des sujets donnés, augmenterait la responsabilité des citoyens, car sur eux reposeraient en partie l'évolution de leur société. En plus, cela contribuerait à transformer ce que nous concevons aujourd'hui une implication optionnelle en un devoir de citoyen.

Intégrer toute une population dans le processus décisionnel peut tout de même lancer en nous certaines craintes, telles que la tyrannie de la majorité, la manipulation du peuple par des groupes d'intérêts ou par des élites intellectuelles, etc. Il est parfaitement normal d'avoir ces inquiétudes, car le système actuel fait en sorte de créer des sociétés de masse où les gens sont facilement manipulables. Leur manque de culture

et « d'intelligence » politique est au cœur de ce phénomène. Ce que la démocratie au sens fort tente d'établir, c'est justement une éducation politique par la pratique de celle-ci. Elle désire déconstruire cette ignorance grandement répandue afin de faire naître un vrai peuple citoyen. Il ne faut pas oublier que cette insertion au politique se veut graduelle. Ainsi, avant d'instaurer cette participation plus grande, il y aurait la création d'un esprit de citoyenneté orienté vers la délibération collective et la mise sur pied d'une réflexion tournée vers l'intérêt général.

Cette plus grande participation au politique devrait se faire, selon Barber, par voie de référendum. L'auteur américain propose que, lorsque la population désire s'exprimer sur une question, elle posséderait une certaine période de temps pour collecter un pourcentage prédéterminé de signataires pour un référendum, et ce, dans un nombre prédéterminé d'États ou de provinces. Si les conditions étaient atteintes, un processus référendaire serait lancé. Ce dernier est d'abord composé d'une période pendant laquelle le citoyen pourrait débattre et se renseigner sur la problématique soulevée. Une fois cette période complétée, un premier référendum serait tenu. S'il s'avérait positif, une seconde période de délibérations de quelques mois verrait le jour, afin de réviser ses positions et d'évaluer les résultats du premier tour de votes. Suivant ce laps de temps, un second référendum serait mis sur pied et, si celui-ci était une deuxième fois accepté, le résultat serait reconnu. Barber pose ce système de deux lectures au peuple pour le prévenir de tout comportement tyrannique ou de décision compulsive. Il expose que, si dans un laps de temps aussi long une idée parvient à être acceptée deux fois par la population, c'est parce qu'elle répond à des convictions justes de leur part.

Quoique ces procédures soient bien intéressantes et construites de manière à protéger la société de ses emportements, nous croyons plutôt à des consultations plus fixes. En effet, nous croyons qu'il serait préférable de déterminer certains domaines dans lesquels les citoyens pourraient exercer leur droit de vote et de les consulter de manière annuelle. Ceci permettrait de monter à l'avance de la documentation, d'élaborer des conférences, des assemblées nécessaires à la prise de décision. Une grande économie de temps serait alors faite, sans pour autant compromettre la réflexion menant à une prise de position. Cependant, un système comme le propose Barber pourrait être complémentaire à cette consultation populaire. Ainsi, lorsqu'un peuple serait en désaccord avec les décisions prises par le gouvernement, il pourrait enclencher

ce processus qui aurait comme but de soutenir ou de bloquer les propositions entérinées par le Parlement.

Par rapport au choix qu'un individu aurait à faire lors d'un référendum, Barber amène une idée intéressante. Au lieu de confronter le citoyen à un choix « pour ou contre » d'une résolution « x », l'auteur américain propose des réponses aux choix multiples. Une telle démarche permettrait de mieux comprendre la position de la population. Ainsi, relativement à une question, un certain éventail de réponses couvrant les différentes positions de la population serait exposé. Un tel bulletin de vote pourrait prendre cet aspect :

Proposition afin de subventionner les cliniques d'avortements avec les fonds publics

Pour : Je suis en accord avec le financement public des cliniques d'avortement.

Pour : Je suis en accord avec le principe du financement public des cliniques d'avortements, mais je suis concerné par les doutes émis contre cette proposition et je suggère de procéder avec prudence.

Contre : Je suis fermement opposé au financement public des cliniques d'avortement.

Contre : Je suis opposé au financement public des cliniques d'avortement comme il est formulé dans la présente proposition, mais je ne suis pas nécessairement opposé aux cliniques d'avortement. Je suggère que les partisans reformulent leur proposition et la soumettent à nouveau à un référendum.

Contre : Je suis opposé à la proposition, bien que je ne sois pas personnellement contre le financement public des cliniques d'avortement. Je ne crois pas que la collectivité soit en mesure de prendre une décision avant qu'il y ait un meilleur débat et une meilleure délibération sur ce sujet. Je suggère donc le report de cette proposition.¹⁰⁴

Ces différentes options présentes dans un tel bulletin de vote permettraient de nuancer les décisions émises par l'opinion publique. Trop souvent, les électeurs font face à un choix de type blanc ou noir alors que, fondamentalement, leur position comporte habituellement beaucoup plus des teintes de gris. Pour se prononcer, les citoyens doivent donc sacrifier une partie de ce qu'ils croient être la solution pour s'insérer dans l'une ou l'autre des catégories. Ce genre de division favorise une généralisation simpliste des positions soutenues et ne révèle point le vrai pouls de la population. C'est pour de telles raisons qu'un bulletin de vote à choix multiples semble une voie intéressante.

¹⁰⁴ Traduction libre de cet exemple présent dans Benjamin Barber. *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*. p. 286

Vote électronique

Toujours dans cette quête de rendre plus accessible le système démocratique aux citoyens, Barber met de l'avant l'idée de voter de manière électronique. Avec les avancées technologiques et l'Internet, il est possible de songer que les citoyens pourraient voter à partir de leur domicile. Ceci ferait en sorte que les gens n'auraient pas à se déplacer pour faire leur devoir de citoyen. Ainsi, l'argument disant que l'on manque de temps pour aller soumettre son choix tomberait caduc. On pourrait penser par exemple que chaque citoyen pourrait s'ouvrir un compte d'utilisateur sur un site gouvernemental dédié aux élections et qu'au jour venu, il irait marquer son choix via cette page web.

Bien que cette option soit intéressante, nous devons avoir quelques réticences à ce sujet. Lorsque l'informatique est utilisée dans la compilation des voix, nous devons nous assurer de la sécurité absolue du système ou des machines utilisés. Il ne suffirait que d'une intrusion, que d'une modification dans un programme pour venir faire basculer les résultats. Un autre problème à soulever est celui du retraçage des bulletins et de leur recomptage. Ainsi, si une certaine anomalie survenait pendant un référendum ou une élection, plusieurs difficultés pourraient mettre en doute les résultats. Comment s'assurer par exemple que tous les votes soient compilés et qu'aucun ne soit perdu? Comment les retracer s'il devait y avoir un recomptage? Pour parer ce genre de problèmes, certains proposeront peut-être de sauvegarder chacun des bulletins électroniques, mais ce faisant comment pourrait-on garantir aux citoyens que leur vote resterait secret?

Ainsi, avant de nous lancer dans un tel processus, nous nous devons en tant que société de nous assurer de répondre à toutes ces questions de sécurité. Malgré tout, l'idée du vote à partir de son domicile demeure une piste intéressante; cependant, bien d'autres avenues peuvent être explorées afin de rapprocher la population de son système politique avant la mise sur pied du vote électronique, car les causes du désengagement des citoyens sont beaucoup plus profondes que leur manque de temps.

Institution permettant de promouvoir l'implication

Service civil universel

Afin d'inculquer l'implication sociale aux citoyens, Barber met aussi de l'avant l'idée d'un service civil universel et obligatoire. Ainsi, pendant une période de quelques mois (de 12 à 24), les citoyens auraient à s'engager au sein de leur collectivité dans un

domaine particulier. Ceci aurait comme objectif de développer chez eux un esprit de communauté plus fort, en participant à différents projets en lien avec leur milieu. D'un point de vue civil, ce programme permettrait aux individus, selon l'auteur américain, de s'approprier leur milieu et d'en faire un espace commun. De plus, un tel contexte serait une belle occasion pour échanger et se lier avec ses pairs et de créer ce climat d'échange que la démocratie au sens fort désire établir. Ce service civil décloisonnerait les sous-groupes présents dans une collectivité et les mettrait dans l'obligation de se confronter les uns les autres à travers un projet commun. Barber propose que ce service de citoyenneté universel soit composé d'abord d'une formation générale de trois mois pendant lesquels une éducation civique touchant des thèmes importants d'une collectivité serait donnée. Par la suite, chacun des individus choisirait de s'impliquer dans un programme particulier, selon ses intérêts individuels.

Quoique cette idée de service civil soit une perspective intéressante pour établir un sentiment de communauté, elle n'est pas, selon nous, la meilleure option. En effet, nous croyons plutôt que le fait que cet engagement soit obligatoire ne contribue pas au développement de l'amour de l'implication, car ce désir de s'investir ne peut pas venir d'une autorité extérieure. L'implication ne se développe pas par l'obligation. Au contraire, c'est par la volonté individuelle que naît le désir de participer à sa collectivité. D'ailleurs, le terme « s'impliquer » sous-entend poser une action de manière volontaire, d'où l'incongruité de rendre cette contribution obligatoire. Cependant, cela ne veut pas dire non plus que nous ne puissions rien faire en tant que groupe pour actualiser cette attitude, mais l'implication obligatoire n'est pas une bonne piste.

La sensibilisation de la population à l'implication doit plutôt passer par l'éducation. En effet, nous nous devons de développer chez les jeunes ce sentiment de communauté à travers notamment leur instruction scolaire. Que ce soit de manière théorique par la matière transmise aux élèves ou de manière pratique à travers les différentes activités ou différents projets, il est possible de sensibiliser les jeunes à des concepts comme l'autre, la coopération, la collectivité, l'intérêt général, etc. L'école doit être le lieu où les barrières s'écroulent, où les échanges d'idées naissent, où les différences sont démystifiées. C'est à partir d'une sensibilisation constante, progressive et qui s'échelonne sur des années que peuvent être déconstruites les mentalités individualistes actuelles. Une telle démarche développera peu à peu un sentiment d'implication qui se réalisera pleinement à l'âge adulte. L'intérêt pour l'autre, le désir d'améliorer notre milieu et de participer à son progrès se feront de manière naturelle si

le citoyen a, depuis qu'il est né, développé cette attitude et cette conscience sociale. L'implication n'est point l'œuvre d'une ou deux années de sensibilisation, mais l'actualisation de cette manière d'être se fait plutôt à long terme.

Épilogue second

Impacts d'une réflexion sur la démocratie

La réflexion que pose Benjamin Barber à travers l'élaboration de son modèle démocratique est à la fois très intéressante et très bouleversante. En effet, en élaborant un système politique qui inclut les citoyens au processus réflexif et décisionnel, l'auteur américain réussit à adapter les idéaux démocratiques à la réalité actuelle des États-nations. Il permet au peuple de se réapproprier leurs institutions politiques, de se sentir au cœur de l'action, comme un agent important dans la construction de la société, de sa société. À une époque où les pays s'étendent sur de vastes distances et où les chefs d'État, les institutions politiques sont presque devenus des abstractions, des images, des personnages inaccessibles et loin de la réalité et des préoccupations des citoyens, ce modèle politique ramène la vie collective à une échelle plus humaine. Cette restructuration permet d'unir le gouvernement et les citoyens. Elle vient briser la dynamique actuelle passive où peu d'échanges se font entre les dirigés et les dirigeants et où la population n'est consultée qu'au jour des élections.

Bien que ces idées soient intéressantes, elles se veulent aussi très bouleversantes. Tout d'abord, les propos de Barber nous obligent à remettre en question la conception que nous nous faisons de l'État et du rôle que nous lui attribuons. Cette réflexion nous pousse aussi à repenser d'autres composantes liées à notre système social actuel comme l'objectif du système d'éducation qui se doit d'accorder un rôle plus important à la formation des futurs citoyens. Fondamentalement, cette étude nous amène à reconsiderer ce que nous entendons par vie collective et la manière dont on désire considérer nos pairs.

Les idées de Barber sont aussi confrontantes par le fait qu'elles mettent au défi les citoyens. En critiquant ainsi le système représentatif actuel et en proposant une démocratie où le citoyen possède un rôle plus important, l'auteur américain pose une grande confiance en la capacité des Hommes à coordonner leurs efforts vers un objectif commun et il manifeste aussi un grand enthousiasme dans la volonté des individus à participer au politique. Il est légitime de se demander si tous ces efforts pour instaurer

une démocratie participative seront faits en vain. Non pas que les idées avancées par Barber soient irréalistes ou mauvaises, mais il s'agit plutôt de s'interroger sur le rôle que veut jouer la population au sein de sa société. Toutes ces propositions soumises par l'auteur américain s'établissent sur le fait que les individus désirent s'impliquer plus amplement au sein de leur collectivité. Si les institutions démocratiques devenaient plus accessibles, est-ce qu'il y aurait un plus grand taux de participation aux activités politiques? Est-ce qu'il augmenterait de manière plus significative? Ou serait-ce le même groupe d'intéressés qui s'impliquerait dans ces nouvelles institutions? La réponse à cette question pourrait mettre en lumière la véracité des implicites de Barber. L'expérimentation des idées de Barber mettrait en évidence pour quelles raisons les individus désirent vivre en démocratie. Elle nous permettrait de savoir si les citoyens désirent ce régime pour ses droits et ses libertés ou pour sa dynamique politique. Fondamentalement, un tel essai pourrait venir répondre à l'un des débats sous-jacents à toute cette étude, c'est-à-dire si les Hommes vivent ensemble par utilité comme les Modernes le concevaient ou par plaisir de se réaliser comme un animal social comme Barber et les Anciens aiment le penser.

ÉPILOGUE FINAL

La démocratie : ses évidences et son avenir est donc d'abord et avant tout la réflexion d'un citoyen, en l'occurrence votre humble auteur, qui avait le désir de définir la réalité politique dans laquelle il vivait. Ce travail n'avait pas la volonté de mettre sur pied « LA » définition de la démocratie, mais plutôt d'essayer de comprendre le monde dans lequel nous évoluons. C'est ainsi que j'ai décidé d'intituler la première partie *Une définition de la démocratie*, car ces pages reflétaient comment moi, à une époque donnée, dans un lieu précis, je percevais ce système politique. Ce titre traduit aussi bien ce qu'est la démocratie, c'est-à-dire un processus de réflexion d'une population qui prend conscience de certaines valeurs et qui les fait évoluer selon plusieurs facteurs telle la culture générale, philosophique et politique. Je ne crois pas qu'il fasse concevoir la démocratie comme un modèle unique que l'on implante de manière uniforme de par le monde. Premièrement, la démocratie, étant le point de chute d'une réflexion faite par un peuple sur la vision de ce qu'est l'Homme et sa société, ne répond pas aux critères d'un modèle unique. Les êtres humains sont si diversifiés de par leur culture qu'une telle chose est impensable. Deuxièmement, un tel système politique ne peut pas être implanté ou parachuté dans un pays, car sa naissance se veut un processus interne et elle correspond à l'adoption de certaines valeurs ayant dû être comprises, intégrées et adoptées par un peuple. Cela ne veut cependant pas signifier que la démocratie n'est pas universalisable. Pour paraphraser ce que Jean-Louis Roy avait affirmé pendant un entretien que j'ai eu avec lui : « Personne ne veut vivre dans la peur, l'oppression, la tyrannie ou la dictature. La démocratie se veut universelle par le fait qu'elle symbolise le contexte dans lequel tout être humain désire évoluer, c'est-à-dire dans un environnement juste, libre et égal. »

La démocratie : ses évidences et son avenir est aussi une étude critique sur le système représentatif. Tocqueville dit dans son introduction que le premier devoir de tous ceux qui dirigent la société est d'étudier, d'instruire, de ranimer, de purifier et d'adapter son gouvernement aux temps et aux lieux selon les circonstances et les

Hommes.¹⁰⁵ Cet idéal m'inspirant, j'ai donc amorcé cette réflexion dont l'objectif est de briser cet isolement des individus dans plusieurs sociétés démocratiques et de trouver des solutions au sentiment de désillusion des citoyens par rapport à la démocratie et à ses élus.

Ultimement, *La démocratie : ses évidences et son avenir* est la redécouverte d'un système politique qui est fortement imprégné en nous et que nous prenons souvent comme acquis et parfait. Ayant constaté qu'il n'était ni l'un, ni l'autre, je voyais comme un passionnant devoir de citoyen de faire réaliser sa vulnérabilité et ses imperfections. Au-delà de ces constats, cette étude tient à nous faire réaliser qui nous sommes en tant qu'individu et peuple et ce que nous aurions à perdre si nous négligions notre rôle de citoyen.

¹⁰⁵ Alexis de Tocqueville. *De la démocratie en Amérique*. T. 1, p. 42-43

BIBLIOGRAPHIE

Oeuvres

Arendt, Hannah. *The Origins of Totalitarianism*. London, Éd. HBJ Book, 1973

Aristote. *Politique*. Paris, trad. Barthélemy St-Hilaire, Éd. Dumont, 2e édition, 1848

Aristote. *Éthique à Nicomaque*. Paris, trad. J. Tricot, Éd. Librairie philosophique J. Vrin, coll. Bibliothèque des textes philosophiques, 1959.

Auberger, Janick. *Le monde gréco-romain*. Cap-Saint-Ignace, Éd. Boréal, 1996

Barber, Benjamin R. *Strong Democracy : Participatory Politics for a New Age*. Berkeley, Los Angeles, London, Éd. University Of California Press, 2003

Barbu, Zevedei. *Democracy and Dictatorship*. Grove Press, Inc., New-York: Grove Press, Inc. And London: Routledge & Kegan Paul, Ltd., 1956

Friedrich, C.J. *La démocratie constitutionnelle*. Paris, trad. Andrée Martinerie, Simone Deyfus, Stanley Hoffman et Pierre Trouvat sous la direction d'Andrée Prélot, PUF, coll. « Bibliothèque de la science politique », 1958

Hamilton, Madison, Jay. *The Federalist Papers*. New-York, A Signet Classic, 2003

Harvey, Caroline. *L'idéal démocratique au sein des Nations Unies*. Mémoire (LL.M), Université Laval, 1996

Haupt, Jean. *Le procès de la démocratie*. Montreuil, Éd. de Chiré, 1977

Hobbes, Thomas. *Le citoyen ou les fondements de la politique*. Paris, trad. Samuel Sorbière, Éd. Flammarion, 1982

Hobbes, Thomas. *Léviathan*. Paris, Éd. Vrin, 2004

Lacombe, Michel. *L'idée du siècle : la liberté du citoyen*. Montréal, Éd. Radio-Canada; Fides, coll. Radio-livre, 2001

Locke, John. *Traité du gouvernement civil*. Paris, trad. David Mazel, Éd. GF-Flammarion, 1992

- Machiavel. *Le Prince et autres textes*. Paris, Éd. Gallimard, coll. « Folio classique », 1980
- Mayo, H.B. *An Introduction to Democratic Theory*. New-York, Éd. Oxford University Press, 1960.
- Mill, John Stuart. *De la liberté*. Zurich, trad. Gilbert Boss, Éd. du Grand Midi, 1987
- Mill, John Stuart. *Considerations on Representative Government*. London, Éd. Longmans, Green, and Dyer, 1884
- Montesquieu. *De l'esprit des lois*. Paris, Éd. Garnier et Frères, 2 t., 1961
- More, Thomas. *L'utopie*. Paris, trad. Victor Stouvenel, Éd. Librio, 1999
- Mougniotte, Alain. *Éduquer à la démocratie*. Paris, Éd. Cerf, 1994
- ONU. *Déclaration des droits de l'Homme adoptée le 10 décembre 1948*. Genève, Office of the United Nation High Commissioner for Human Rights, © 1997
- Platon. *République*. Paris, trad. Robert Baccou, Éd. Garnier Flammarion, 1966
- Platon. *Apologie de Socrate*. Paris, trad. Émile Chambly, Éd. Garnier Flammarion, 1965
- Platon. *Criton*. Paris, trad. Émile Chambly, Éd. Garnier Flammarion, 1965
- Pennock, J. Roland. *Liberal Democracy*. New-York, Éd. Rinehart, 1950
- Rejai. M. *Democracy. The contemporary theories*. New-York, Éd. Atherton Press, 1967
- Romilly, Jacqueline de. *Problèmes de la démocratie grecque*. Paris, Éd. Hermann, coll. Savoir, 1975
- Rousseau, Jean-Jacques. *Du contrat social*. Paris, Éd. Du Seuil, 1977
- Satori, Giovanni. *Theory of Democracy Revisited*. Paris, trad. Christiane Hurtig, Librairie Armand Colin, coll "Analyse politique", 1973
- Silone, Ignazio. *L'école des dictateurs*. Paris, trad. Jean-Paul Samsom, Éditions Gallimard, 1981
- Tocqueville, Alexis de. *De la démocratie en Amérique*. Paris, Éd. Gallimard, coll. Folio histoire, 2 t., 1961
- Ussel, Philibert D'. *La démocratie et ses conditions morales*. Paris, Éd. E. Plon, Nourrit et Cie, 1884

Sites Internet

Parlement du Canada
www.parl.gc.ca

Charte des droits et libertés du Canada
www.lois.justice.gc.ca/fr/charter/index.html

